

*République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
Université Abderrahmane mira de Bejaia
Faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestions
Département des sciences de gestion*

Mémoire de fin de cycle

*Pour l'obtention du diplôme de master en sciences de gestion
Option : finance d'entreprise*

Thème

*Gestion des risques des
crédits bancaires et les
moyens de couvertures
Cas : financement de cycle
d'exploitation BADR*

Réalisé par :

- 1. KHELIFATI Thiziri*
- 2. MOUHOU Sarah*

Encadreur: Mr DRIR Salah

Présidente : Mme Meklat Khoukha

Examineur: Mme Moussaoui Tassadit

Promotion 2019

REMERCIEMENTS

Nous remercions le Seigneur pour la persévérance, le courage, la santé, l'ouverture d'esprit et l'inspiration dont il nous a gratifié.

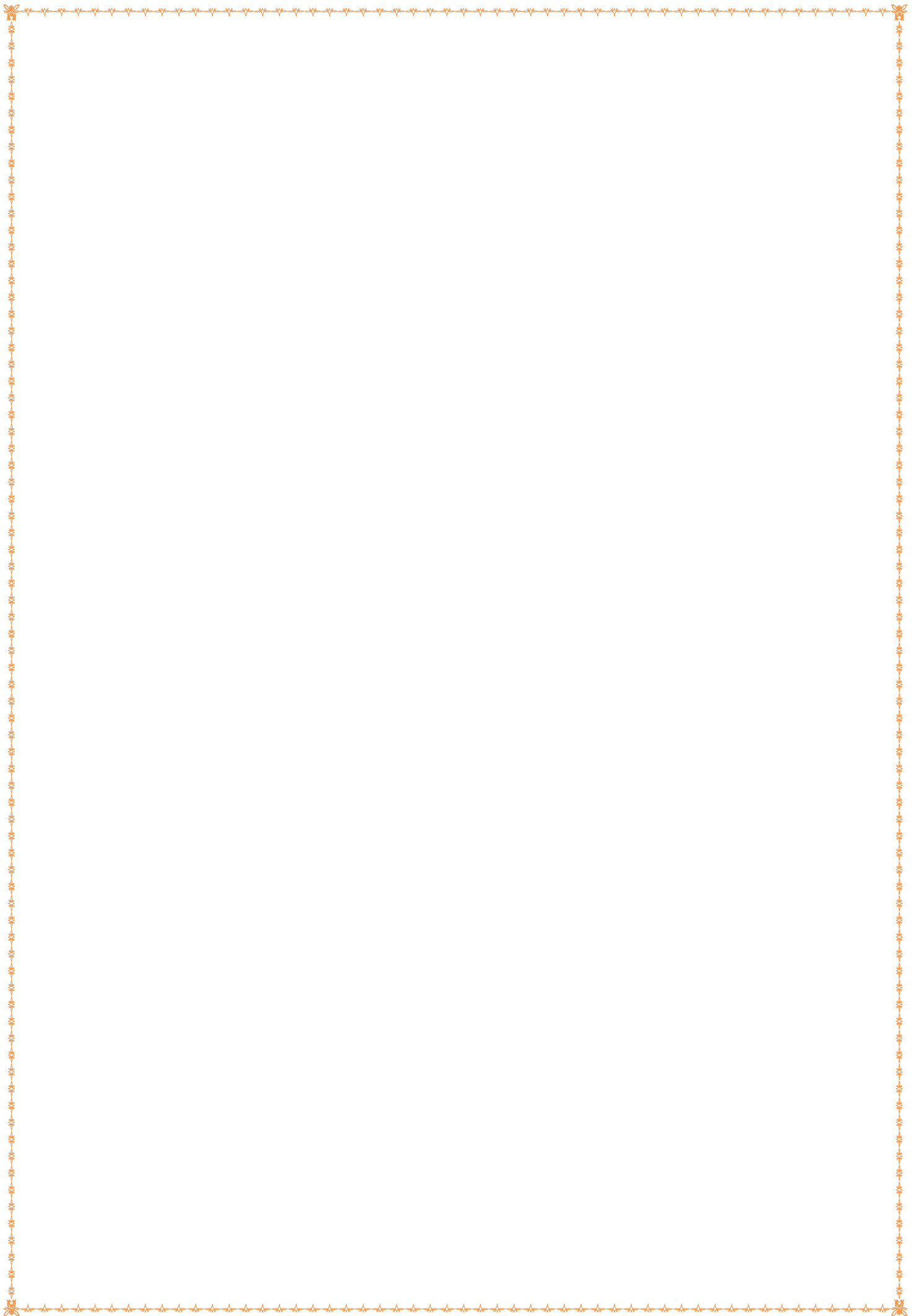
Nos profonds remerciements sont adressés à tous ceux qui Nous ont aidés et encouragés.

Aussi, le présent mémoire n'aurait pas vu le jour sans l'aide bienveillante, la compréhension et le dévouement d'un certain nombre de personnes qui, par leur présence et leurs conseils, ils nous ont apporté leurs soutiens. Nous les remercions et nous excusons de ne pas pouvoir toutes les citer. Nous aimerons témoigner notre gratitude principalement.

- ❖ à Monsieur DRIR.S, notre promoteur pour ses critiques et conseils si précieux.*
- ❖ à l'égard de MR OUDJEDOU. Salah pour son professionnalisme, pour sa gentillesse, sa simplicité, sa mentalité et sa disponibilité ainsi que tout le personnel de la banque.*

On tient à préciser qu'on a pu réaliser ce mémoire et l'accomplir grâce à l'ensemble de ces personnes car « l'union fait la force ».

SARAH et THIZIRI



Dédicace

Aux personnes devant lesquelles tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et ma tendresse pour eux, Je dédie ce modeste travail à l'âme de mes chers parents qu'ils aient souhaité voir mon succès et ma réussite.

Je dédie,

A mes précieuses sœurs, Nouria et Souad

A mes chers frères, Amirouche, Zahir, Karim, Djahid, Menad

A tous les membres de la famille grands et petits

A mes chers amis (es) en particulier Fares, Karima, Hamida, Thiziri, Cylia, Chabha, Louza, Yamina, Hanane, Kattia, Nora

Et ma binôme Thiziri et sa famille

Ainsi qu'à tous ceux qui m'ont épaulé durant mon parcours.

MOUHOU Sarah

Dédicace

*Je dédie ce modeste travail à ceux qui rien n'aurait été sans eux
À mon cher père et ma chère mère, autant de phrases et d'expressions aussi
éloquentes soit elles ne sauraient exprimer ma reconnaissance. Vous avez su
m'inculquer le sens de la responsabilité, de la confiance en soi face aux
difficultés de la vie, vos conseils m'ont toujours guidé vers la réussite.*

À mes très chers frères : Faysal, Salah, Rabah, Hemimi

À mes chères sœurs : Assia, khoukha, Rahima.

*À mon cher mari « Mahdi » qui a partagé tous les moments de doutes
constructif*

À ma binôme Sarah et sa famille

*À tous les membres de la famille grands et petits ainsi qu'à tous ceux qui m'ont
épaulé durant mon parcours*

*Et à tous mes amies que je ne pourrai pas oublier (Nora, Yasmine, Katia, Célia,
Hanane, Karima, Hamida, Thiziri)*

KHELIFATI Thiziri

Listes des abréviations

Liste des abréviations

AC : Actif circulants ;
BA : Banque d'Algérie ;
BADR : Banque d'agriculture d'Algérie ;
BC : Banque centrale ;
BEA : Banque extérieure d'Algérie ;
BFR : Besoin de fonds de roulement ;
BNA : Banque nationale d'Algérie ;
CA : Chiffre d'Affaire ;
CAF : Capacité D'autofinancement ;
CLT : Crédit a long terme ;
CMT : Crédit a moyenne terme ;
CPA : crédit populaire d'Algérie ;
DA : Dinar Algérien ;
DR : Délai de récupération ;
EBE : Excédent brut d'exploitation ;
E.E.S : Ecriture entre siège ;
ETE : Excédent de trésorerie d'exploitation ;
FR : Fond de roulement ;
FP : Fond propre ;
KDA : Kilo Dinar Algérien ;
KP : Capitaux propre
LE : Liquidité de l'entreprise ;
MC : Marge commerciale ;
PDC : Point de départ du contras ;
PME : Petit et moyennes entreprise ;
RACOC : Risk Adjusted Return on Capital ;
RB : Résultat brut ;
RCAI : Résultat courant avant et impôt ;
RE : Résultat d'exploitation ;

RHE : résultat heure exploitation ;
RLI : Ration de liquidité immédiate ;
RLR : Ration de liquidité réduite ;
RN : Résultat net ;
RRE : Ration de rentabilité économique ;
RS : Ration de solvabilité ;
RS : Ration de structure ;
SARL : Société à responsabilité limitée ;
SNT : Solde net de trésorerie ;
SIG : Solde des intermédiaire de gestion ;
VaR : value at risk ;
VD : valeurs disponibles ;
VE : valeurs d'exploitation ;
VR : valeurs réalisables ;
TCR : tableau des comptes de résultat.

Sommaire

REMERCIEMENTS

Dédicace

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale..... 1

Chapitre I : Notion de base sur les banques, crédits et risques

Introduction du chapitre 4

Section 01 : généralités sur la banque 5

Section 2: Notion de crédit bancaire..... 8

Section 3 : notion sur le risque de crédit 21

Conclusion du chapitre 30

Chapitre II : la démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire

Introduction du chapitre 31

Section 01 : mise en place du crédit et gestion du contentieux..... 32

Section 2 : les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit..... 42

Section 3 : les moyens de couvertures de la gestion du risque bancaire 61

Conclusion du chapitre 66

Chapitre III : étude d'un Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR banque N 358 d'Akbou

Introduction du chapitre 67

Section01 : présentation de la BADR 68

Section 02 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation 77

Conclusion du chapitre 100

Conclusion générale 101

Bibliographie

Liste des tableaux et schémas

Annexes

Tables des matières

Introduction générale

Introduction générale

Le crédit et l'investissement sont le poumon de l'économie. Il se fait avec les moyens financiers qui se trouvent au niveau des établissements financiers dont les banques font partie ; de cela, un marché de gagnants-gagnants s'établit entre les banques et les investisseurs : il constitue pour les banques une source de richesse, et pour les investisseurs un moyen de se croître. Toute fois, leur rôle s'étend à la satisfaction des besoins des entreprises grâce à l'opération de crédit.

Selon PRECHAUD J. « Le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur »¹

Le crédit étant l'essence même du métier de banquier implique une promesse de céder des fonds à une personne en prenant des garanties et les récupérer moyennant une rémunération proportionnelle à la durée du crédit.

Deux éléments interviennent dans ce cas ; l'élément subjectif qui est lié à la confiance que le banquier doit avoir pour son emprunteur et l'élément objectif qui est lié à l'examen des réalités commerciales et financières.

Dans ce contexte, les banques et les établissements financiers développent de plus en plus des activités pour accroître leurs résultats. Cette situation se traduit par une prise de risque importante par ces derniers

Selon NALLEAU. G et ROUACH. M définissent le risque comme : « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte »²

En effet, Le risque est inséparable du métier de banquier, il en est même en grande partie son fondement, il existe plusieurs types de risques de crédit aussi appelé risque de contrepartie, celui de non remboursement est un risque majeur.

Dans un sens plus large, Le risque de contrepartie est le risque le plus important qu'un établissement bancaire puisse encourir. Il désigne le risque de pertes suite au défaut d'un emprunteur sur les engagements de remboursement de dettes contractées par celui-ci, les banques doivent de ce fait attacher une grande importance aux différents risques.

Face à ce constat, la gestion de risque de crédit s'impose comme un enjeu important des instances réglementaires internationales, ces dernières ont saisi la nécessité de renforcer la

¹ PRUCHAUD. J, « évolution des techniques bancaires », Edition scientifiques Riber, paris, 1960, p50.

² NAULLEAU. Gerard et Rouach Michel, « Le contrôle de gestion et financier » ; revue bancaire ; 1998 ; p30.

Introduction générale

procédure de gestion et de contrôle car la négligence et la non maîtrise du risque peuvent mettre en péril la banque. A cet effet les autorités publiques veillent à identifier les risques, les gérer et les analyser, les mesurer par les différents outils d'analyse et des moyens de couverture contre les risques, Celle-ci permettra de prendre conscience des risques inhérents à l'opération du crédit tout en satisfaisant ses clients

Dans ce contexte, ce mémoire contribue à une meilleure appréhension de la gestion du risque bancaire dans son volet relatif aux crédits et tente d'apporter des éléments de réponse aux interrogations des banques

Afin de mieux appréhender cette approche, nous avons procédé à l'élaboration de ce présent mémoire ayant pour thème « la gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couverture »

Dans le but de mettre ce thème en pratique, notre choix s'est porté sur la banque de l'agriculteur et du développement rural BADR d'Akbou qui est une banque publique.

Nous tenterons de répondre à certaines interrogations qui peuvent être posées par la banque en tant qu'offreur de services et preneur de risques et aussi de porter des éléments de réponse à la problématique suivante :

« Comment la banque gère-t-elle le risque de crédit pour financement au cycle d'exploitation au niveau de la BADR et les moyens de sa couverture ? »

Suite à cette problématique, d'autres questions secondaires peuvent nécessairement être posées, à savoir :

- Qu'est-ce qu'un crédit ? quels sont les différents types de crédit offerts par les banques ?
- Comment peut définir le risque de crédit ? et comment le gérer
- Comment peut-on faire l'analyse financière et quelle est son but ?
- Quels sont les conséquences et les moyens de prévention du risque crédit ?

Dans le but d'apporter des éléments de réponse à ces questions, nous proposons les hypothèses suivantes :

- Les procédures utilisées par la BADR permettent de maîtriser le risque crédit ;
- La BADR utilise divers moyens de couverture du risque crédit.

Pour répondre à notre problématique, nous avons réparti notre travail en trois chapitres:

Introduction générale

Le premier, sera consacré aux généralités sur la banque, le crédit bancaire et ses différents types ainsi les risques de crédits fortement impliqués et liés au sujet.

Le second, quant à lui, traitera la gestion du risque de crédit et les méthodes d'analyse traditionnelles et modernes et la réglementation du secteur bancaire ainsi que les moyens de couverture.

Dans le troisième, nous aborderons une étude de cas relatif à une demande de crédits d'exploitation.

Chapitre I

Notions de base sur les banques, crédits et risques

Introduction du chapitre

L'activité bancaire n'est pas une activité isolée, indépendante de toute influence ; Elle s'inscrit, au contraire, dans le cadre d'une politique économique réalisée par tous les agents économiques.

Par conséquent, les banques sont appelées d'abord, à être bien structurées, ensuite à bien délimiter les différentes tâches incombant à chacun de ses services.

Une des principales cellules de toute agence bancaire est la cellule crédit : c'est le moteur du fonctionnement de toutes les banques. Cette cellule traite essentiellement les opérations de crédit, et est considérée comme l'essence même de son métier.

Faire crédit désigne croire en un projet, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé mais croire c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois

Ainsi, le présent chapitre traite les principales fonctions et attributions de la cellule crédit, Mais avant d'arriver à cela, nous avons jugé plus rationnel de présenter en premier lieu quelques notions de base relatives à l'activité bancaire et en dernier volet ce qui concerne le risque bancaire ;

En effet, le chapitre est réparti en trois sections, en l'occurrence :

- Section 1 : Rappel de notions de base sur la banque ;
- Section 2 : notion de crédit bancaire;
- Section 3 : les risques bancaires.

Section 01 : généralités sur la banque

Les banques jouent un rôle prépondérant dans le développement économique, ce sont le noyau de mécanisme et circuit financier, et partenaire habituel des agents économiques.

Nous allons présenter dans cette section certaines notions associées à la banque, telles que :

1.1 Définition de la banque

Aux termes des articles 66, 67, 68 et 69 de l'ordonnance³ n° 03/11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit, sont considérées comme Banques toute personne morale qui a pour profession habituelle les opérations suivantes:

- La collecte des fonds du public ;
- L'octroi des crédits ;
- La mise à disposition de la clientèle des moyens de paiement et la gestion de ceux-ci.

Pour exposer la notion de la banque, nous empruntons notre définition à l'économiste Olivier Pastré : « La banque est désormais une institution articulant divers métiers financiers. [...] fonctionnant comme une « pompe » capable d'aspirer des dépôts et de refouler des crédits aux caractéristiques extrêmement marquées (en terme de risque, de proximité de clientèle, d'économies d'échelle, de récurrence des revenus, de besoin en fonds propres et de capacité d'internationalisation...), selon des formes d'organisation de plus en plus différenciées et à destination de marchés de plus en plus segmentés. »

Selon l'ordonnance⁴ n°03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit : « Sont considérées comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession notionnelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opération d'escompte ou opération de crédit ou en opération financière »

L'activité de la banque évolue dans un environnement universel caractérisé par des relations d'affaires et commerciales. Elle est fortement liée à la notion du risque et de l'incertitude.

1.2 Le rôle économique d'une banque

En Algérie comme tout ailleurs, le rôle de la banque est de participer à la satisfaction des besoins divers des agents économiques, il peut s'agir de besoins d'ordre financiers et/ou de besoins de services.

³ ORD N° 03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

⁴ Idem.

Ainsi les besoins de la clientèle peuvent porter aussi sur les capitaux que sur les services nécessaires au bon déroulement des activités qu'ils envisagent. Concernant les biens, il importe de trouver les capitaux indispensables pour assurer leur production, leur circulation ainsi que leur consommation. De même les prestations de services impliquent qu'elles soient initiées et menées dans un cadre approprié ; La banque participe à la satisfaction de ces besoins

1.3. Les types de la banque en Algérie

Le secteur de la banque algérien se compose actuellement : d'une banque centrale d'Algérie ou banque d'Algérie, de banques commerciales publique (ex : banque national d'Algérie BNA, crédit populaire d'Algérie CPA...) et de banques commerciales privées (ex : société générale, Al Baraka, Natexis)

1.3.1. La banque centrale

Elle se définit comme l'institution qui se situe au centre des systèmes de paiements pour garantir le règlement et contrôler l'expansion de la masse monétaire. C'est l'institution considérée comme apte à préserver la confiance dans la monnaie du pays.

Elle est autrement définie comme l'autorité publique chargée de : Contrôler le financement de l'économie en assurant l'émission des billets de banque et en octroyant des crédits aux banques commerciales dans le cadre de la politique ; Surveiller et gérer les moyens de paiement liés en particulier à la compensation des chèques interbancaires.

Elle soutient en fin la solidité du système financier et bancaire du pays.

La constitution de la RDC dit en son article 176 qu'elle a pour mission :

- La garde des fonds publics ;
- La sauvegarde et la stabilité monétaire ;
- La définition et la mise en œuvre de la politique monétaire ;
- Le contrôle de l'ensemble de l'activité bancaire ;
- Conseil économique et financière du gouvernement

1.3.2. Les banques commerciales

Établissement de crédit effectuant des opérations de banque avec les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques consistant à collecter des fonds pour les redistribuer sous forme de crédit ; et encore connues sous le nom de banque de dépôt ou de crédit, elle sont les plus anciens

types de banque Les banques commerciales représentent un intermédiaire entre les agents économiques qui disposent d'un surplus financier et ceux souffrant d'un déficit.

On distingue : banques commerciales publiques et privées.

1.3.2.1. Les banques commerciales publiques sont :

- la banque nationale d'Algérie : BNA
- la banque extérieure d'Algérie : BEA
- le crédit populaire d'Algérie : CPA
- la banque d'agriculture et de développement rural : BADR.

Section 2: Notion de crédit bancaire

Une entreprise ne possède pas toujours les capitaux suffisants pour atteindre ses objectifs. Ses résultats commerciaux et financiers ainsi que l'intégrité des dirigeantes et les garanties offertes qui peuvent lui permettre de demander un crédit à une banque

Pour essayer de comprendre la signification du mot crédit on a rassemblé plusieurs définitions.

2.1 Les différentes définitions de crédit bancaire

2.1.1 Définition étymologique :

⁸Le crédit est une expression de confiance .d'origine Grecque, le mot crédit découle de mot grec « crédéré » C'est à dire croire, autrement dit, faire confiance.

C'est Une confiance qui s'acquière par une promesse, ainsi peut-on affirmer et mettre en équation la combinaison des trois facteurs :

CONFIANCE +TEMPS+PROMESSE=CREDIT

Un banquier appelle, par conséquent, un crédit toute opération par laquelle, faisant confiance à son client, il accorde à celui-ci le concours de ses capitaux ou de sa garantie.

2.1.2 Définition juridique

L'opération de crédit est définie dans l'ordonnancement ⁹N° 03-11 aout 2003 partant sur la monnaie et le crédit dans son article N°68, le concept de crédit est défini comme suit :

« Tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une personne, ou prend dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature tel qu'aval, cautionnement ou une garantie, sont assimilés aux opérations de crédit, les opérations de location assortie d'option d'achat, notamment le crédit-bail »

2.1.3 Définition économique

Au sens économique, le crédit suppose la réunion de deux éléments fondamentaux ¹⁰ On y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là un facteur de confiance nait.

Mais en second lieu, la notion de crédit exclut la spéculation. L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse

⁸ HADJ SADOK.T : « les risques de l'entreprise et de la banque », Edition DAHLAB, M'sila, 2007 p.11

⁹ Ord N°03/11, p.cit

¹⁰ BOUSQUET.JEAN: « l'entreprise et les banques », collection droit et gestion, paris, 1997, p63.

G. Petite Dutailis dans son livre définit le crédit comme suit : « faire crédit c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat contre la promesse que le même bien ou bien équivalent sera restitué dans un certain délai le plus souvent avec la rémunération de service rendu et du danger encouru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service »¹¹ .

PRECHAUD. J quant à lui. Dit que « le crédit bancaire est en général l'opération par laquelle la banque met une somme déterminée à la disposition d'un tiers appelé emprunteur moyennant l'engagement pris par ce dernier de payer au banquier les intérêts convenus et de lui restituer à l'époque fixée pour le remboursement ,une somme équivalente à celle qui lui a été fournie »¹²

Des trois définitions ci-haut reprises nous déduisant principalement trois notions inséparables dans l'octroi des crédits ; il s'agit de la confiance qui doit exister entre les parties contractantes, et à cela s'ajoute le facteur temps qui est extrêmement important dans ce genre d'opération ainsi que la rémunération. Enfin le crédit ne peut se séparer du risque

2.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire

Le crédit se caractérise par la confiance, le temps, la rémunération, le risque, et les conditions financières du crédit

2.2.1 La confiance

Faire un crédit, signifie faire confiance, et la pratique sur une longue période de la relation de Crédit crée un climat de confiance entre les protagonistes.¹³

Cette confiance est basée non seulement sur la solvabilité de l'emprunteur mais aussi sur son honnêteté et sa compétence dans son activité professionnelle

Le client, de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui on moment où il en aura besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la démarche de son entreprise

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement

¹¹ PETIT-Dutailis. Charles : « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique Riber, Paris, 1967,p18

¹² PRUCHAUD. J ; Op cit, p50

¹³ SYLVIE DE COUSSERGUES, « la banque : structure, marché et gestion » 2^{ème} Edition Dalloz, Paris, 1996

2.2.2 Le temps

C'est la durée, ou le délai fixé pour le remboursement par le client des avances consenties ou des obligations qu'il doit prêter a le cadre d'un crédit de signature du banquier.

Le temps du crédit bancaire sera ainsi, à la fois, celui ou se constituera la rémunération du prêteur et celui nécessaire à l'emprunteur pour rembourser ; Le cycle d'un crédit bancaire passe par trois (03) phases :

- crédit à court terme : la durée est inférieure à un an ;
- crédit à moyen terme : la durée est comprise entre un et sept (07) ans ;
- crédit à long terme : la durée est supérieure à sept(07) ans.

2.2.3 Le risque

Le risque de crédit est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défiance d'une contrepartie, il dessine le risque de défaut d'un emprunteur face à ses obligations.

Donc le banquier doit nécessairement évaluer le risque avant de donner une suite à la demande de financement, Le risque encouru par le banquier prêteur se situe à quatre niveaux :

2.2.3.1. *Le risque individuel*

C'est un risque particulier à l'entreprise, il est fonction de la situation financière. Cela concerne les affaires qui manquent des ressources qui sont endettées, qui possèdent des installations industrielles vétustes et affichant des frais généraux excessifs.

2.2.3.2. *Le risque général*

Est celui qui provient du phénomène de la grande ampleur, événement naturel politique et économique.

2.2.3.3. *Le risque sectoriel*

Il réside essentiellement dans les brusques changements qui peuvent se produire dans les conditions d'exploitation d'une activité (pénurie de matières premières, effondrement des prix ...)

2.2.3.4. *Le risque pays ou risque souverain*

Il est lié à la probabilité de non-paiement des créances par débiteur résidant dans des pays jugés à risque.

« C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou au crédit alloué aux activités rentables en elles-mêmes »

2.2.4. La rémunération et les conditions financières du crédit

Les banques sont amenées à rémunérer les ressources qu'elles obtiennent, Ensuite, elles doivent faire face à des frais importants : personnel, amortissement des immeubles, entretiens des installations...etc. Elles doivent enfin, constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leur débiteur.

2.3 Rôle économique d'un crédit bancaire:

¹⁴Le crédit bancaire joue un rôle considérable dans les économies modernes : il facilite les échanges, stimule la production, amplifie le développement et enfin, joue un rôle comme instrument de création de monnaie.

Le crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'change aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, il permet d'assurer la continuité dans le processus de production et de commercialisation

Le développement de l'activité de production et sa modernisation dépendante de l'innovation des équipements et ou de leurs renouvellement, le recours au crédit permet d'acquérir les outils de production afin d'accroître la qualité et la quantité de la production

La théorie bancaire a évoqué le rôle multiplicateur du crédit qui amplifie le développement, ce qui implique par les effets d'une perte pour l'achat d'un bien de production ou de consommation. Ces effets ne se manifestant pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération, mais ils s'étendent indirectement à d'autres agents.

En effet l'importance du crédit dans l'économie tient à son action sur les échanges, sur la production, sur le développement économique et son rôle en tant qu'instrument de création monétaire on octroyant des crédits, cela crée des flux monétaires, Les banques utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôts pour consentir des crédits à leurs clients sans que, pour autant cela prive les dépôts pour consentir des crédits à leurs clients sans que, pour autant cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts.¹⁵

2.4 Les typologies de crédit bancaire

Les différents agents économiques (ménage entreprise ...) approuvent souvent des besoins de financement pour accomplir leur fonction de production, de commercialisation, de

¹⁴ Document interne de la BADR, «rapport de stage, cas BADR d'Akbou les crédit bancaires », promotion 2008

¹⁵ CAUDAMINE G, MONTIER J : « Banque et marché financiers », Ed Economica, paris, 1998, pp : 142-143.

consommation ; pour les satisfaire, ces agents sollicitent fréquemment leurs banquiers pour bénéficier d'un appui financier,

Nous allons, à travers ce qui suit trié tous les différents types de crédits octroyés à l'entreprise selon l'activité de cette dernière et la nature de l'actif financé Sur cette base, on aura une triple classification des crédits :

- les crédits d'exploitation ;
- les crédits d'investissement ;
- les crédits de financement et de commerce extérieur.

2.4.1 Le crédit d'exploitation

Ce sont des crédits à court terme, ils ont pour objet d'assurer la liquidité de la trésorerie de l'entreprise.

Le crédit d'exploitation finance l'actif circulant du bilan, plus précisément, les valeurs d'exploitation et les valeurs réalisables.

Le remboursement d'un crédit d'exploitation dont la durée est généralement d'une année, pouvant cependant atteindre deux ans, est assuré par les recettes d'exploitation

Ces crédits d'exploitation, peuvent être subdivisés en deux catégories :¹⁶

- Les crédits d'exploitation par caisse (directe)
- Les crédits d'exploitation par signature (indirectes)

2.4.1.1 Les crédits d'exploitation par caisse

Ce genre de crédit peut être contracté pour faire face à des «périodes difficiles» de trésorerie, comme celui-ci est lié compte à vue, dès que des fonds rentrent et y versés, le solde négatif devient moins important, le crédit s'avère alors peu coûteux. Par contre, s'il est utile de manière permanente, le crédit de caisse est relativement onéreux. Ce sont des crédits qui se traduisent par une mobilisation immédiate des capitaux définie comme suite :

a) Les crédits d'exploitation globale

Les crédits en blanc* ne fixent pas les besoins qu'ils financent, L'objet de crédit global est de pallier l'insuffisance du fonds de roulement(FR) et de compléter la trésorerie momentanément négative de l'emprunteur ; Dans ce volet nous aborderons respectivement :

¹⁶ BOUYACOUB. FAROUK : « l'entreprise et le financement bancaire » Edition Casbah, Alger, 2000, pp 233-249

*le crédit en blanc : est une autre appellation des crédits globaux, elle implique qu'ils n'ont pas d'incidence sur le bilan de l'entreprise et donc non affecté à un actif

- La facilité de caisse
- Le découvert
- Le crédit de compagne
- Les crédits relais
- Le crédit d'embouche.

a.1 la facilité de caisse :

La facilité de caisse est un concours bancaire à court terme, elle est définie par LUC BERNET comme étant « un crédit qui répond aux besoins de financement dus aux décalages des entrées de fonds, et son remboursement est assuré chaque mois les rentrées, elle est le financement par excellence de la partie fluctuante des besoins en fonds de roulement, son montant dépasse un mois de chiffre d'affaire »

a.2 le découvert :

Lorsque l'équilibre de la trésorerie d'une entreprise est momentanément rompu en raison, par exemple, d'un achat massif de matières premières, en prévision d'une mauvaise récolte annoncée, ou de la mévente du produit fabriqué par l'entreprise, celle-ci peut avoir recours au découvert

Il peut être accordé en cas de gonflement temporaire du BFR dû à une augmentation rapide de l'activité ou lors d'une insuffisance momentanée du FR due à un retrait d'un associé ou l'impossibilité de celui-ci à porter des fonds supplémentaires à une acquisition d'un bien immobilisé, au remboursement d'une dette à long terme. Il est réalisé avec une convention entre le banquier et l'entreprise sous deux formes, à savoir :

- **Le découvert mobilisable :**

Cette forme de crédit permet au client de créditer son compte du montant plafond au lieu de lui permettre d'évoluer en situation débitrice ce qui est accordé et non pas sur le montant débiteur.

- **La découverte non mobilisable :**

Il permet au compte du client d'évoluer en situation débitrice et d'enregistrer des intérêts sur le montant utilisé et non pas sur le montant mobilisé.

a.3 Le crédit relais :

C'est une forme de découvert qui anticipe une rentrée de fond certaine ou quasi certaine d'un montant déterminé et d'un délai précis, il s'agit d'une augmentation du capital, d'une cession d'actif ou alors lorsqu'un accord de crédit est donné pour un investissement et que le décaissement réel s'effectue, mais celui-ci ne se matérialise pas immédiatement vu que des garanties soient recueillies.

a.4 Le crédit de campagne :

Le crédit de campagne est défini par A. BENHALIMA comme suit : «le crédit de campagne est accordé dans le cas où sont saisonniers soit le cycle de fabrication, soit le cycle de vente de l'entreprise, soit les deux successivement ».

C'est une forme de découvert justifié par un cycle saisonnier, il finance les activités saisonnières, cette activité peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les rentrées qu'elle doit avoir, elle peut fabriquer toute l'année et vendre sur des périodes très courtes (ex : fabricant d'agendas) ou bien qu'elle ne peut acheter que sur des périodes très courtes pour vendre tout l'année (ex : conserverie).

L'entreprise qui sollicite un tel crédit, doit soumettre obligatoirement à sa banque un plan de financement de la campagne, qui fera apparaître, mois par mois, les dépenses et les recettes prévisionnelles de cette campagne ; La durée d'un crédit de campagne est généralement 9 mois.

a.5 le crédit d'embouche :

«C'est un crédit de campagne particulier, il permet à une exploitation d'élevage d'acheter du bétail et de procéder à son engraissement pour revente »¹⁷ les risques de ce crédit tiennent à la durée de l'opération, aux fluctuations des prix de viandes est les possibilités de mortalités élevée due aux maladies

b) Les crédits d'exploitations spécifiques :

Contrairement aux crédits globaux qui financent un besoin dont on ignore la destination, les crédits par caisse spécifique financent un poste bien défini de l'actif circulant qui constitue la cause principale du déséquilibre de l'entreprise ; Les crédits par caisse spécifique peuvent revêtir les formes suivantes :

- Escompte commerciale ;
- Avance sur marchandises ;
- L'affacturage (factoring) ;
- Avance sur facture administrative.

b.1 l'escompte commercial :

C'est une opération de crédit à court terme ; elle présente comme un achat par un banquier des effets de commerce qu'il remet à son client, Pour déterminer le montant des concours à mettre en place, le banquier est dans la nécessité de connaître :

- Les délais de paiement accordés par l'entreprise à sa clientèle
- La répartition du chiffre d'affaire sur l'exercice

¹⁷ BOUYAKOUB.FAROUC, OP cité, p 19

- Si l'entreprise réalise un chiffre d'affaire régulièrement réparti sur toute l'année, le montant de l'encours d'escompte maximum est facilement déterminé ; il sera égal au montant des effets émis pendant la durée du délai de paiement accordé.
- Si l'entreprise par contre réalise un chiffre d'affaire non réparti régulièrement sur toute l'année, le montant de l'encours d'escompte maximum est déterminé sur la base d'un tableau prévisionnel d'encours d'escompte¹⁸

b.2 Avance sur marchandises :

Ce crédit est destiné pour financer un stock de marchandises gagées au nom de la banque ; le client en contrepartie recevra un récépissé warrant*

b.3 l'affacturage (factoring) :

selon l'article 543 du code de commerce algérien stipule : « le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes duquel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégrale d'un facteur à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, le risque de non remboursement ».

b.4. avance sur factures « administrative »

« C'est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse »¹⁹, La banque doit assurer l'exigibilité de la créance et la solvabilité de l'entreprise.

2.4.1.2 Les crédits par signature

Des personnes physiques ou morales peuvent bénéficier de ce crédit puisqu'il s'agit d'un garant, dans ce cas la banque; en donnant sa signature s'engage à exécuter une obligation.

Ces engagements par signature appelés également les crédits indirects, ils sont comptabilisés en hors bilan, contrairement aux crédits par caisse qui figurent au bilan de la banque, il évite à la banque de procéder à un décaissement réel de fonds et permet au client d'éviter un décaissement en espèces, de différer un paiement, ainsi il existe plusieurs engagements par signature, nous distinguons :

- L'aval
- L'acceptation
- Le cautionnement bancaire

¹⁸ MANSOURI MANSOUR, « Système et pratique bancaire en Algérie » Edition HOUMA, Alger 2006, p167

*warrant : titre de gage signifiant prise de corps de garantie.

¹⁹ BOUYAKOUB FAROUK, OP cité, p.239

a) l'aval

L'aval est un crédit par signature, l'engagement par lequel un tiers se porte garant du paiement d'un effet, l'avaliste est tenu de la même manière que ce lui dont il s'est porté garant

Par sa signature sur un effet de commerce ou un billet à ordre, le banquier peut s'engager solidairement avec leur client à régler à l'échéance le créancier se substituant ainsi au tiré défaillant.

L'aval doit prévoir le nom du bénéficiaire à défaut il est considéré, Donné en faveur du tireur de l'effet ou du souscripteur de billet à ordre.

b) L'acceptation

Selon l'article 405 du code du commerce algérien comme suit : l'acceptation est un écrit sur la lettre de change, Elle est exprimée par le mot accepte ou tout autre mot équivalent, elle est signée par le tiré. la simple signature de tiré apposée au recto de la lettre vaut acceptation.

Donc l'acceptation est l'engagement du tiré à payer un effet de commerce à son échéance, elle se traduit par l'apposition, au recto de l'effet de commerce, de la mention « bon pour acceptation » par le banquier.

c) Le cautionnement bancaire

Selon les articles 644 à 673 du code civil, le cautionnement est un contrat par lequel une personne (la caution) garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier, à satisfaire cette obligation, si le débiteur (cautionné) n'en satisfait pas lui - même

Il existe plusieurs types de cautions :

• Les cautions fiscales et douanières

La caution bancaire est une forme de crédit par signature représente « un contrat de cautionnement par lequel un banquier s'engage à payer la dette de son client en cas de défaillance de celui-ci à l'échéance »²⁰, on a plusieurs cautions :

- Obligations cautionnées ;
- Cautions pour impôt contestées ;
- Caution de l'entrepôt fictif ;
- Soumission de crédit à l'enlèvement ;
- Caution d'admission temporaire ;
- Caution de soumission contentieuse.

• Les cautions sur les marchés publics

Les cautions de marché ont pour l'Object d'éviter une sortie de fond ou de percevoir des avances et acomptes²¹ Il existe plusieurs formes, qui sont résumées dans le tableau suivant :

²⁰ BOUYAKOUB.FAROUC, OP Cité, p.239

Tableau n°01 : les différentes formes des cautions sur le marché public

Forme de caution	Caractéristique de caution
Caution de soumission (BID bond)	<ul style="list-style-type: none"> - garantie pour l'acheteur que l'exportateur signe le contrat (2-5%) - dépôts candidatures -l'acceptation de marché.
Caution d'exécution de contrat	<ul style="list-style-type: none"> - l'engagement de payer en cas de manquement du vendeur à ses obligations contractuelles (5-10%) - entrée en vigueur du contrat-réception provisoire /livraison (PDC= point de départ du contras)
Caution de restitution d'acompte (avance paiement Bond)	<ul style="list-style-type: none"> - garantie à l'acheteur que les acomptes versés seront remboursés en cas de non-exécution du contrat commercial (5-15%) - réception de l'acompte par l'exportateur / livraison
Caution de retenue de garantie (maintenance Bond)	<ul style="list-style-type: none"> - garantie l'acheteur contre les vices de construction (5-10%) - réception provisoire définitive

Source : Yasmine chahed : « maîtrise des internationaux » ; Site : [www.chahed .de](http://www.chahed.de)

²¹ Dahmani. M : « l'octroi du crédit bancaire pour le financement des investissements » mémoire d'école supérieur de banque d'Alger promotion 2003,p.59

2.4.2 Les crédits d'investissement

Les crédits d'investissement sont des crédits octroyés aux entreprises à moyen et à long terme, destinés à financer la partie haute du bilan ; les immobilisations de l'entreprise sont des outils de travail dont la durée d'amortissement ne dépasse pas deux (2) ans.

Ils permettent à l'entreprise de produire plus et dans de meilleures conditions, ce qui permettrait de dégager des profits supplémentaires, ces sont ces profits qui permettront l'emprunteur de rembourser sa dette ; On distingue trois (03) types :

- Le crédit à moyen terme : dure de (02) à(07) ans
- Le crédit à long terme : dure plus de (20) ans
- Le crédit-bail : un moyen de financement à moyen et long terme.

2.4.2.1. Les crédits à moyen terme d'investissement

Le crédit à moyen terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette deux à sept ans, ces crédits ont pour objet d'assurer l'équilibre de la trésorerie de l'entreprise,

Dans tous les cas, un financement par un crédit à moyen terme ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement. Il est logique que l'entreprise qui désire s'équiper fasse un effort d'autofinancement ; Selon l'article 69 : les crédits à moyen terme doivent avoir l'un des objets suivants :

- développement des moyens de production ;
- financement d'exploitation ;
- construction d'immeubles d'habitation.

Parmi les crédits à moyen terme, le banquier distingue ceux qui sont mobilisables (réescompte) de ceux qui ne le sont pas mobilisables

a) Le crédit a moyen terme mobilisable : il se substitue au crédit à moyen terme réescomptable, doit être réescompté auprès de la banque centrale. La banque primaire mobilise sa créance au montant de 03 million de dinars au maximum.

b) Les crédits à moyen terme non mobilisables

Cette forme de crédit ne donne pas lieu au réescompte auprès de la banque d'Algérie, puisque il ne remplis pas les conditions d'admission de cette dernière ; La banque va supporter ce concours sur sa propre trésorerie, donc ce crédit sera couteux à celui mobilisable²²

²² Assam.S « Les crédits bancaires et la gestion des risques » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion, 2004

c) Le crédit à moyen terme direct

Il est accordé par la banque sur sa propre trésorerie, les billets à ordre créés en représentant d'un tel crédit devient des reconnaissances de dettes.²³

d) Le crédit à moyen terme réescomptable

« La banque centrale peut réescompter aux banques et aux établissements financiers pour des périodes de 06mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation du crédit à moyen terme...»²⁴

2.4.2.2 Le crédit à long terme d'investissement

Le crédit à long terme d'investissement s'inscrit dans la fourchette-huit à vingt ans, il finance des immobilisations lourdes et des constructions destinées à financer les immobilisations corporelles (terrains, bâtiments...) et l'actif incorporel (le fond de commerce)

Comme toute forme de concours bancaire, le banquier doit prendre des garanties adéquates de façon à minimiser le risque.

En Algérie, les investissements planifiés et productifs pour le compte des entreprises nationales étaient assurés par les banques algériennes de développement sur ressources du trésor public pour la partie long terme.

a) Le crédit- bail (leasing)

Le crédit-bail ou le leasing est un mode original de financement des investissements mobilier ou immobilier, né dans les années 60 aux Etats unis, en 1996 il fait son apparition en Algérie en tant que contrat de location assortis d'une de vente

Le crédit-bail est une technique de financement D'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquiert un bien meuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de rattacher le bien loué une valeur résiduelle généralement faite en fin de contrat ; Ce crédit-bail a pour types :

- Le crédit- bail mobilier ;
- Le crédit-bail immobilier ;
- Le crédit- bail national ;
- Le crédit- bail international.

²³ BOUYAKOUB.FAROUK, OP Cit, p.253

²⁴ BENHALIMA. AMMOUR, « pratique des techniques bancaires » références à Alger, Dahlab, 1997, p.55

a.1 le crédit-bail mobilier :

Lorsque le bien loué est un bien mobilier (équipement, matériel, ou outillage...) ce bien sera loué avec option d'achat pour une période déterminée irrévocable, le contrat ne prend fin à l'initiative d'une des deux parties.

a.2 le crédit -bail immobilier :

Lorsque le bien loué est un bien immeuble de production, sa durée est de quinze(15) à vingt (20) ans et son coût est plus élevé que celui du crédit-bail mobilier.

a.3 le crédit-bail national :

Il se définit comme étant national lorsque l'opération met en présence une société de crédit-bail, une banque, ou un établissement financier et une opération économique pour deux résidents en Algérie.²⁵

a.4 Le crédit-bail international :

Il se définit ainsi lorsque le contrat lui servant de support est soit signé entre un opérateur économique de non résident ou signé entre un opérateur économique n'ayant pas la qualité de résident en Algérie avec une société de crédit-bail résident en Algérie avec une société de crédit-bail, une banque ou un établissement financier ayant la qualité de non résident entre un opérateur économique n'ayant pas la qualité de résident en Algérie avec une société de crédit-bail, une banque ou un établissement financier résident en Algérie.²⁶

2.4.3. Le financement de commerce extérieur

Le commerce extérieur est l'ensemble de l'opération de change de biens et services avec l'étranger, l'opération avec l'extérieur comporte beaucoup de risques en raison de l'éloignement des partenaires, de la différence des réglementations, des problèmes de langue et des politiques monétaires et financières.

D'où la nécessité de l'intervention d'un agent qui soit connaisseur en matière du commerce international et disposant de moyens financiers permettant la réalisation de telles opérations.

Dans le bon déroulement de leurs opérations avec l'étranger, les entreprises peuvent recourir à leurs banquiers pour demander des crédits de financement extérieur, D'où distingue :

- a) Le crédit documentaire ;
- b) Le crédit acheteur ;
- c) Le crédit fournisseur ;
- d) Les crédits de préfinancement.

²⁵ <https://www.sogecar.qc.ca/crédit-bail.html> consulter le 15/05/2019 à 17:50.

²⁶ <https://www.mémoireonline.com> consulté le 15/05/2019 à 18 :40.

Section 3 : notion sur le risque de crédit

« Faire crédit, désigne croire en un projet, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé mais croire c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la foisetc. »²⁷

Les banquiers et les établissements financiers développent de plus en plus une activité pour accroître leurs résultats, cette situation se traduit par une prise de risque importante par ces derniers.

En effet le banquier cherche à le réduire au maximum et le rendre par conséquence plus ou moins inexistant.

Nous allons présenter dans cette section le risque de crédit bancaire et ses catégories ainsi que l'identification de risque avant la décision d'engagement.

3.1 Définition de risque du crédit

Le risque est issu du terme latin « re-scass » qui peut être défini comme un engagement portant sur une incertitude dotée d'une probabilité de gain ou de perte²⁸

Selon SAMSON : « la tension qui habite les banquiers est inséparable de leur métier, ils veillent sur les économies d'autrui en les prêtant à d'autres ce qui comporte inévitablement des risques. il continue en précisant qu'un banquier qui ne prend pas de risque n'en est pas un »²⁹

Le risque est pratiquement inséparable du crédit, le banquier doit donc toujours craindre que son portefeuille ne soit pas mobilisable auprès de l'institut d'émission ou que son débiteur ne puisse faire face à ses obligations dans les délais prévus

La banque suit un processus pour identifier, mesurer et contrôler ses risques :

- définir le risque et le type de risque auquel la banque doit faire face ;
- La mesure de risque : c'est l'évolution de risque par différentes méthodes ou par l'intermédiaire d'indicateur ;
- Le contrôle de risque : il consiste en la prévention du risque par les instruments adéquats et en la vérification que les indicateurs de risque respectent certaines contraintes.

²⁷ MICHAL. Mathieu : « l'exploitation bancaire et le risque de crédit » Ed : revue banque éditeur 1995

²⁸ MICHEL. R et .Gérard N, « le contrôle de gestion bancaire et financière » revue banque, paris 1998, P.30.

²⁹ SAMSON .A, « les banques dans un monde dangereux » R.Laffont, Paris1982, P. 38

3.2 Les différentes catégories de risques de crédit

Le risque de crédit est le premier risque auquel est exposé une banque, il désigne le risque de non solvabilité d'un client, c'est-à-dire « le risque de pertes consécutives à la défaillance d'un emprunteur face à ses obligations »³⁰

3.2.1 Le risque de non remboursement

Le risque de non remboursement est lié directement à la défaillance du débiteur à l'échéance. Ainsi, en raison d'une dégradation de la situation financière ou simplement par mauvaise foi, celui-ci ne veut pas, ou ne peut pas rembourser les fonds avancés. Il apparaît donc que ce risque est lié fondamentalement à la nature de la contre partie qui peut être : un état, une banque privée ou publique, une entreprise, un particulier...etc. il est lié aussi à la moralité et à la compétence de l'emprunteur, au processus de production utilisé. Au produit ou au service réalisé, à la situation du marché, à la conjoncture de la branche d'activité dans laquelle opérait l'entreprise emprunteuse ou alors à la conjoncture politico-économique du pays. Ainsi, le risque de non recouvrement peut être subdivisé en plusieurs risques spécifiques

3.2.1.1 *Le risque humain*

Le risque humain dépend de la moralité des dirigeants, de la compétence de l'ensemble du personnel et de la qualité des relations entre eux.

3.2.1.2 *Le risque commercial*

Le risque commercial est lié à la qualité, au service fabriqué par la relation, et à la compétitivité des prix pratiqués.

3.2.1.3 *Le risque technique*

Ce risque est lié à l'adéquation du processus de production, aux caractéristiques des moyens entrants dans ce processus, à l'importance des besoins de l'entreprise et à la convenance de la localisation de l'unité de production.

3.2.1.4 *Le risque financier*

Est un risque liés aux variations de prix des actifs financiers (action, obligation, taux de change...), Les différentes dimensions de ce risque, leurs sources et leurs principes de mesure ont été résumés par Elie Cohen à travers le tableau suivant :

³⁰BESSIS.J : « gestion des risques et gestion actif-passif », édition Dalloz, paris 1995, p 15

Tableau N° 02 : les caractéristiques des risques financiers

Risques	Sources	Principes de mesure
Risque de faillite	Crise de solvabilité : désajustement entre liquidités et dettes exigibles.	Ratios, relations de trésorerie
Risque global	Variabilité du résultat global après règlement des intérêts et des impôts	Ecart-type du résultat net
Risque d'exploitation	Variabilité du résultat liée à l'activité industrielle et commerciale	Ecart-type du résultat d'exploitation
Risque financier	Variabilité du résultat financier liée aux opérations de financement, de placement et de change	Ecart-type du résultat financier

Source : Elie Cohen « dictionnaire de gestion », Edition la découverte

Les déterminants spécifiques des risques financiers, ont été résumés, par le tableau suivant :

Tableau N°03 : les déterminants des risques financiers

Sources de risque	Variable internes ou	Principes de protection
--------------------------	-----------------------------	--------------------------------

	références externes	
Endettements	Ration de levier : évolution des taux d'intérêts	Répartition des engagements à taux variables et à taux fixes : utilisation d'instruments de couverture à terme.
Placement	Composition et diversification du portefeuille ; Evolution des cours boursiers ; Evolution des taux d'intérêts	Dévitricification des opérations utilisation d'instruments financiers à terme.
Change	Position de change ; Taux de change des devises traitées comme monnaie de libellée dont les opérations courantes	Débouchage de la position de change ; Utilisation des marchés à terme ; Utilisation des opérations sur services.

Source : Elie Cohen « dictionnaire de gestion » la découverte, 1999

3.2.2 Le risque d'immobilisation ³¹

Ce risque est lié aux transformations que pratique la banque lors de l'octroi de crédits à long et moyen terme sur la base de ressources à vue. Cette manière de faire, fait courir à la banque le risque de ne plus pouvoir répondre aux demandes massives de retrait de fonds.

La banque assure un équilibre entre la liquidité de ses emplois et l'exigibilité de ses ressources en procédant au refinancement de ses crédits auprès de la Banque d'Algérie ou du marché monétaire. Le risque abordé ici prend effet lorsque cet équilibre est rompu, c'est-à-dire quand le terme des ressources d'une banque est plus court que celui de ses emplois. Ce risque comporte trois origines :

³¹ Djamel .B : « caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », mémoire école supérieure de banque, Alger promotion 2006

- Il peut être engendré par une politique de transformation imprudente du banquier qui, utilise des ressources à vue pour des emplois à terme. Il se met ainsi dans l'incapacité de faire face à des retraits de dépôts à vue appartenant à ses clients.
- Il peut être le résultat du non remboursement des échéances, à bonnes dates par les clients de la banque. Les fonds engagés deviennent ainsi immobilisés.
- Il peut aussi être dû à la détérioration de la situation financière de l'entreprise emprunteuse qui conduit la Banque d'Algérie à refuser son accord de mobilisation. Pour cela, le banquier est tenu d'adosser la majorité de ses concours à des ressources de durée équivalente et de procéder au refinancement auprès de la Banque d'Algérie en remplissant les conditions d'admissions au réescompte.

La banque, comme tout autre organisme financier, peut arriver à la maîtrise de ce risque en mettant en place une stratégie efficiente de collecte des ressources à vue, accompagnée d'une politique cohérente de distribution des crédits.

3.2.3 Autres risques

3.2.3.1. Le risque de taux

Une variation des taux d'intérêt, à la hausse comme à la baisse, est loin d'être sans conséquence sur le secteur bancaire. Toute fluctuation de ce paramètre peut constituer un risque considérable pour la banque. Le risque de taux peut être défini comme étant le risque de perte ou de gain encouru par une banque détenant des créances et des dettes dont les conditions de rémunération obéissent à un taux fixe. Il résulte donc de l'évolution divergente du coût des emplois avec le coût des ressources. Ainsi, le banquier doit opter pour des taux d'intérêt variables sur les crédits octroyés pour, d'une part, minimiser ce risque et d'autre part, apporter les réajustements nécessaires en fonction des variations du taux d'intérêt référentiel (taux de réescompte).

3.2.3.2. Le risque de change

Le pourvoyeur de fonds qui prête à une personne physique ou morale basée à l'étranger se trouve face un risque de change. Le risque de change résulte de la variation du taux de change de la monnaie nationale par rapport à la monnaie étrangère dans laquelle le prêt est libellé. Par conséquent, une hausse du cours de change se traduit par un gain de change, et une baisse du cours se traduit par une perte de change. Nous l'avons bien compris, consentir un crédit sous-entend fatalement prendre un risque plus ou moins élevé sur l'avenir. De par sa fonction, le banquier ne doit pas endosser ce risque mais plutôt chercher à le gérer, et voir le minimiser

3.2.3.3. Le risque d'insolvabilité

Le risque majeur qu'encourt le banquier lors d'une opération de crédit est la perte des capitaux qu'elle a engagés en faveur de ce client. En effet, le risque d'insolvabilité est le risque le plus dangereux et le plus enregistré. Appelé, également, risque de non remboursement, il s'agit du non-paiement des sommes dues par le client à échéance et se traduit par la perte partielle, ou totale de la créance détenue par la banque sur son client débiteur.

L'évaluation de ce risque peut se faire à partir de l'analyse et le diagnostic de la valeur liquidative de l'entreprise, son endettement et l'évolution de ses fonds propres nets

3.3 L'identification du risque avant la décision d'engagement de la banque ³²

L'analyse du risque est l'étude de la situation de l'emprunteur et de son projet afin d'évaluer sa capacité à rembourser à temps le crédit qui lui sera consenti. Du point de vue philosophique, cette analyse permet d'apprécier la confiance objective que la banque peut faire à son client dans le respect de ses engagements.

L'appréciation des entreprises et du risque lié au financement conduit le banquier à un véritable diagnostic de l'entreprise qui repose sur des informations d'origine interne.

Le recueil d'information est la première étape qui permet de comprendre les caractéristiques, les contraintes et les opportunités de l'activité exercée, dans un second temps, il s'agit de mener une analyse financière de l'entreprise afin d'établir un diagnostic, l'étude du développement et du projet de l'entreprise conduit au pronostic et à la décision de confiance et d'engagement.

³² Izem.H. « gestion du risque du crédit et rentabilité bancaire », mémoire en science de gestion université Abderrahmane mira-Bejaia, 2014.P.20.

3.3.1 L'analyse économique

L'appréciation des entreprises et du risque lié aux financements ne saurait uniquement repose sur les données du patrimoine et du résultat, aussi au-delà des documents comptables utilisés pour l'analyse financière.

3.3.1.1 Les informations générales : l'évolution de l'entreprise et ses caractéristiques ;

3.3.1.2 les informations juridiques et fiscales : le statut juridique de l'entreprise indique le degré de responsabilité personnelle de l'entreprise ou des associés ;

3.3.1.3 les informations économiques_: elles concernent l'activité de l'entreprise, son environnement en amont et en aval (marché, produit, part de marché et perspectives d'évolution) ;

3.3.1.4 les informations sur les hommes et les décisions stratégiques : le banquier s'efforcera d'obtenir des informations sur la formation, l'expérience, l'environnement social et l'efficacité des dirigeants.

3.3.1.5 Les moyens d'accès aux informations : la première source d'information vient de l'entreprise elle-même, elle fournit toute indication d'identité, comptable financière.

3.3.2 L'analyse financière

L'analyse financière de l'entreprise a pour objectif de vérifier si l'entreprise est rentable, solide, solvable et stable, Cette analyse s'appuie sur les documents comptables confectionnés à partir du plan comptable de l'entreprise, selon des règles et obligations précises et définies.

3.3.2.1 la solidité financière

La solidité financière est caractérisée par l'importance de ses fonds propres et sa situation nette (ce qui reste à l'entreprise lorsqu'elle a vendu ses biens et remboursé ses dettes) ; cette démarche d'évaluation de la situation nette est également l'une des méthodes de calcul de la valeur d'une entreprise. Aussi, la solidité de l'entreprise, l'importance de sa situation nette, directement liée à sa valeur, est une réserve de sécurité lui permettant d'absorber les aléas et de subsister après des incidents et des pertes graves ;

3.3.2.2. La rentabilité de l'entreprise

La rentabilité de l'entreprise correspond à sa capacité à générer, par son exploitation, des résultats et des bénéfices. Les principaux indicateurs de la rentabilité d'une entreprise sont :

- l'excédent brut d'exploitation ;
- le résultat d'exploitation ;
- le résultat net ;
- la capacité d'autofinancement ;

3.3.2.3. Le risque de solvabilité

Une entreprise peut conduire à un incident majeur dans son fonctionnement. Ce type de situation peut même faire l'objet de recherches spécifiques de la part de groupes financiers prédateurs, désireux d'acheter à bon prix des entreprises performantes. L'entreprise a pour indicateurs de solvabilité :

- Le fonds de roulements (FR)
- Le besoin en fonds de roulements (BFR)
- L'excédent de trésorerie d'exploitation (ETE)
- Le solde net de trésorerie (SNT)
- La liquidité de l'entreprise (LE).

L'analyse de la solvabilité de l'entreprise procède plus que celle de la solidité, d'une étude des différents flux financiers.

3.2.4 La pérennité de l'entreprise

La question de la pérennité de l'entreprise se pose dans les termes suivants ; l'entreprise continuera-t-elle à se développer dans l'avenir, celui-ci n'étant pas déterminé.

3.3.3 Du diagnostic au pronostic

On distingue :

3.3.3.1 Le diagnostic et le jugement

Le diagnostic analyse plus spécifiquement les données comptables et financières ; à partir de toutes ces indications, il doit porter un jugement de valeur et comparatif sur la qualité du projet ou de l'affaire qui lui est proposé. Ce jugement étaye et justifie la confiance qui s'instaure entre la banque et son client. Le risque pris par le banquier dans les crédits qu'il va accorder peut ainsi être mieux défini et apprécié, de même que la capacité réciproque des yeux partenaires à faire face à des situations imprévues ou à des changements concernant les projets envisagés.

3.3.3.2 Le pronostic

C'est une anticipation du jugement et de l'appréciation à une période ultérieure. Le pronostic s'établit face à l'avenir. Il complète le diagnostic par la même démarche d'analyse qui s'effectue à partir des éléments prévisionnels et des projets de l'entreprise.

Conclusion du chapitre

A travers les différents types de crédit que nous avons développé, nous constatons que le domaine de crédit est extrêmement large.

En effet, la gamme de concours bancaire dont dispose la banque est susceptible de financer tous les besoins que peut exprimer une entreprise dans le cadre de son activité.

Il constitue la structure de base d'exploitation des opérations de banque, C'est le compartiment d'étude et d'analyse des risques.

Chapitre II

La démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire

Introduction du chapitre

Le remboursement du crédit par le client n'est jamais assuré du fait que le banquier dispose de certaines procédures pour récupérer ses créances.

La gestion du risque de crédit est au cœur du métier du banquier. En effet, elle lui permet d'avoir une meilleure connaissance de ses clients et d'optimiser le couple rendement risque des prêts accordés. Cependant, face à la concurrence des marchés financiers, les banques sont appelées à reconsidérer leurs opérations traditionnelles de prêts sous un angle différent. Elles doivent rationaliser leur gestion du risque de crédit en référence au marché.

L'importance des risques encourus par les banques en matière d'octroi de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions. Bien qu'une bonne analyse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (les règles prudentielles), et pour d'autres facultatifs (la prise de garantie).

Section 01 : mise en place du crédit et gestion du contentieux

Après avoir parcouru toutes les étapes nécessaires à l'étude d'un dossier de crédit, le banquier aboutit à une conclusion finale qui l'orientera vers une décision rationnelle se traduisant par un accord ou un refus notifié au demandeur de crédit :

Dans le cas où le dossier est rejeté, le rejet est notifié au client avec précision des motifs et des Voies de recours éventuelles, Dans le cas d'un avis favorable, l'organe dont relève la décision finale fixe les conditions de mise en place et le banquier aura à prendre un certain nombre de mesures, Cette section sera divisée en trois sous-sections distinctes à savoir :

- la mise en place du crédit ;
- le suivi du crédit ;
- la gestion des contentieux.

1.1 La mise en place du crédit

Nous avons jugé important de présenter en premier lieu la prise de décision et la hiérarchie décisionnelle au niveau de chaque banque puisque la décision finale est une étape importante qui précède toute mise en place de crédit.

1.1.1. La prise de décision finale

Après une longue et minutieuse étude, la décision d'octroi de crédit est prise par le chargé d'études; néanmoins cette décision n'est pas déterminante dans la mesure où le dossier sera remis à l'organe habilité à prendre la décision finale, à savoir « le comité de crédit ».

1.1.1.1 Au niveau de l'agence :

³³ Il est noté que malgré la restriction du pouvoir décisionnel conféré au comité agence, l'avis du chargé d'étude ayant effectué le travail sous la direction de son comité de crédit, reste d'autant plus important, étant donné la relation directe qui le lie avec le demandeur du crédit, et la notion de confiance qui constitue pour le banquier l'élément subjectif pour l'orientation de sa décision. Pour cet effet, l'avis de ce dernier est théoriquement pris en compte au niveau de la direction.

Au niveau de l'agence BADR N° 358 d'Akbou La comité de crédit est constitué de cinq (05) membres :

- Le chef d'agence ;

³³ AMRAOUI. M A : « principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2008.

- Le chef du service crédit ;
- Les deux (02) chargés d'études ;
- Le chargé du côté juridique.

1.1.1.2 Au niveau du groupe d'exploitation (la succursale)

Dans la limite de ses pouvoirs, le groupe d'exploitation soumet le dossier de crédit reçu de L'agence à une deuxième étude qui sera assurée par un chargé d'étude en procédant à une synthèse de l'étude effectuée et une appréciation des avis émis par l'agence. La décision finale est prise par le comité de crédit du groupe après réunion des membres suivants :

- le directeur du groupe d'exploitation ;
- le sous-directeur ;
- un représentant du département juridique ;
- un représentant de département contrôle ;
- un représentant du département crédit.

Remarque :

Lorsque le crédit sollicité dépasse les pouvoirs décisionnels du comité du groupe, le dossier est envoyé à la Direction pour une décision finale.

Le procès verbal du comité étant établi avec un avis favorable émis, le chargé d'étude au niveau de la direction, procède à l'établissement de l'autorisation de crédit qui formalise ainsi l'accord définitif de financement qui sera notifiée à l'agence.

1.1.1.4. L'autorisation de crédit

- Aucun crédit ne peut être octroyé sans autorisation préalable de structures habilitées.
 - La décision d'octroi doit être notifiée obligatoirement par une lettre d'autorisation de crédit;
 - Elle comporte l'ensemble des informations nécessaires à l'agence pour la mise en place des
Crédits et leur suivi. Elle reprend, entre autre :
- Les crédits autorisés précisant leurs formes, montants, et échéances ;
 - Les conditions de mise en place ;
 - Les garanties.

1.1.2 Mise en place du crédit

Après avoir mis en place l'ensemble des conditions de financement et recueilli les garanties préalables, le chargé d'étude du dossier de crédit procède à la mise en place du crédit suivant la nature et le type de crédit arrêtés par la direction.

A travers la présente section, nous essaierons de présenter brièvement les processus de mise en place des crédits les plus convoités et sollicités par la clientèle de notre institution (BADR).

1.1.2.1 Les procédures de mise en place du crédit ³⁴

La mise en place des crédits constitue la phase finale du montage d'un dossier de crédit. Elle suit les étapes décrites ci-dessous à savoir :

a) Vérifications préalables :

Le banquier ne procède en aucun cas à la mise en place des fonds sans être assuré que les Conditions de crédit (y compris le recueil des garanties) sont réunies.

Une fois ces garanties recueillies, il fait signer à son client un billet à ordre global ainsi qu'une Convention de crédit.

b) La convention de crédit :

La convention de crédit est un contrat régissant les relations prêteurs-emprunteurs. Elle Comprend les conditions prescrites dans l'autorisation de crédit selon les clauses suivantes :

- Clause de désignation des parties ;
- Clause désignant l'objet du contrat ;
- Clause portant sur le mode de réalisation du crédit ;
- Le taux d'intérêt et les modalités de paiements (ex : mensuel, semestriel, ...etc.) ;
- Modalités d'utilisation du prêt ;
- Affectation du prêt : l'emprunteur s'engage à utiliser le prêt exclusivement à son projet ;
- Clauses et modalités de remboursement : la convention de crédit doit préciser où et comment se fera le remboursement du prêt ;
- Clause de garanties : celle-ci prend les garanties exigées par la banque et l'engagement de l'emprunteur à les fournir ;
- Election des domiciles et du tribunal compétent.

a) Comptabilisation :

L'apport des garanties ainsi que la mise à disposition des fonds sont comptabilisés. Une Chaîne de billets est confectionnée et un tableau d'amortissement est également élaboré.

³⁴Djilali. B A:« LE BANQUIER ALGERIEN ET LE CREDIT » mémoire de l'école supérieure de banque, Alger, promotion 2003

b) Réception de la chaîne de billets et du tableau d'amortissement :

La banque convoque le client pour :

- Accuser réception et signer le tableau d'amortissement ;
- Signer les billets à ordre présentant toutes les échéances.

Sa signature est dûment précédée de la mention « *bon pour la somme ci-dessus mentionnée* ».

c) Renvoi de la chaîne de billets :

Après que la chaîne de billets soit dûment signée et acceptée, elle sera renvoyée à la Direction Financière pour conservation et pour éventuel besoin de réescompte.

d) L'échéance :

A l'échéance, le banquier reçoit une écriture entre siège (E.E.S) débit avec le billet à ordre Échu (représentant le montant d'une échéance de remboursement du C.M.T). L'écriture entre siège est débouclée dans le cas normal par le débit du compte client.

1.1.2.2 Les Types des crédits accordés

³⁵ Le chargé d'étude du dossier de crédit procède à la mise en place du crédit suivant la nature et le type de crédit arrêté par la direction.

Nous essaierons de présenter brièvement les processus de mise en place des crédits les plus convoités et sollicités par la clientèle de notre institution (BADR).

a) Mise en place des crédits à court terme :

a.1 Les crédits à court terme non mobilisables :

Le banquier procède à la saisie de l'autorisation de crédit et la constatation de l'engagement en hors bilan. Une fois l'autorisation enregistrée, le compte courant du client peut enregistrer un solde débiteur à concurrence du crédit autorisé

a.2 Les crédits à court terme mobilisables :

La mobilisation d'un crédit à court terme signifie que toute autorisation d'évolution du compte courant de l'entreprise en position débitrice doit être précédée d'une souscription de billets à ordre en faveur de la banque.

Afin de mettre en place cette catégorie de crédit, le banquier procède à la saisie et la Comptabilisation de l'autorisation de crédit et la constatation de l'engagement en hors bilan. De plus, le banquier doit :

- faire souscrire au client un billet à ordre devant être timbré et oblitéré ;
- établir un bordereau PF 19 bis à faire signer par le client.

³⁵ AMRAOUI. M A, mémoire ESB, OP cit pp: 108-109

Puis procède à la transmission de l'écriture entre siège (EES) accompagné des documents cités ci-dessus et de la copie de l'autorisation

b) Mise en place des crédits par signature :

- **Cas d'une caution**

Le banquier procède à :

- la constatation de l'engagement en hors bilan ;
- la constitution de la provision à hauteur des conditions prévues ;
- la confection en 02 exemplaires de la caution sollicitée suivant le modèle arrêté dûment Signée par le Directeur de l'agence.

c) Mise en place des crédits d'investissement (CMT)

Avant la mise en place du CMT, il est nécessaire d'établir la convention de crédit au préalable, signée par le Directeur d'agence et enregistrée auprès de la conservation.

- **La convention de crédit :**

C'est un contrat qui régie les relations du prêteur avec l'emprunteur. Elle est établit selon les conditions prescrites par l'autorisation de crédit notamment l'échéance, le montant, les modalités de remboursement, et les conditions de Banque appliquées, La convention de crédit comprend en général les clauses suivantes :

- Clause désignant les parties ;
- Clause désignant l'objet du contrat ;
- Clause portant sur le mode de réalisation du crédit ;
- Le taux d'intérêts et mode de règlement ;
- Utilisation et remboursement du crédit ;
- Clause désignant le tribunal compétant en cas de litige.

Le banquier procède à :

- La constatation de l'engagement en hors bilan ;
- Transmission à la Direction financière, par LIS : le billet à ordre et le bordereau PF 2bis, Timbrés et signés par le client et une copie de l'autorisation de crédit ;
- L'établissement d'une demande de confection du tableau d'amortissement et de la chaîne de billets.

À la réception de la chaîne de billets et du tableau d'amortissement, transmis par la Direction Financière, le chargé d'étude du dossier saisit le client pour signature des billets et du bordereau PF 2bis, et approbation du tableau. Puis, le banquier retransmet la chaîne de billets à la Direction financière.

À l'échéance, le banquier reçoit le billet à ordre échu, qui représente le montant d'une échéance du CMT, par une écriture inter siège ; l'écriture est débouclée par le débit du compte du client.

1.2 Le suivi du crédit

Le suivi du crédit dépend des conditions et des surveillances que, nous allons on va évoquer ci après :

1.2.1 Les conditions du crédit :³⁶ L'étude qui a permis au banquier de déterminer le crédit à mettre en place est formalisée par une autorisation si la demande de son client est acceptée

Cette autorisation définit le cadre réglementaire quant à l'utilisation du crédit accordé et détermine les conditions à satisfaire préalablement à sa mise en force.

1.2.1.1 Les conditions de mise en force du crédit :

Elles sont diverses :

- signature d'une convention de prêt, reprenant les obligations de chaque partie, tel que le montant, la date d'échéance, les conditions de rémunération, les causes de résiliation du contrat de prêt.... Etc.
- Recueil de garanties ou levée de réserves avant tout déblocage de fonds.

1.2.1.1 Les conditions d'utilisation du crédit :

Les conditions d'utilisation du crédit sont

- Règlement sur présentation de justificatif afin de mieux contrôler la destination des fonds empruntés ;
- accomplissement préalable de certaines formalités (nantissement du marché et sa signification au comptable payeur, dessaisissement du client des marchandises ayant fait l'objet d'une avance, remise de facture visée et domiciliée...etc.)

1. 2.2 La surveillance des crédits :

1.2.2.1 La surveillance bancaire :

Le monitoring ou la surveillance bancaire est définie de la façon suivante par NAKAMURA³⁷. « Une activité complexe, qui inclut suivre l'évolution des emprunteurs et de

³⁶ Sabrina .B et Sonia.B: « la gestion des risques des crédits bancaires et les moyens de couverture » mémoire en science de gestion, Bejaia,

2011, p. 64

leurs flux de trésorerie, décider de renouveler ou de mettre fin aux crédits, surveiller les garanties liés aux prêts, déclarer le défaut de paiement, gérer la résolution du crédit, prévoir les procédures de faillite, saisir et vendre les sûretés ».

1.2.2.2 Le suivi d'un client par son compte bancaire :

Ce suivi révèle une source importante d'informations pour le banquier. A travers les flux relevés sur le compte de l'emprunteur, il est possible de vérifier sa situation et d'avoir une vue d'ensemble sur l'état financier de l'individu. MANCHON ³⁸ explique que l'ensemble des mouvements réalisés sur le compte donne un indicateur de l'évolution des ressources et des charges de l'emprunteur. Le banquier peut plus facilement apprécier les différentes entrées et sorties sur le compte.

MESTER, NAKAMURA et RENAULT étudient les bases de la surveillance des comptes bancaires. Pour les banques, cette surveillance permet de connaître les flux monétaires et évaluer le potentiel des clients. Cette analyse ne s'arrête pas là car elle met aussi en évidence les dysfonctionnements et les possibles défaillances sur le compte. Un client en difficulté va connaître une dégradation de sa situation bancaire. Le banquier sera immédiatement informé par les dépassements d'autorisation de découverts. Il pourra ainsi s'entretenir avec le client pour connaître les causes et y remédier pour stabiliser la relation bancaire et assurer les engagements en cours.

Remarque

L'étape du suivi des comptes reste très importante car des emprunteurs peuvent avoir une bonne situation à une période ; Toutefois elle peut rapidement se dégrader en raison de problèmes liés à la vie personnelle ou professionnelle du client. Les banques sont donc des acteurs majeurs pour surveiller les emprunteurs et anticiper les situations à risques

1.3 Gestion de contentieux :

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, l'opération de crédit n'est pas exempte du risque, et ce, quelle que soit la rigueur de l'étude menée par le banquier. La raison de cet état de fait est que certains clients, malgré leur bonne foi, rencontrent des difficultés conjoncturelles et se trouvent défaillants à l'échéance.

³⁷ NAKAMURA.L.I: "Recherche récente dans la banque commerciale: information et prêt", marchés financiers, Ed institutions et instruments, vol 2, 1993, p.73

³⁸ MANCHON E : « Analyse bancaire de l'entreprise », Economica, 5eme Edition, Paris, 2001

De ce fait, le banquier doit assurer un suivi juridique de ces risques au cas où ils se présenteraient et il se doit, dès lors, d'engager une procédure, permise par la réglementation en vigueur lui permettant de récupérer ses créances. Ce suivi appelé communément « gestion du contentieux bancaire » passe par deux phases : une phase précontentieuse et, le cas échéant, la phase contentieuse.

1.3.1 Phase précontentieuse :

Il est entendu par phase « pré-contentieuse » la période du temps s'étalant entre l'échéance d'un crédit et le transfert du dossier au compte créances litigieuses. L'enregistrement d'un incident de paiement (non paiement d'une échéance) signe l'acte de naissance de cette phase.

En premier lieu, le banquier invite son client à payer sa dette à l'amiable, suivant le principe

« Un mauvais arrangement est mieux qu'un bon procès » et si aucune suite n'est donnée, il procède aux transferts des créances impayées au compte pré-contentieux où elles seront logées pour une période maximale de trois (03) mois, renouvelable une seule fois sur demande dûment motivée.

Les méthodes utilisées, par le banquier, pour récupérer ses créances à l'amiable sont : la mise en demeure et le commandement de payer.

1.3.1.1 la mise en demeure :

La mise en demeure est un acte extra judiciaire par lequel le débiteur est invité à régler le montant de sa dette dans un délai précisé dans cet acte (15 jours). À défaut de quoi, il y sera contraint par toutes les voix de Droit;

1.3.1.2 Le commandement de payer :

Le commandement de payer est un acte extra judiciaire par lequel un huissier de justice, Territorialement compétant, invite le débiteur à payer le montant d'une créance exigible entre ses mains ou celles du créancier, dans un délai déterminé. Il doit comporter les mêmes mentions que la mise en demeure.

Le commandement de payer permet, parfois, d'éviter une procédure judiciaire, car il peut aboutir à un règlement amiable du fait de l'intervention d'un huissier de justice.

Si cet arrangement à l'amiable est possible, le banquier peut être amené à effectuer plusieurs Restructurations des dettes dont les plus usitées sont :

- a) **Le rééchelonnement** : Il consiste à dresser un nouvel échéancier de remboursement pour le montant restant à courir. Il concerne les crédits à moyen et a long terme.

b) Le profilage : Le banquier accorde un nouveau crédit à son client lui permettant de faire face à sa créance devenue exigible.

Dans le cas où le règlement à l'amiable des créances serait voué à l'échec, autrement dit, si ces démarches restent infructueuses, le banquier procède à :

- Transférer la créance au compte (27) « IAR » (impayés au remboursement) après accord du directeur régional.
- Transférer au même compte (27) tous les effets subséquents non encore échus par la d'échéance du terme.
- Transférer au même compte (27) tous soldes débiteurs dont l'autorisation est échue depuis un mois.

Ainsi, la phase précontentieuse prend fin et la créance sera transférée au compte (28) contentieux.

Les impayés passeraient en souffrance. Ceci marque le début de la deuxième phase dite « Contentieuse ».

1.3.2 La phase contentieuse

En l'absence d'une volonté de règlement de sa dette chez le débiteur, le banquier procède au transfert de la créance, après un délai de trois (03) mois, au compte « contentieux ».

Dès lors, une sommation doit être signifiée au débiteur pour l'inviter à rembourser, sans délai, la créance de la banque (principal, intérêts, frais et commissions).

Des cette mise en compte de la créance, le banquier procède aux mesures conservatoires ; à savoir :

- la saisie arrêt auprès des différentes banques et institutions financières ;
- la saisie arrêt conservatoire des biens meubles appartenant au client;
- la mise en jeu des garanties.

1.3.2.1. La saisie arrêt

Selon l'article 121 de l'ordonnance³⁹ du 26 août 2003 stipule : « Ce privilège prend rang immédiatement après ceux des salariés, du trésor et des caisses d'assurance sociale et s'exerce à partir : De la notification, par lettre recommandée avec accusé de réception, de la saisie au tiers Débiteur ou au détenteur des biens mobiliers créances et avoirs en comptes ; De la date de mise en demeure faite dans les mêmes formes dans les autres cas ».

Le banquier donc diffuse auprès des créanciers du débiteur une lettre recommandée afin de Bloquer tous les fonds du débiteur défaillant .Le client disposera de quinze (15) jours pour

³⁹ ORD : « relative a la monnaie et au crédit » OP cit

s'acquitter de ses dettes faute de quoi le banquier adressera au président du tribunal une requête qui permettra de récupérer les sommes dues.

1.3.2.2. La saisie conservatoire

⁴⁰Durant cette phase, les biens saisis arrêtés seront après autorisation du tribunal sous l'autorité de la justice jusqu'à l'obtention d'un jugement de condamnation ; Cette saisie est appelée saisie conservatoire. Ses étapes sont :

- a) **Un ordre de payer** : émanant d'un huissier de justice.
- b) **La saisie** : Le débiteur doit régulariser sa situation dans les vingt (20) jours qui suivent faute de quoi il sera procédé à la saisie ; Le huissier de justice adressera un procès verbal de saisie ou un procès verbal de carence au cas où il n'y aura aucun bien à saisir
- c) **La vente** : L'huissier de justice procédera à un inventaire pour constater la conformité des biens avec ceux du procès verbal de saisie, ensuite il procédera à la préparation de la vente et fixe la date de celle-ci tout en informant le débiteur et le créancier, Ainsi le banquier récupérera sa créance grâce à la vente au plus offrant.

1.3.2.3. La mise en jeu des garanties

Selon L'article 124 de l'ordonnance⁴¹ du 26 août 2003 stipule : « A défaut de règlement à l'échéance de sommes qui leur sont dues, les banques et les établissements financiers peuvent, nonobstant toute opposition et 15 jours après sommation signifiée au débiteur par acte extrajudiciaire, obtenir par simple requête adressée au président du tribunal que soit ordonnée la vente de tout gage constitué en leur faveur et l'attribution à leur profit, sans formalité, du produit de cette vente, en remboursement en capital, intérêts, intérêts de retard et frais des sommes dues ».

Après avoir adressé une mise en demeure avec accusé de réception au client défaillant envoie une requête au président du tribunal de la circonscription où se situe l'immeuble hypothéqué, le président autorise par ordonnance un huissier à saisir l'immeuble qui sera vendu aux enchères publiques. La conservation foncière délivrera un état des inscriptions existantes un cahier de charges est déposé au greffe du tribunal et un avis de vente est inséré dans un journal d'annonces légales vingt 20 jours avant l'adjudication

Le contentieux bancaire n'est constaté que lorsque le recouvrement de la créance est compromis .Les procédures prévues par la réglementation doivent être accomplies avec célérité pour récupérer les créances recouvrées.

⁴⁰ Lamia .B « Etude des conditions d'octroi des crédits aux entreprises » mémoire de l'école supérieure de banque, promotion, 2005

⁴¹ ORD: « relative à la monnaie et au crédit » OP cit.

Section 2 : les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit

La gestion des risques se développe aujourd'hui d'une façon vertigineuse dans l'univers bancaire, Elle couvre toutes les techniques et les outils de mesure et de contrôle de ces risques. Le risque crédit est le risque de pertes consécutives au défaut d'un emprunteur face à ses obligations ou la détérioration de sa solidité financière.

Afin de minimiser l'impact du risque de crédit, de multiples méthodes concourent à son appréciation. L'objectif de cette section est de présenter quelques méthodes d'appréciation du risque crédit. Pour se faire, il a été subdivisé en sous sections :

- Méthode classique
- Méthode moderne

2.1 Méthode classique

Les documents comptables sont d'une grande nécessité pour procéder à un diagnostic correct de la situation et de perspectives d'un client ; Pour cela la recherche d'une méthode par laquelle l'équilibre financier se réalise d'une part, et d'autre part, la méthode par les ratios, une approche fructueuse de la situation financière du client.

2.1.1 L'analyse financière

L'analyse financière est une discipline classique d'appréciation du risque crédit. Elle a été développée au XXème siècle à partir de 1929. Elle s'est affinée au cours des 20 dernières années grâce à la création et l'usage des techniques nouvelles et aussi au développement d'autres concepts financiers. On va présenter la définition de cette discipline, son objectif et la manière dans laquelle s'exerce le diagnostic financier des entreprises.

2.1.1.1 Définition de l'analyse financière :

L'analyse financière peut être définie comme : « une démarche qui s'appuie sur l'examen critique de l'information comptable et financière fournie par une entreprise à destination des tiers, ayant pour but d'apprécier le plus objectivement possible sa performance financière et économique (rentabilité, pertinence des choix de gestion,...), sa solvabilité (risque potentiel qu'elle présente pour les tiers et capacité à faire face à ses engagements) et enfin son patrimoine ».

2.1.1.2 Objectif de l'analyse financière :

L'objectif premier de l'analyse financière est d'établir un diagnostic financier de l'entreprise; elle constitue une aide à la prise de décision. Elle permet d'améliorer la gestion de l'entreprise d'effectuer des comparaisons avec d'autres entreprises du même secteur d'activité.

L'analyse financière est un outil de base permettant de savoir si l'attribution d'un crédit est possible mais elle ne permettra en aucun cas de déterminer le niveau de marge requis. L'espérance de gains par rapport au cas défaut ne peut pas être modélisée, Cela traduit donc la limite la plus importante de l'analyse financière.

2.1.1.3 Le passage de bilan comptable au bilan financière

a) Définition de bilan comptable

Le bilan comptable indique à une date donnée, l'état des ressources et des emplois d'une entreprise. Il est considéré comme le document de base de l'analyse, puisqu'il permet l'étude de la situation financière de l'entreprise.

- **L'actif**

Il comprend :

- investissement (frais préliminaire, terrains, équipements) ;
- Stocks (marchandises, matières et fournitures) ;
- Créances (client ; disponibilités).

- **Le passif**

Il comprend :

- Fonds propres (fonds sociaux, réserves et résultats en instance d'affectation) ;
- Dette (dette d'investissement et dettes fournisseurs).

b) Définition du bilan financier

C'est le bilan traité en fonction des critères qui intéressent particulièrement les banques. C'est la raison pour laquelle on parle de bilan financier en effet, le bilan financier est établi par les banques qui cherchent à apprécier la solvabilité d'une entreprise avant de s'engager vis-à-vis d'elle.

b.1) Structure de l'actif

Les postes de passif sont classés par ordre de liquidité croissant (de moins liquide au plus liquide), il comprend les masses financières suivantes :

- **l'actif immobilisé**

Il comprend les investissements, c'est -à- dire l'ensemble des poste de la classe 2 du plan comptable national et tout autre élément à caractère d'emplois permanent.

- **l'actif circulant**

C'est l'ensemble des éléments qui se renouvellent d'une manière constante durant le cycle d'exploitation

Il comprend :

- Les valeurs d'exploitation (stock) ;
- Les valeurs réalisables (créances) ;
- Les valeurs disponibles (disponibilité).

b.2) Structure de passif

L'évaluation des éléments du passif ne consiste en aucun problème puisque leurs montants sont connus ; Néanmoins, ces éléments nécessitent un classement par ordre croissant d'exigibilité. Ainsi, ceux qui sont exigibles à long terme et moyen terme (un an et plus) seront classés parmi les capitaux permanents, par contre, ceux qui sont exigibles à moins d'un an seront en dettes à court terme

- **Capitaux permanents**

Ils sont composés de :

- Fonds propres : ce sont l'ensemble des ressources internes que rapportent les associés ;
- Dette d'investissement : elle comprend les dettes à long terme contractées par l'entreprise.

- **Passif circulant**

Il est représenté par l'ensemble des dettes à court terme contractées par l'entreprise pour financier son exploitation.

2.1.1.4. Le compte du résultat

⁴²C'est la différence entre les produits et les charges au cours de la période donnée, cette différence appelée résultat (perte ou bénéfice).

Le classement et l'ordonnancement des charges et des produits permettent de calculer :

⁴² HUBERT DE LA BRUSLERIE : « analyse financière et risque de crédit » DUNOD, paris, 1999, pp.135-140

a) Marge commerciale

Elle présente un intérêt non négligeable pour les entreprises commerciales ou mixtes. La marge commerciale est la différence entre les marchandises vendues et le coût d'achat de ses marchandises.

La marge commerciale = ventes de marchandises – coûts d'achats des marchandises vendues

b) Valeur ajoutée

C'est le supplément que l'entreprise incorpore dans ses produits par rapport aux biens et services achetés à des tiers. Elle permet d'apprécier l'efficacité d'une entreprise pour une activité donnée compte tenu des facteurs de production dont elle dispose.

Valeur ajoutée (VA) = production de l'exercice – consommation des biens et services

c) Résultat d'exploitation

Résultat d'exploitation = produit d'exploitations – charges d'exploitation

d) Résultat hors exploitation

Résultat hors exploitation = produits hors exploitations – charges hors exploitations

e) Résultat brut de l'exploitation

Résultat brut de l'exercice = résultat d'exploitation – résultat hors exploitation

f) Résultat net de l'exercice

Résultat net de l'exercice = résultat brut – impôt sur le bénéfice

2.1.1.5 L'analyse de l'équilibre :

L'analyse de l'équilibre se fait par l'équilibre financier et l'analyse des risques

a) L'analyse de l'équilibre financier

C'est le premier lecteur de bilan qui permet, à travers la comparaison des postes fondamentaux du bilan, de porter une première appréciation sur l'équilibre financier de l'entreprise ; Pour ce faire, il faut confronter la liquidité des postes de l'actif à l'exigibilité des postes du passif. L'appréciation de l'équilibre financier de l'entreprise est menée à l'aide des trois grandeurs financières (le fonds de roulement (FR), le besoin en fonds de roulement (BRF), la trésorerie (TR)).

a.1) le fonds de roulement net (FRN) :

Le fond de roulement est l'un des concepts les plus anciens de la finance, le Fr et définit comme suit ; « est l'excédent des capitaux permanent sur l'actif immobilisé net

compte tenu de l'égalité entre l'actif et le passif » le fonds de roulement se calcule indifféremment par le haut ou par le bas du bilan.

- **Par le haut du bilan**

$$FR = \text{Capitaux permanents} - \text{Actif immobilisé}$$

- **Par le bas du bilan**

$$FR = \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme}$$

A trois cas :

- **Un RF positif** : l'entreprise couvre la totalité des immobilisations, alors elle dégage un excédent de capitaux à long terme destiné pour le financement courant ;
- **un FR négatif** : l'entreprise n'arrive pas à financer ses immobilisations. Il exprime un déséquilibre de financement ;
- **un RF nul** : les dettes à court terme de l'entreprise arrivent à couvrir l'actif circulant. Il exprime une assurance de solvabilité à court terme.

a.2) Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement représente la masse de fonds de roulement immobilisé par l'entreprise, pour faire face au décalage entre l'actif circulant de l'exploitation et les dettes nées de cette exploitation.

Le BFR est une estimation d'un besoin de financement cyclique et renouveler donc il est permanent.

$$BFR = \text{Emplois cyclique} - \text{Ressources cycliques}$$

$$BFR = VE + VR (DCL - \text{Dettes financières « les découverts bancaires concours bancaires courants »})$$

A partir de cette formule de calcul, nous pouvons énoncer deux (03) hypothèses concernant la situation du B.F.R :

- **Le B.F.R est faible ou négatif :**

L'entreprise dispose alors de peu de stocks et/ou se fait régler au comptant tout en obtenant des crédits fournisseurs, Ou bien l'entreprise n'arrive pas à financer son cycle d'exploitation.

- **Le B.F.R est élevé positif :**

C'est le genre de situation que l'on trouve dans les grandes entreprises industrielles ayant de gros stocks ou des entreprises évoluant dans un secteur fortement concurrentiel les obligeant à accorder de longs délais de paiements.

- Le BFR nul :

La situation financière de l'entreprise est équilibrée

a.3) La trésorerie nette (TR) :

« La trésorerie d'une entreprise représente la différence entre les actifs et les dettes dont la liquidité et l'exigibilité sont immédiates », ⁴³ Autrement dit, c'est le montant des disponibilités ou valeurs facilement mobilisables que possède l'entreprise de manière à faire face sans difficultés à ses dettes au fur et mesure de l'exigibilité.

$$TR = FR - BFR$$

$$TR = VD - DCT \text{ « les découverts bancaires, concours bancaires courants »}$$

- **La trésorerie négative (FRN < BFR)** : dans ce cas, le besoin en fonds de roulement ne peut être entièrement financé pas les ressources à long et à moyen terme, l'entreprise doit faire recours aux dettes à court terme pour assurer la couverture des besoins de financement de cycle d'exploitation
- **La trésorerie nulle (FRN = BFR)** : l'égalité de ces deux indicateurs signifie que l'entreprise couvre exactement ses besoins, l'équilibre de bilan emplois / ressources est réalisé.
- **La trésorerie positive (FRN > BFR)** : cette hypothèse correspond à la situation dans laquelle le fonds de roulement est suffisamment élevé pour assurer non seulement le financement stable de cycle d'exploitation, mais aussi une aisance de trésorerie qui permet de définir les valeurs disponibles.

La notion de trésorerie calculée à partir du bilan est trop étroite, car elle ne renseigne pas véritablement sur la capacité de l'entreprise à faire face à ses échéances ainsi, celles qui disposent de ligne de crédits non encore utilisée auprès de leur banque, bénéficient de ce fait d'une marge de sécurité « trésorerie potentielle » immédiatement mobilisable que n'appréhende pas le concept de trésorerie.

La trésorerie potentielle est constituée de la trésorerie majeure des crédits disponibles non utilisés auprès des banques, ainsi le cas échéant des crédits non utilisés au pré des fournisseurs lorsque l'alternative règlement au comptant, règlement à l'échéance est possible ⁴⁴

⁴³ BALLDA. S et coille. j.c : « outils et mécanismes de gestion financière » Edition maximai, 2000, p.142

⁴⁴ Amelon et JEAN. L « l'essentiel à connaître en gestion financière », 3^{ème} Edition, Paris 2002, pp72-73

b) L'analyse des risques :

L'analyse des risques constitue une étape fondamentale pour l'analyse financière, cette dernière doit aboutir à une connaissance suffisante de l'établissement et suivre ses différents risques, pour prévenir les dégradations qui peuvent mettre en péril l'activité de l'établissement les principaux risques qui doivent être analysés sont :

b.1) Le risque de contrepartie

Ce risque doit faire l'objet d'une étude minutieuse, pour évaluer l'importance de ce risque afin que l'analyse évalue la qualité du portefeuille de la banque par l'étude de quelques éléments tels que :

- Le taux des créances douteuses (créance douteuse /créance total) ;
- Le taux des provisions destinées à la couverture des risques (provision pour créances douteuses/créances douteuses) ;
- Le point des pertes définitives (créances irrécouvrables/créances douteuses)

Il doit aussi apprécier le respect des ratios de division des risques et le risque pays au cas où la contrepartie serait étrangère.

b.2) Le risque de liquidité

L'analyse de ce risque est également importante car celle permet si l'établissement gère convenablement ses liquidités pour éviter des crises de liquidité qui peuvent conduire à des faillites bancaires. Pour analyser ce risque, l'analyste fait recours au calcul de certains ratios notamment le risque :

Actif / les dettes

b.3) Le risque de charge

Il est important de connaître les positions nettes de l'établissement dans toutes les Devises pour pouvoir évaluer son exposition au risque de change. Certains ratios sont calculés tel que le ratio :

Position de chaque devise /fonds propres <15%

b.4) Le risque de solvabilité

L'analyse de ce risque consiste pour l'analyste à apprécier notamment :

- La solidité financière dépend du montant de ses fonds propres ;
- La qualité de l'actionnariat ;
- La place de la banque dans le système financier.

2.1.1.6 L'analyse par ratios :

La méthode des ratios se trouve largement utilisée en diagnostic financière, elle consiste en la recherche des rapports caractéristiques entre grandeurs financières.

a) Définition

D'après Vizzavona.p : « le ratio est le rapport de deux grandeurs. Celles-ci peuvent couvrir des données brutes telles que les stocks ou un poste de bilan, ainsi que des données telles que le fonds de roulement, la valeur ajoutée et l'excédent brut d'exploitation »⁴⁵ Ces ratios permettent à l'entreprise de se situer dans son propre secteur d'activité ou dans l'environnement économique global ;

- Aussi, ils permettent de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateur tant internes qu'externes.

Les ratios peuvent être exprimés par un nombre, un pourcentage ou encore par une durée. Ils doivent être simples, significatifs, compréhensibles, peu nombreux, honnêtes et d'un coût de confection raisonnable.

b) les différents types de ratios

Il existe une infinité de ratios, qui sont regroupés en quatre grandes catégories (les ratios de structure, les ratios de liquidité, les ratios de l'activité et le ratio de rentabilité).

b.1) Les ratio de structure

Il permet d'effectuer la comparaison entre un élément de l'actif ou du passif et le montant total du bilan, on distingue ces différents types de ratios de structures

- **Ratio d'indépendance financière**

Ce ratio mesure la part des capitaux apportés par les actionnaires par rapport à la totalité des ressources de l'entreprise, Il exprime aussi le degré de financement de l'actif par les moyens propres de l'entreprise.

$$\text{Ratio d'indépendance financière} = \frac{\text{fonds propres}}{\text{total passif}}$$

- **Ratio de liquidité**

Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme. Ce rapport doit être supérieur à un.

$$\text{Ratio de liquidité} = \frac{\text{actif circulant}}{\text{dettes à court terme}}$$

⁴⁵ Vizzavona. Patrice : « gestion financière » Edition BERT, 8^{ème} Edition, 1993, page51.

- **ratio de financement externe**

Il indique le degré de couverture de l'actif par l'ensemble des dettes.

- **Ration d'équilibre financier**

Ce ratio indique la manière dont l'entreprise finance ses emplois par ses ressources stables.

$$\text{Ratio d'équilibre financier} = \frac{\text{capitaux permanents}}{\text{immobilisations}}$$

b.2) Ratios de l'équilibre

Ce type de ratios permet de connaître le degré de solvabilité de l'entreprise.

- **Ratio d'endettement**

Ce ratio compare le montant de fonds propres de l'entreprise avec le montant de l'endettement à long et à moyen terme (L.MT).

$$\text{Ration d'endettement} = \frac{\text{dette à long et à moyen terme}}{\text{fonds propres}}$$

- **Ratio de solvabilité générale**

Il mesure la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes.

$$\text{Ratio de solvabilité générale} = \frac{\text{total actif}}{\text{dettes à court terme}}$$

- **Ratio de solvabilité immédiate**

Ce ratio illustre les besoins internes de l'entreprise, il permet d'apprécier les capacités de celle-ci à assurer la solvabilité à court terme en utilisant les disponibilités.

$$\text{Ratio de solvabilité immédiate} = \frac{\text{disponibilités}}{\text{dettes à court terme}}$$

- **Ratio de solvabilité à échéance**

Il représente la possibilité et la capacité de l'actif à couvrir les dettes à court terme ; Ce ratio doit être supérieur ou égal à un.

$$\text{Ratio de solvabilité à échéance} = \frac{\text{valeurs réalisables} + \text{disponibilité}}{\text{dettes à court terme}}$$

b.3) Ratio de rentabilité

Ce ratio mesure l'efficacité des moyens mis en œuvre par l'entreprise dans la réalisation des résultats. On distingue :

- **Ratio de rentabilité économique**

⁴⁶Ce ratio est le critère fondamental pour mesurer le niveau d'enrichissement de l'entreprise et pour juger les performances accomplies.

$$\text{Ratio de rentabilité économique} = \frac{\text{résultat d'exploitation}}{\text{total actif}}$$

b.4) Ratios d'activité

Ce type de ratios permet de mesurer le nombre de fois aux quels certains éléments du bilan sont renouvelés durant une période donnée.

On distingue :

- **Ratio de rotation de stock**

Pour les entreprises de production, ce ratio indique combien de fois les stocks ont été renouvelés, et ce durant une durée définie, généralement une année.

$$\text{Ratio de rotation des stocks} = \frac{\text{stocks} \times 360}{\text{chiffre d'affaire hors taxe (CAHT)}}$$

- **Ratio de rotation crédit/client**

Il exprime le délai de paiement libre que l'entreprise accorde à ses clients.

$$\text{Ratio de rotation crédit/ client} = \frac{\text{clients} \times 360}{\text{chiffre d'affaire hors taxe (CAHT)}}$$

- **Ratio de rotation crédit/ fournisseur**

Il représente le délai pour que l'entreprise puisse régler ses achats aux fournisseurs ; Cette entreprise doit réaliser

$$\text{Ratio de rotation crédit / fournisseur} = \frac{\text{fournisseurs} \times 360}{\text{achat TTC}}$$

2.1.1.7 Analyse de la rentabilité :

Cette étape d'analyse consiste à s'interroger sur les résultats dégagés par l'activité globale de l'entreprise.

a) La capacité d'autofinancement(CAF)

Le résultat constaté à la fin d'un exercice, résulte d'un calcul comptable et ne correspond pas à la trésorerie générée par l'exercice.

Le CAF est la trésorerie potentielle de l'entreprise ou bien c'est sa capacité à s'autofinancer.

$$\text{CAF} = \text{résultat de l'exercice} + \text{dotation aux amortissements}$$

⁴⁶ HUBERT DE LA BRUSLERIE : « analyse financière et risque de crédit » Ed DUNOD, paris,1999,p.163

CAF moyenne = total de la CAF/durée

b) La valeur résiduelle de l'investissement

C'est la différence entre le montant d'investissement et le total d'amortissement

VR= total d'investissement (TI) – total d'amortissement (TA)

c) Le délai de récupération (DR)

Le délai de récupération représente le délai nécessaire pour récupérer l'investissement initial.

$$DR = \frac{\text{crédit sollicité (CS)}}{\text{CAF moyenne(CAFM)}}$$

2.2 La Méthode moderne :

Il existe plusieurs méthodes nouvelles pour évaluation des risques de crédit.

2.2.1 Les systèmes experts⁴⁷

2.2.1.1 Définition :

C'est une approche de nature qualitative, elle cherche à reproduire de façon cohérente les règles de décision des experts en matière de crédit ou leur système d'évaluation du risque cet ensemble de règles assortis de pondération servira à décrire les caractéristique de risque de l'emprunteur et à lui attribuer une note ; ces systèmes sont en vigueur dans les banques mais aussi dans les agences de rating dont l'objet est de constituer un cadre d'analyse normatif qui permet d'identifier et de mesurer le risque des emprunteurs et d'intégrer ces règles dans des systèmes de décision opérationnels.

Tandis que, dans les systèmes experts utilisés pour évaluer le risque des entreprises, les informations utilisés sont à la fois : information sur les caractéristiques financières des emprunteurs (structure financière, état des dettes, politique financière et autofinancement ...) et information sur le marché où opèrent les emprunteurs et la position concurrentielle de ces derniers (position des produits de l'entreprise sur le marché, état de la technologie et des performances productives de l'emprunteur a son secteur et la position du secteur dans le cycle économique.

2.2.1.2. Construction d'un système expert :

Elle passe par trois étapes

a) l'explication de l'expertise

⁴⁷ HAMADAL. L, « mesure et gestion de risque de contrepartie interbancaire » : mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaires (ESB), Alger, 2003,p.17-18

Il s'agit de transformer une connaissance implicite en un système de règles explicites ; cette étape repose sur des intervenants et des études de cas et la conformation des règles au sein d'un groupe d'experts animé par un tiers, il ressort des règles d'évaluation et des normes quantitatives qui peuvent être modulables selon les contextes.

b) Formalisation de l'expertise

La formalisation de l'expertise est de transformer les dires d'experts en un système de règles formelles, automatisable et généralisable.

c) La validation, la généralisation et le suivi de système expert :

Vérifie la performance des systèmes experts et leur stabilité dans le temps par rapport à une population test, cette étape repose sur la validation, le suivi du risque réel et l'évaluation par pairs des propositions de notes issues de l'application des règles par les analyses.

2.2.1.3 Les limites :

- le système expert est sa nature qualitative, mais il intègre toujours des formes quantifiés ;
- ils peuvent accorder une part importante à la subjectivité dans la mesure où certaines informations sont obtenues par des procédures d'interventions auprès des experts des déférentes appréciations de la qualité de management d'un dirigeant célèbre et celle d'un dirigeant inconnu des medias.
- il est difficile de définir la procédure scientifique de test des résultats de ces systèmes ,car ils reposent sur l'expérience des experts ;
- l'application d'un phénomène d'auto réalisation des croyances ; une entreprise bien notée par un système expert aura tendance à mieux se comporter qu'une moins bien notée

2.2.2 La méthode des points des risques :

2.2.2.1. Définition :

Une méthode qui consiste à affecter des notes à un certain nombre d'éléments de risques choisis pour leur pertinence, elle permet une cotation de chaque client et donc la fixation d'un encours maximum autorisé assorti ou non d'un délai de paiement normatif, le principe de cette méthode est de porter un jugement sur une entreprise en terme de risque à l'aide d'élément non financier, de plus l'avantage de cette analyse est de mettre à jour quotidiennement l'appréciation de risque.

2.2.2.2 L'organisation d'un système de points de risque :

Il s'agit dans un premier temps d'identifier ces indicateurs de risque, cette première phase ne peut se faire qu'avec l'aide de la force de vente, les indicateurs seront retenus selon

deux critères à savoir l'importance de certains, pour l'évaluation de risque, et plus l'accès à l'information sera simple et moins coûteux, plus il aura de chance d'être retenu ou pourra ainsi dégager les meilleurs indicateurs de profit et de comportement qui sont susceptibles de renseigner sur le risque que représente le client.

Des indicateurs financiers peuvent également être retenus pour enrichir l'analyse, il est nécessaire d'établir un système de cotation de chaque élément de risque choisi.

La note finale de l'entreprise se caractérise comme le rapport entre le nombre de points et le nombre de lignes renseignées.

Ce système permet de coter une entreprise même si toutes les informations ne sont pas disponibles.

2.2.2.3 Les avantages :

- Permettre de prendre en compte toutes les spécificités de la clientèle de l'entreprise qui est mise en place ;
- La cotation de l'entreprise dont on possède pas les comptes sociaux : il arrive par fois que l'entreprise doit traiter avec des clients dont elle ne possède pas de documents comptables, ce type de méthode permet de prendre en compte les facteurs de risque réel de l'entreprise ; Cette méthode a pour limite :
- La difficulté d'obtention d'information ;
- La difficulté de détermination d'information d'une échelle de notation concernant les variables étudiées ;
- Donner un meilleur poids pour toutes les variables, même si ces dernières ont différentes significations.

2.2.3. La méthode RAROC

⁴⁸ Depuis les années 1970, la Bankers trust développe la méthode RAROC, présentée comme un instrument assurant un meilleur pilotage de la rentabilité et susceptible d'optimiser la rentabilité et d'optimiser la charge en fonds propres réglementaires.

2.2.3.1 Principes de la méthode RAROC :

La méthode RAROC a une spécificité de permettre une bonne évaluation du coût du risque ainsi que l'élaboration d'un système d'allocation des fonds propres au plus juste. La méthode RAROC se place donc dans une optique d'optimisation du couple rentabilité / risque en privilégiant deux notions clés :

⁴⁸ HAMDAD.L, mémoire p cit, p.19

a) la prise en compte du cout moyen du risque :

Pour éviter une même rémunération, le risque encouru peut fluctuer de manière disproportionnée, comme c'est souvent le cas dans les PME, il est nécessaire, dès la prise de décision, de quantifier la probabilité de non remboursement, c.-à-d. la valeur actuelle d'un cout futur et aléatoire ;

b) l'évaluation des fonds propres économiques :

La méthode repose sur les principes que les pertes maximales liées aux crédits octroyés doivent être couvertes par des fonds propres qui sont qualifiés de « fonds propres économiques ». Allouer des fonds propres économiques visant à maintenir l'activité bancaire dans un climat difficile avec un haut niveau de sinistralité est un contexte concurrentiel tendu.⁴⁹

La méthode RAROC consiste à dissocier le risque sous-jacent à une opération de crédit en un risque prévisible et un risque exceptionnel.

Une première difficulté dans l'utilisation de la méthode RAROC réside dans l'estimation du risque prévisible et plus précisément de la perte moyenne associée.

2.2.3.2 Utilisation de la méthode RAROC :

Les approches de méthode RAROC peuvent se faire à deux niveaux : au sein d'une cellule de risque auprès de la sphère commerciale. Quelle que soit l'approche, elles reposent toutes les deux sur la formule :

$$\text{RAROC} = \frac{\text{recettes-perte moyenne}}{\text{fonds propres économiques}}$$

La méthode RAROC peut constituer un outil de gestion actif/ passif pour gérer le risque.

L'approche est alors globale et qualifiée de financière ; Utilisée par les cellules de management de risque, elle porte sur un segment de clientèle, un secteur d'activité, une agence ou une division.

L'approche repose fortement sur les apports de la théorie moderne du portefeuille. L'objectif de la méthode est de mesurer la contribution d'un engagement au risque du portefeuille compte tenu du profil de risque de la banque. La logique d'une utilisation globale de la méthode compte tenu du profil de risque de la banque.

⁴⁹ LAMARQUE.E et HIRIGOYEN.G «management de la banque » 3^{ème} Edition, REARSON, paris,2001, p.73

La logique d'une utilisation globale de la méthode RAROC est fidèle aux principes ayant régi sa construction : évaluer les risques et les confronter à la rentabilité générée pour décider d'une réallocation différente des risques ; Cependant, l'existence d'une opération insuffisamment rentable peut être bien se justifier.

2.2.4 : La méthode scoring :

Le crédit scoring constitue une application des techniques de choix multicritères. Il s'agit d'évaluer l'état de santé d'une entreprise ou d'un organisme économique en vue de décider de l'octroi d'un crédit ou de suivre la performance de cet organisme. Il constitue à ce titre un moyen important à la disposition des banquiers permettant de rationaliser les décisions d'octroi et de recouvrement de crédit.

2.2.4.1 Définition scoring :

« Les modèles de score sont des outils de mesure du risque qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Leur objet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut ... ». ⁵⁰

- Le scoring est un véritable système expert, souvent utilisé dans l'environnement des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les petites et moyennes entreprises (PME), Cette analyse n'est pas réalisée par les entreprises elles-mêmes mais par des institutions extérieures à ces organisations, L'idée directrice du scoring est de calculer un score pour chaque entreprise ou agent sollicitant un crédit.

2.2.4.2 Les objectifs du crédit-scoring :

L'objectif du crédit-scoring est de déterminer un score, c'est-à-dire un niveau chiffré sensé être la représentation d'un certain risque pour le prêteur. Ce score est obtenu par la prise en compte de différents paramètres dont le choix est important quant à la capacité « prédictive » du système. Après la réalisation de cette évaluation chiffrée, il suffit d'intégrer le score obtenu dans une grille d'appréciation préalablement «classée ».

2.2.4.3 Analyse discriminante :

L'analyse discriminante est une méthode de description et de décision extrêmement puissante. Le but de l'analyse discriminante est d'étudier les relations entre une variable dépendante qualitative et un ensemble de variables explicatives.

Les objectifs principaux de l'analyse discriminante sont :

⁵⁰ M. DIETSCH, J. PETEY, Mesure et gestion du risque de crédit, Revue Banque, Paris 2003 p47

- déterminer les variables explicatives les plus discriminantes.
- Déterminer à quel groupe appartient un individu à partir de ses caractéristiques avec un minimum d'erreur de classement. Il convient de distinguer deux types dans l'analyse discriminante :

a) La méthode géométrique :

Cette méthode ne se repose que sur des notions de distance et qui suppose seulement l'égalité des matrices variances covariances.

b) La méthode probabiliste :

Qui fait intervenir des hypothèses probabilistes et suppose la normalité des variables et l'équivalence des matrices de variances covariances. La première application de la méthode d'analyse discriminante linéaire à la prévision de faillite d'entreprises aux Etats-Unis se trouve essentiellement dans les travaux d'E.I. ALTMAN⁵¹

2.2.4.4 : Avantages et limites du crédit scoring :

Cette partie traite des vertus et des faiblesses de l'évaluation statistique « crédit scoring ». Comme tout modèle, les modèles de crédit scoring présentent des avantages qui incitent les institutions financières à choisir ces modèles comme aide à la décision d'octroi de crédit

a) Avantages des modèles de crédit scoring :

- Les outils de scoring fournissent des mesures objectives du risque. Ainsi, les chargés de clientèle traitent tous les emprunteurs de la même façon, ce qui fait du scoring une évaluation statistique cohérente;
- Le procédé exact de l'évaluation statistique « crédit scoring » est connu et peut être communiqué contrairement à l'évaluation subjective ;
- Le crédit scoring prend en compte un nombre important de facteurs de risque ;
- Les modèles de crédit scoring peuvent être mis à l'épreuve avant l'utilisation, en s'assurant de la puissance prédictive à travers la validation du modèle ;
- L'évaluation statistique révèle les liens qui existent entre le risque et les caractéristiques de l'emprunteur, et améliore la gestion du risque ;
- Les outils du scoring sont peu coûteux en matière de fonds⁵²

⁵¹ E. I. ALTMAN, « analyse discriminante et prédiction de faillite d'entreprise », journal de la finance, Septembre 1968, p.529

⁵² M.DIETCSH, J.PETÉY, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », Revue Banque, Paris, 2003 p.48

- L'adoption des systèmes de scoring permet aux analystes de s'intéresser à d'autres aspects : relation banque
- Le crédit scoring permet à la banque de déterminer sa stratégie selon son aversion au risque car le risque est estimé.

b) Limites des modèles de crédit scoring :

Aucun système d'appréciation du risque n'est parfait et le crédit scoring n'échappe pas à cette règle, C'est pourquoi, il importe alors de bien mesurer les limites de la méthode de scores afin de prendre quelques précautions quant à son utilisation :

- **Au niveau de l'échantillonnage :**

Le biais de la sélection : une décision valable doit être basée sur un échantillon représentatif, il faut donc prendre en compte tous les dossiers (acceptés et rejetés).

La disponibilité de l'information : d'une part, pour élaborer une évaluation statistique, une base de données présentant un nombre suffisamment grand de prêts est nécessaire.

- **Problème de la dérive temporelle :**

Il faut procéder à des accords sur la fonction score suivant la situation économique, d'autant plus que les modèles de score supposent une auto corrélation et donc une dépendance entre le futur et le passé.

- **Changement du comportement :**

Les problèmes de score ne peuvent détecter les changements relatifs au comportement des emprunteurs vis-à-vis du défaut.

- **Hypothèses et indicateurs :**

Les modèles de score supposent que les causes de défaillance se trouvent dans les indicateurs financiers et dans tout ce qui touche l'entreprise elle-même

2.2.5 Les autorités régulatrices :

2.2.5.1 Le règlement de la banque d'Algérie :

Le présent règlement a pour objet de fixer les principes d'organisation et de fonctionnement de la centrale des risques entreprise et ménages, ci après désignée « La centrale des risques ». ⁵³

Art.2 : La centrale des risques est un service de centralisation des risques chargé de recueillir, auprès de chaque banque et de chaque établissement financier notamment, ci-après dénommés

⁵³ Source : www.droit-algerie.com

établissements déclarants, l'identité des bénéficiaires de crédits, la nature et le plafond des crédits accordés, le montant des utilisations, le montant des crédits non remboursés ainsi que les garanties prises pour chaque type de crédit.

Art.5 : Les établissements déclarants sont tenus de déclarer à la centrale des risques, selon la nature des données, dans son compartiment réservé aux entreprises et dans son compartiment réservé aux ménages :

- Les données d'identification des bénéficiaires de crédits, les plafonds de crédits et les encours de crédits qu'ils accordent à leurs clients, quel que soit le montant, au titre des opérations effectuées par leurs guichets ainsi que les garanties prises (sûretés réelles et sûretés personnelles) pour chaque type de crédit. Ces informations sont dites données positives ;
- Les montants non remboursés de ces encours de crédits. Ces informations sont dites données négatives

La Banque Centrale d'Algérie a instauré la centralisation des risques bancaires. Elle peut suivre et contrôler les crédits octroyés par les différents établissements bancaires algériens. Un fichier national des risques est tenu pour trouver et suivre l'évolution des incidents. Composition du fichier :

- Du statut juridique
- Du code nationalité
- Du numéro d'inscription
- Du code d'activité CITI (classement par activité économique)

La Banque Centrale algérienne établit des bases de données qui regroupent la proportion de crédit par secteur d'activité. Avec ces informations les banques algériennes obtiennent une aide à la décision pour octroyer des crédits. Toutefois la centralisation des risques est limitée à l'échelle nationale car aucun mécanisme de ce type n'existe au niveau régional ou international. Il devient impossible d'identifier un emprunteur d'une banque dans un Etat différent.

2.2.5.2 Rôle des établissements bancaires ⁵⁴

Les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. Cette analyse permet d'identifier les risques potentiels avant qu'ils ne se produisent. Comme nous avons pu le voir, de nombreuses techniques permettent de quantifier

⁵⁴Loujane.F :« la gestion du risque de crédit bancaire sur les portefeuilles et particuliers » mémoire d'école de commerce , Lyon, promotion20016

et d'évaluer les dangers de chaque portefeuille. La banque gagne à la fois en temps et en argent à écarter les risques au sein de sa clientèle. En effet dès qu'un risque apparaît, il faut rapidement le gérer, ce qui mobilise des moyens humains mais aussi financiers. Lorsque la situation du client se dégrade, la banque n'est jamais totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement. C'est cette incertitude constante qui fait peur aux banques. L'anticipation par l'analyse en amont des risques permet de combler une partie de cet avenir incertain et de sécuriser l'activité de crédit.

Section 3 : les moyens de couvertures de la gestion du risque bancaire

L'importance des risques encourus par les banques en matière d'octroi de crédits bancaires, a rendu impératif l'instauration d'un certain nombre de moyens de préventions.

Bien qu'une bonne analyse de l'entreprise reste la meilleure garantie de prévention des risques, le banquier dispose de plusieurs autres moyens de limitation et de protection qui sont pour certains obligatoires (les règles prudentielles), et pour d'autres facultatifs (la prise de garantie) ; A cet effet, la section suivante comportera les points suivants :

- L'application et le respect des règles prudentielles ;
- Le recueil des garanties.
- La mise en place de procédures internes ;

3.1 Application et respect des règles prudentielles :⁵⁵

Les règles prudentielles sont des normes de gestion imposées par la banque d'Algérie aux banques et aux établissements financiers, elles sont applicables sur le plan international par les banques, elles ont un caractère préventif, elles ont pour but de renforcer la structure financière des établissements de crédit, de surveiller l'évaluation des risques des banques et l'amélioration et protéger de la sécurité des déposants.

3.1.1 Ration de couverture des risques (solvabilité) :

Conformément à l'article 04 du règlement n°90-01⁵⁶ du 04/07/1990 relatif au capital minimum des Banques et Etablissements financiers, les banques doivent avoir un capital social supérieur ou égal à 500 millions DA.

De plus, les autorités monétaires ont instauré une norme de gestion que les banques sont tenues de respecter en permanence, c'est le ratio de solvabilité ou ratio COOK. (Bale 1)

Ce dernier met en rapport le montant des fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques crédits qu'ils encourent, il doit être à un minimum de 8%.

$$\text{ration cook} = \frac{\text{montant des fonds propres net}}{\text{montant des risques encourus pondérés}} \times 100 > 8\%$$

Les risques encourus pondérés sont les risques encourus sur la clientèle auxquels on applique un taux de pondération fonction du risque lié à l'engagement.

⁵⁵ KBIBA .OMAR « étude des conditions d'octroi du crédit par les banques » école supérieure de banque, promotion 2007, p.57

⁵⁶ Règlement Banque d'Algérie N°90/01 du 04/07/1990 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers.

Les risques encourus et le taux de pondération attribué à chacun sont déterminés par L'article 09 et 11 de l'instruction⁵⁷ 74-94 du 29/11/1994 fixant les règles prudentielles de gestion des Banques et Etablissement Financiers.

Nous tenons à signaler qu'en 2006, les banques et les établissements financiers adopté, au niveau mondial, un nouveau ratio de solvabilité baptisé Mc Donough* selon les recommandations de (Bale 2) voir l'annexe 1

3.1.2 Ratios de division des risques :

Afin d'éviter une concentration des risques sur un même client ou un groupe de clients, la réglementation prudentielle en vigueur a limité l'intervention des banques et établissements financiers en mettant à leurs charges les obligations suivantes :

- Les risques encourus sur un même bénéficiaire ne peuvent excéder 25% des fonds propres de la banque.
- Le montant total des risques encourus des bénéficiaires ayant dépassé 15% des fonds propres de la banque ne doit en aucun cas excéder dix fois le montant des dits fonds propres.

3.2 Le recueil des garanties :

La banque doit constituer des garanties pour se prémunir contre les risques du crédit. Mais faut-il rappeler que la meilleure garantie reste la rentabilité de l'activité de l'entreprise ; Les garanties se décomposent en deux à savoir les garanties personnelles et les garanties réelles.

3.2.1 Les garanties réelles :

Pour que le débiteur assure éventuellement le remboursement du créancier il faudra affecter un élément d'actif de son patrimoine mobilier ou immobilier comme garantie. A cet effet, le banquier exige des garanties réelles pour l'octroi d'un crédit à savoir :

- Le nantissement ;
- L'hypothèque ;

3.2.1.1 Le nantissement

⁵⁸Selon l'article 948 du Code Civil : « Le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci

⁵⁷ Règlement B.A N°90/01, RP cit

*Du nom du vice-président de la réserve fédérale de New York, actuel président du comité de Bale

⁵⁸ Mr AMRAOUI. M A, mémoire OP cité p.9

peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang » ; Le nantissement procure à la banque les droits suivants :

- Le droit de rétention du bien nanti (dépossession du débiteur) jusqu'à extinction de la dette, sans pouvoir se jouir de ses fruits. (en général les banques renoncent au droit de rétention et laissent le bien nanti à la disposition du bénéficiaire sous réserve de le préserver et de le réparer) ;
- Le droit de vendre le bien aux enchères et de se faire payer sur son prix en quelque main qu'il se passe (droit de suite);
- Un droit de préférence qui lui permet d'opposer le privilège à tous les créanciers venant après le trésor public, la justice et les salariés.

3.2.1.2 L'hypothèque :

Le contrat d'hypothèque est défini par l'article 882 du Code Civil comme étant « ...Le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser, par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe... ». L'hypothèque est une sûreté réelle qui confère au créancier, s'il n'est pas payé à l'échéance, le droit de suite (saisir et vendre le bien hypothéqué) et un droit de préférence (être payé le premier par rapport aux créanciers inférieurs en rang). Selon le mode de constitution, il existe trois (03) sortes d'hypothèques :

- a) L'hypothèque conventionnelle :** l'hypothèque est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'une convention (contrat) établie en forme authentique entre la Banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance. Le contrat doit être inscrit à la conservation foncière et publié afin de renseigner les tiers du privilège de la Banque et de donner rang à celui-ci.
- b) L'hypothèque légale :** Elle est instaurée par la loi de finance pour 2003. Cette forme d'hypothèque est requise directement par la banque qui dépose par elle-même les bordereaux d'hypothèque auprès de la conservation foncière territorialement compétente. La validité de l'hypothèque est de trente ans à partir de la date de son inscription.
- c) L'hypothèque judiciaire :** le banquier n'envisage cette forme d'hypothèque que pour prendre des mesures conservatoires à l'encontre des créances compromises. l'article

883 du code civil stipule que « cette forme résulte d'un jugement du tribunal compétant ».

3.2.2 Les garanties personnelles :

Les garanties sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes qui promettent de désintéresser le créancier si le débiteur principal ne satisfait pas à ses obligations à l'échéance. On distingue : le cautionnement et l'aval.

3.2.2.1. *Le cautionnement :*

Le cautionnement est l'engagement pris par une personne appelée « caution » d'exécuter l'obligation du débiteur si ce dernier ne l'exécute pas lui-même. Le cautionnement se forme valablement par le seul échange de consentement mais pour le prouver un écrit est nécessaire.

Selon L'article 645 du Code Civil algérien stipule : « le cautionnement ne peut être constaté que par écrit, alors même que l'obligation principale peut être trouvée par témoins » L'obligation de la caution ne peut pas être plus lourde que celle du débiteur principal (article 652 du Code Civil) On distingue le cautionnement simple et le cautionnement solidaire

- a) **Le cautionnement simple :** dans ce cas, les cautions ne sont pas solidaires de leur engagement et ne peuvent être poursuivies que dans la limite de leurs parts proportionnelles dans l'obligation cautionnée.
- b) **Le cautionnement solidaire:** c'est le cas où les cautions sont solidaires de leur engagement et le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution, puisque ces deux parties se trouvent au même rang

3.2.2.2 *L'aval :*

L'aval est une garantie personnelle propre aux effets de commerce. Il se définit comme étant un engagement donné par une personne appelée « donneur d'aval » ou « avaliste » ou « avaliseur » en faveur d'un signataire cautionné appelé « avalisé » Le donneur d'aval s'engage par signature, apposée sur l'effet de commerce (ou sur une allonge) ou sur un acte séparé, à payer l'effet de commerce à l'échéance si le débiteur principal se trouve défaillant.

3.3 La mise en place des procédures internes :

Des procédures internes peuvent être mises en application par chaque banque afin de pouvoir se prémunir contre les risques de crédit. Parmi ces procédures, on peut citer :

- Les comités de crédit : l'institution d'un comité de crédit au niveau de chaque structure de la banque et la fixation pour chacun d'entre eux d'une cote de délégation de crédit.

- Le portefeuille engagement : la diversification de ce portefeuille.
- Système de contrôle : installation d'un système de contrôle des utilisations des crédits.

Le Crédit Populaire d'Algérie applique des ratios d'encadrement d'activité pour déterminer les plafonds des crédits à accorder par secteur d'activité.

Cette méthode consiste à calculer des montants selon deux critères différents et retenir le plus petit parmi eux. Ces tableaux déterminent les plafonds de financement :

Tableau N°04 : Crédit d'équipement

Activité	p/p coût du projet	p/p équipement
Industrie	60%	80%
Hôtellerie	30%	80%
O.p. immobilier	50%	80%
B.T.H.P	50%	60%
Transport	50%	50%
Profession libérale	50%	70%
Artisanat	50%	60%

Source : élaboré a partir des données de la BADR.

Tableau N°05 : Crédit d'exploitation

Secteur	Stocks créances	Chiffre d'affaires
Industrie	50%	04 mois
Commerce	40%	03 mois
Services	25%	02 mois
Artisanat	25%	02mois
B.T.H.P	30%	02mois
Autres	40%	03 mois

Source : élaboré a partir des données de la BADR.

Conclusion du chapitre

Les établissements bancaires ont pour priorité d'anticiper les risques qui se rapportent aux crédits. Cette gestion permet d'identifier les risques potentiels avant qu'ils ne se produisent. Comme nous avons pu le voir, de nombreuses techniques permettent de quantifier et d'évaluer les dangers.

En effet dès qu'un risque apparaît, il faut rapidement le gérer, ce qui mobilise des moyens humains mais aussi financiers. Lorsque la situation du client se dégrade, la banque n'est jamais totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement, de cela on déduit que le risque est indissociable de l'opération de crédit, seulement il faut que le banquier soit vigilant lors de l'octroi du crédit grâce au respect des règles prudentielles et à la prise de garanties.

Mais la meilleure façon demeure une analyse de qualité qui peut prévoir les conséquences des engagements pris.

Chapitre III

**Etude d'un dossier de crédit
d'exploitation au niveau de
la BADR N°358 d'Akbou**

Introduction du chapitre

Les banques doivent être très conscientes de l'importance de risque de contrepartie en renforçant la nécessité de le quantifier afin de le gérer de la manière la plus efficace.

Après une recherche bibliographique et documentaire qui a été sanctionnée par la réalisation Des deux premiers chapitres de notre travail ; le passage que nous avons effectué au niveau d'une agence d'exploitation (BADR N°358 D'Akbou, Bejaia) nous a permis de mettre en application les différentes techniques d'étude et d'analyse des dossiers de crédit et de financement bancaire (analyse financière et évaluation de projets).

A cet effet, ce chapitre a été organisé en deux sections :

- Dans la première section, nous présenterons la structure d'accueil à savoir la Banque D'Agriculture et du Développement Rural (BADR).
- Dans la seconde section, sera consacrée à l'étude et au montage d'un dossier de crédit d'exploitation, il nous permettra de comparer notre analyse avec celle faite par la banque et de constater, si c'est possible, le sort actuel du projet et du crédit.

Section01 : présentation de la BADR

Nous allons présenter dans cette section la banque de l'agriculture et de développement rurale (BADR), tel que son historique, ses missions et ses caractéristiques. Nous présenterons aussi l'organisme d'accueil : agence BADR N°358 d'Akbou.

1.1 Présentation de la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) :

1.1.1 Historique et évolution de la BADR:

La BADR est une institution financière nationale, ayant le statut d'une banque commerciale, issue de la BNA, elle a été créée par le décret n°82-106 en 13 mars 1982, pour encourager l'agriculture et le monde rural, et elle a été opérationnelle en novembre 1982 avec un capital de 22 000 000 000 DA, elle avait pour but le financement du secteur agricole et le secteur agro-industriel.

En effet, la production agricole était en diminution continue, et les crédits bancaires en provenance du trésor n'étaient jamais remboursés. Pour faire face à cette situation et fournir un meilleur encadrement à l'octroi de crédit pour l'exploitation agricole, il y a eu la création de la BADR.

Au début, la BADR était constituée de 140 agences héritées de la BNA, aujourd'hui, son capital social est estimé à 33 000 000 000 DA et est constituée de 300 agences.

La BADR, est le principal partenaire financier du monde agricole et de pêche, elle a élargi son champ d'activité à tous les secteurs, elle est devenue au fil du temps, Et notamment depuis la promulgation de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, une banque universelle la plus impliquée dans le financement du développement économique, avait introduit en septembre 2001 le concept de « la banque assise » avec service personnalisé, comme avait adopté le système « SYRAT », qui permet le recouvrement des chèques en 48 heures.

En effet, depuis le 09 septembre 2002, (le service personnalisé) est passé du concept à celui de la réalité. La BADR est devenue (banque assise) marquant ainsi une rupture totale avec une organisation des pratiques, un état d'esprit et des comportements révolus.

Dans l'édition 2001 de « Bankers almanach »⁵⁹ la BADR est située la 1^{ère} banque en Algérie, par rapport à la densité de son réseau et à l'importance de ses effectifs au niveau mondial, elle occupe le 668^{ème} rang sur quelque 4100 banques classées, et en 2003 la publication

⁵⁹ Document interne de la BADR

spécialisée du groupe jeune Afrique ECOFINANCE, positionne la BADR au 13^{ème} rang, soit une progression de deux places par rapport au dernier classement, sur 500 établissements classés.

L'évolution de la BADR est caractérisée par trois grandes étapes, qui sont :

DE : 1982-1990

Au cours de cette période, la BADR avait eu pour objectif, d'asseoir sa présence dans le monde rural, en ouvrant de nombreuses agences dans les zones à vocation agricole elle a acquis une notoriété et une expérience certaine dans le financement de l'agro-alimentaire et de l'industrie mécanique agricole. Cette spécialisation s'inscrivait, alors dans un contexte d'économie planifiée où chaque banque publique avait son champ d'investissement.

DE : 1991-1999

La loi 90/10 ayant mis un terme à la spécialisation des banques, la BADR a élargi son champ d'intervention aux secteurs d'activité, et notamment, vers les PME/PMI, tout en restant un partenaire privilégié du secteur agricole.

DE : 2000- aujourd'hui

L'étape actuelle se caractérise par la nécessaire implication des banques publiques dans la relance des investissements productifs et la mise en adéquation de leurs activités et de niveau de leurs prestations avec les principes de l'économie de marché.

En matière d'intervention dans le financement de l'économie, la BADR avait considérablement augmenté le volume des crédits consentis aux PME/PMI du secteur privé (tout branche confondues) tout en accroissant son aide au monde agricole et para agricole.

Afin de se mettre au diapason des profondes mutations économiques et sociales et répondre aux attentes de la clientèle, la BADR avait mis en place un programme d'action quinquennal, axé notamment sur la modernisation de la banque, l'amélioration des prestations, ainsi que l'assainissement comptable et financier.

1.1.2 Objectifs, missions et principales caractéristiques de la BADR :

La BADR a été créée pour répondre à une nécessité économique, née d'une volonté politique afin de restructurer le système agricole, assurer l'indépendance économique du pays et relever le niveau de vie des populations rurales.

Dans cette section nous allons citer les missions et les principales caractéristique de la BADR

1.1.2.1 L'objet de la BADR :

Conformément aux lois et règlements en vigueur de toutes opérations bancaires, la BADR a pour objet de contribuer :

- à la réorganisation des structures et au réaménagement de l'organisation
- Au développement du monde de l'agriculture.
- A la promotion des activités agricoles, artisanales et agro-industrielle.
- A la promotion économique du monde rural.

Elle est notamment chargée du financement des différentes activités suivantes :

- activités de production agricole.
- activité de toute nature attachée au secteur agricole.
- activité de l'artisanat traditionnelle en milieu rural.

1.1.2.2. Les missions de la BADR :

Les principales missions de la BADR sont :

- le traitement de toutes les opérations de crédit, de change et de trésorerie
- L'ouverture des comptes à toute personne faisant la demande
- La réception des dépôts à vue et à terme
- La participation à la collecte de l'épargne.
- La contribution au développement du secteur agricole
- L'assurance de la promotion des activités agricoles agro-alimentaires, agro-industrielles et artisanales.
- Le contrôle avec les autorités de tutelle des mouvements financiers des entreprises domiciliées.
- veille à la présentation et à l'amélioration de l'image de marque de la banque.
- Propose des formules ou produit de placement en tenant compte des orientations de la direction générale.
- Veille une gestion rationnelle des espèces en limitant l'immobilisation des fonds et en assurant une disponibilité suffisante pour faire face aux retraits de fonds de la clientèle.

1.1.2.3 Les principales caractéristiques de la BADR :

Parmi les principales caractéristiques de la BADR. Nous pouvons citer :

- La BADR effectue le traitement en temps réel à distance des opérations bancaires.
- Elle permet la consultation à distance des comptes par la clientèle de la BADR
- Est une banque universelle, qui participe à 30% de financement du commerce extérieur ;
- Elle met des crédits documentaires en 24 heures.
- L'informatisation totale de son réseau sur la base des logiciels automatiques.

1.1.2. Structure et organisation de la BADR :

Sous l'autorité du présent Directeur Général, assisté de deux (02) directeurs Généraux adjoints, la BADR est constituée de :

- Succursales ;
- Agences.

1.1.3.1 Les divisions centrales :

La BADR comprend les divisions centrales suivantes :

- La division administrative ;
- La division des engagements ;
- La division internationale ;

La division de l'inspection générale et de l'audit

- Division centrale;
- Direction centrale ;

Ces divisions ont pour mission de chapeauter les différentes directions centrales que comprend la BADR.

1.1.3.2 Les directions centrales et leurs missions :

Les directions centrales ont pour mission d'animer et de contrôler les différentes fonctions bancaires au niveau du réseau

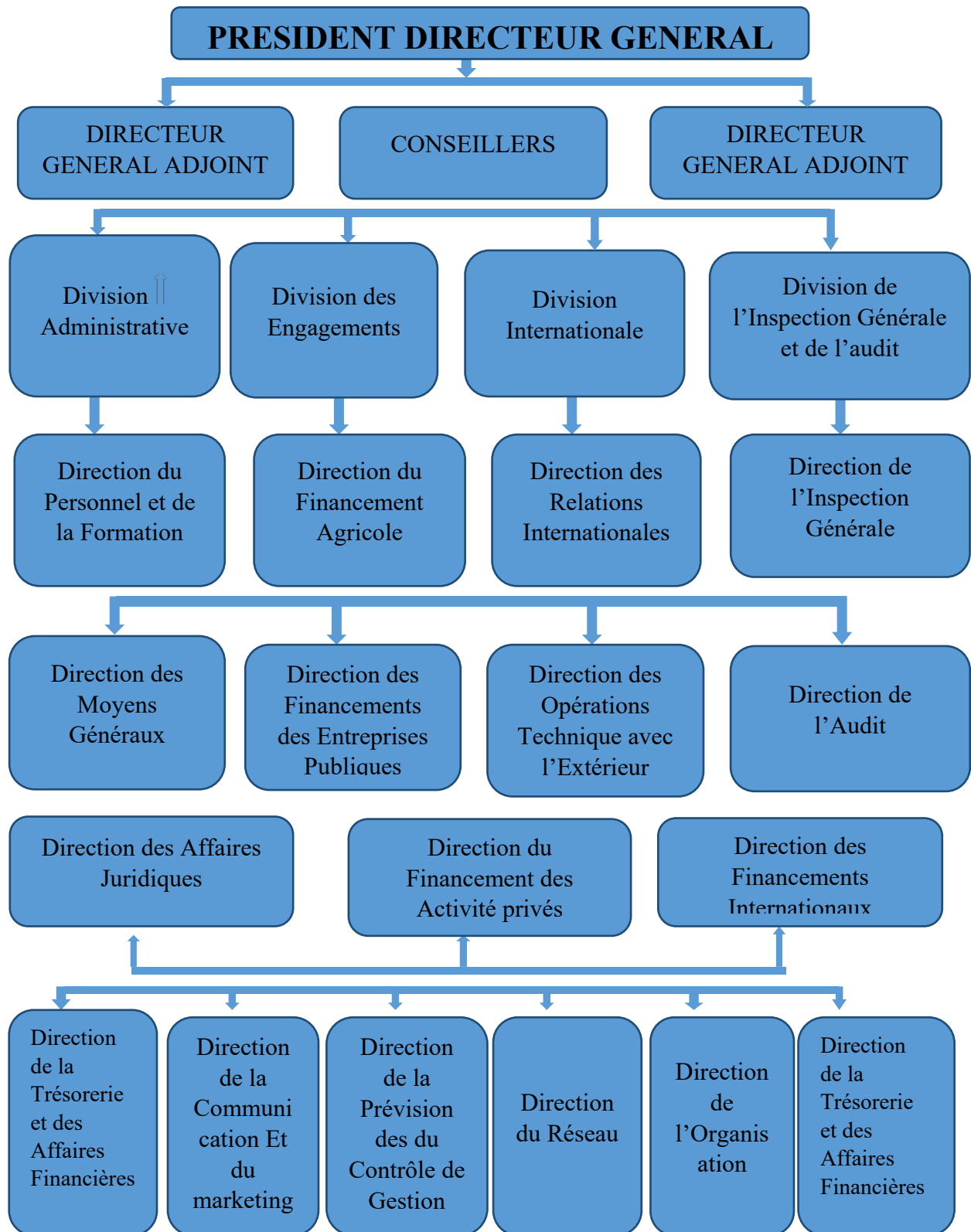
Les différentes divisions et directions centrales que comprend la BADR sont représentées par l'organigramme ci dessus,

la structure de base d'exploitation, de traitement et de suivi des différentes opérations de banque, de dépôts et de crédit elle constitue en elle-même un fonds de commerce dont elle assure le développement en fonction des orientations que lui sont données.

Parmi ses services, le service crédit occupe une place privilégiée car il constitue le comportement de la banque qui assure la principale fonction de banquier qui est certainement la plus délicate, compte tenu des risques encourus en matière de prise d'engagement.

Afin de traiter l'ensemble de ces opérations, pour accomplir, convenablement ses missions et de répondre au mieux à ses engagements, l'agence N°358 d'Akbou s'est dotée d'un modèle d'organisation spécifique qui le différencie des autres banques connus sous le nom de « banque assise ».

Schéma N°1 : Organigramme la banque d'exportation BADR



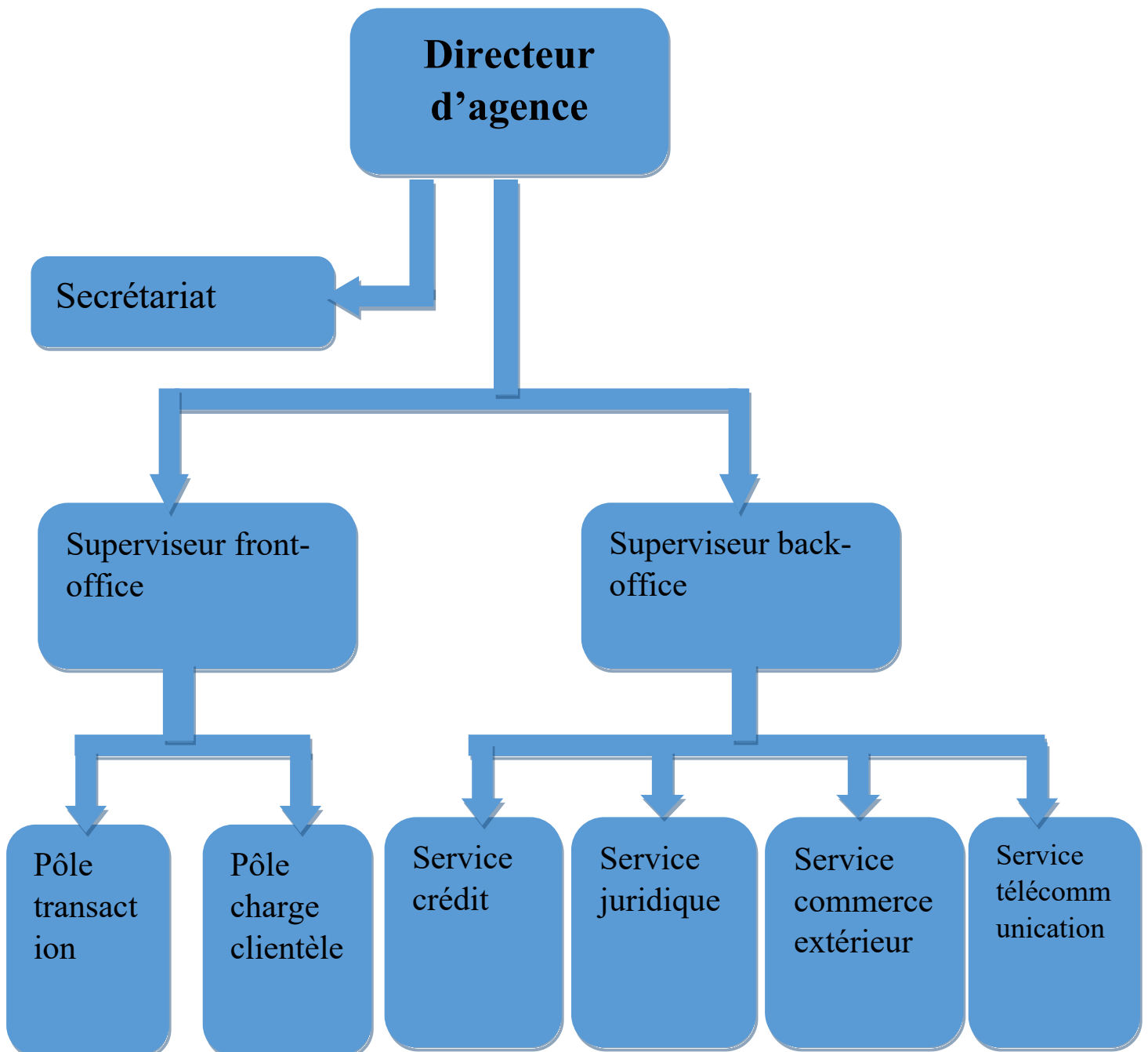
Source : Banque BADR N°358 d'Akbou

1.2. Présentation de l'agence BADR N°358 d'Akbou

1.2.1 Présentation et organisation de l'agence

L'agence BADR N°358 d'Akbou, et une ancienne agence qui a été une agence de BNA avant 1982, Son organigramme est présenté dans le schéma suivant :

Schéma N° 2: Organigramme de l'agence BADR N°358 d'Akbou



Source : document interne de la BADR

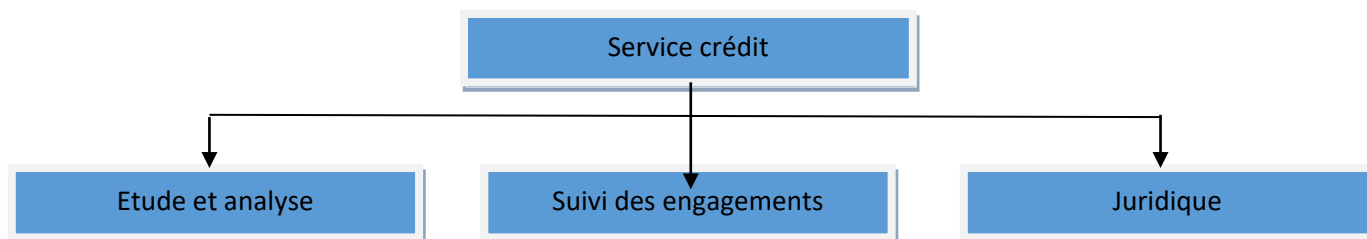
1.2.2 Présentation du service crédit :

Dans ce qui suit, nous allons présenter le service crédit de la banque BADR, agence n°358 d'Akbou

1.2.2.1 L'Organisation du service crédit au sein de la BADR:

Le service crédit est organisé de manière à couvrir convenablement des différentes phases du montage d'un dossier de crédit, pour cela il prévoit deux (02) cellules : cellules « étude et analyse » et cellule « suivi des engagements ». La cellule « juridique » pour le suivi du contentieux et la gestion administrative.

Schéma N°3 : l'organisation du service crédit au niveau de l'agence BADR d'Akbou



Source : document interne de la BADR

a) La cellule « étude et analyse »

Cette cellule est composée de chargés de clientèle dont leurs tâches se résument à la réception et vérification des dossiers de crédit et de chargé d'étude dont le travail consiste en l'étude et le montage de ces dits dossiers. Elle a pour principales missions :

- D'étudier et analyser des demandes de crédit et propose des concours à mettre en place ;
- La Présentation des demandes de crédit aux comités de crédit de l'agence et de groupe ;
- Notifier à la clientèle les crédits accordés ;
- Tenir et mettre à jour les dossiers de crédit ;
- Assurer la confection et/ou la transmission des dossiers concernés par le contrôle à posteriori à la banque d'Algérie ;
- Suivre régulièrement l'évolution de l'activité des entreprises financées ;
- Informer, assister, et conseiller la clientèle ;

b) La cellule « suivi des engagements » et la cellule « juridique » :

La cellule des engagements est composée également de chargés de clientèle et de chargés d'étude qui ont pour missions le suivi et la gestion des dossiers de crédits et du recouvrement des créances. En ce qui concerne la cellule juridique, elle est l'interlocutrice des différents services d'exploitation et d'administration, elle est chargée de tous les problèmes d'ordre juridique et de suivi des règlements des opérations faisant l'objet du contentieux, et aussi de recouvrement des créances litigieuses et contentieuses ces deux cellules sont complémentaires elle en principale mission :

- Etablissement et gestion administrative des autorisations des crédits ;
- Procéder au recueil des garanties exigées à la mise en place des crédits ;
- Etablir et délivrer les actes d'engagement (convention de crédits, actes de caution et d'aval, ...etc.)
- Mise en place et suivi des crédits accordés ;
- Veiller et rembourser les crédits échus ;
- Suivre l'application des conditions de banque d'une manière générale notamment les engagements par signature ;
- Suivre la remise des mains levées relatives aux cautions et avals délivrés ;
- Exécuter les opérations liées au volet juridique et contentieux (saisie arrêt, avis à tiers détenteur, mise en demeure, demande de transfert des ressources au précontentieux ou contentieux,.....)
- Elaborer et adresser à bonne date les statistiques destinées au groupe et aux structures de contrôle concernées.

1.2.2.2 Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit :

Le service crédit est le compartiment le plus important dans l'organisation d'une agence, il entretient des relations étroites avec les autres services de l'agence, les structures de la banque et les confrères soient fonctionnels ou hiérarchiques.

a) Relations fonctionnelles :

Le service crédit entretient des relations fonctionnelles avec l'ensemble des services de l'agence à savoir :

- Le service « caisse et portefeuille » pour ce qui est des retraits versements, virements encaissements et escomptes de chèques et effets, la mobilisation des crédits par caisse et leur remboursement.

- Le « service étranger » : pour ce qui est des transactions en devises, des crédits externes et des opérations du commerce extérieur.

Ce service entretient aussi des relations avec les structures de la banque qui sont les suivantes :

- Le groupe régional d'exploitation du rattachement auquel sont transmis les dossiers de crédit pour prise de décision dans la limite de ses prérogatives ;
- La direction des crédits pour assistances, évaluation et mise en place des crédits ;
- La direction financière en matière de mobilisation des crédits et des besoins financiers ;
- La direction des affaires juridiques et contentieuses juridique et gestion des affaires précontentieuses ;
- La direction de la comptabilité.

De plus, ce service consulte d'autres organismes tels que : les centrales de la banque d'Algérie et les administrations fiscales, douanières et la conservation foncière.

b) Relations hiérarchiques :

Le comité de crédit est composé des chargés d'étude, du directeur adjoint, du chef de service engagement et directeur d'agence qui assure la présidence et la médiation entre le service et les structures hiérarchiques. Placé sous l'autorité de la direction du groupe régional d'exploitation, le service crédit ne dispose d'une entière autonomie en matière de décision, quant à l'octroi du crédit, que dans la limite de la cote de délégation qui lui est attribuée.

Section 02 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation

La présente étude de cas porte sur le renouvellement et l'évaluation avec l'extension des crédits d'exploitations précédemment obtenus par la SARL « S.T » domiciliée aux guichets de l'agence BADR d'Akbou. Cette dernière a pour activité l'exportation des dattes. Dans ce contexte, le montant global de crédit d'exploitation sollicité s'élève à 150 000 000 DA.

2.1 Présentation générale de l'affaire :

2.1.1 Présentation de l'entreprise

La SARL « S.T » est une société de renom, elle à une réputation connue sur les cinq continents, spécialisée dans l'exportation des dattes à l'échelle internationale, elle figure sur le fichier du ministère du commerce extérieur parmi les trois premières sociétés exportatrices des dattes à l'échelle nationale hors hydrocarbures.

La SARL « S.T » est une ancienne relation qui avait son compte commercial auprès des guichets de l'agence BADR depuis le 23/10/2003.

2.1.2 Présentation du projet :

Le projet consiste en l'exportation des produits agricoles, localisée à Tazmalt, Bejaia

Tableau N° 06 : Présentation du demandeur de crédit

Nom de l'entreprise	SARL « S.T »
Raison social	Mr L.K jeune promoteur
Adresse-ville	Tazmalt, Bejaïa
Forme juridique	SARL
Domiciliation bancaire	BADR d'Akbou
Activité	Exportation des dattes
Nombre des associés	4
Nombre d'employeur	20 personnes

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

2.1.3 Dossier fourni

Le dossier contient les pièces suivantes :

- demande du client
- copie légalisée du registre de commerce
- copie du statut de l'entreprise
- copie documents fiscaux et parafiscaux (extrait de rôle CNAS, CASNOS)
- PV délibération désignant et autorisant le gestionnaire à contracter des emprunts
- bail de location de site d'exploitation de l'entreprise
- le bilan et TCR des deux derniers exercices avec rapport de commissaire aux comptes
- bilan et TCR prévisionnels plan de financement.
- accusé de réception et consultation et réponse de la centrale des risques
- avis de débit relatif aux frais d'étude du dossier

2.1.4 Objet du crédit :

Pour poursuivre son activité dans de bonnes conditions et honorer ses engagements vis-à-vis de ses clients étrangers et de ses fournisseurs, elle est obligée de demander un financement bancaire pour faire face à son besoin d'exploitation (acquisition des dattes), destinées à l'exportation après le conditionnement (emballage), le montant de crédit s'élève à 150 000 000 DA.

2.1.5 Evolution du capital social de l'entreprise :

A sa création en 2003, le capital social de l'entreprise s'élevait à 10 000 000DA, il a connu une augmentation pour atteindre 20 000 000DA en 2010, actuellement le capital social de l'entreprise est de 40 000 000DA après l'augmentation faite en 2015 Pour les Exercices sur lesquels le cas étudiant, le capital social de l'entreprise est détenu par 04 associés comme indiqué au tableau ci-dessous :

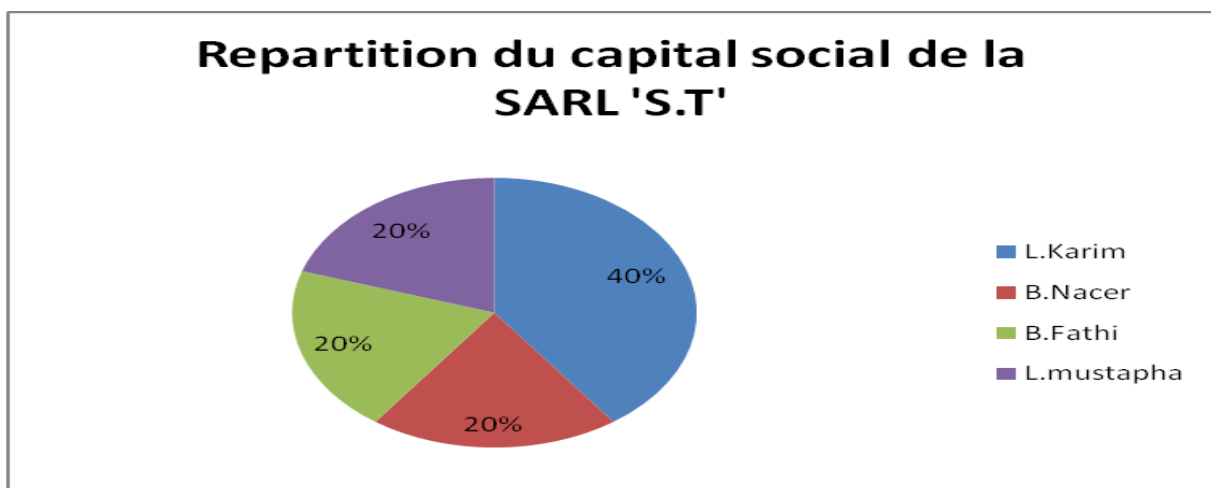
Tableau N° 7 : Evolution du capital social de l'entreprise

Unité : DA

ACTIONNAIRE	Nombre de part	Valeur en DA	Valeur en %	Poste occupé
L. Karim	8 000	8 000 000	40%	le gérant associé
B. Nacer	4 000	4 000 000	20%	cogérant
B. Fathi	4 000	4 000 000	20%	cogérant
L. Mustapha	4 000	4 000 000	20%	cogérant
Total	20 000	20 000 000	100%	

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Figure 01 : Représentation graphique de la répartition du capital de la SARL « S.T »



Source : élaboré par nous même

2.1.6 Les moyens mis en œuvre par l'entreprise :

Les moyens de l'entreprise sont :

2.1.6.1 Les moyens humains : la SARL « S.T » comprend un effectif de 20 personnes et 04 associés dont le gérant est Mr L.K

2.1.6.2 Les moyens matériels :

Les moyens dont dispose la SARL pour l'exploitation de son activité sont les suivants :

a) Liste des immobilisations équipements :

Tableau N° 08 : liste des équipements existants

DESIGNATION	MONTANT HT
Ligne de transformation et de conditionnement	4 003 000
Enveloppeuse	1 576 744
Equipement de production	4 174 155
Chariot élévateur triplex	2 042 735
Machine à tunnel de rétraction	167 521
Machine soudeuse	96 000
Totaux	12 924 155

Source : BADR d'Akbou

B) Le parc du matériel roulant

Tableau N°09 : le parc matériel roulant

DESIGNATION	QTE
Remorque frigorifique	1
Voiture	1
Tracteur	1
Tracteur	4

Source : BADR d'Akbou

2.1.7 Le cycle d'exploitation de l'entreprise

2.1.7.1 Le produit

Le produit de l'entreprise est celui des dattes, achetés auprès des agriculteurs, pour qu'il soit traité, transformé et conditionné. Les différentes étapes de traitements pour le conditionnement sont :

a) La désinsectisation :

Les parasites (insectes) et surtout la pyrale, constituent l'ennemi principal des producteurs et des conditionneurs. Cette étape consiste à traiter les parasites qui infectent les fruits sous l'action d'un gaz toxique dans un espace clos, elle est connue sous le nom de « fumigation »

b) L'entreposage :

Se fait dans les chambres froides dont la température est réglée en fonction de la durée de conservation.

c) Le tri:

Cette étape est précédée d'un pré-triage et d'un classement des dattes lors de leur arrivée à l'usine, en trois catégories de produits : les dattes en vrac de bonne qualité. Le tri consiste à répartir les dattes en groupes homogènes suivant le degré de maturité, la taille et la qualité. Cette opération se fait manuellement grâce à des tapis de tri mécanique.

d) Le conditionnement :

Les dattes ainsi traitées sont conditionnées sous trois formes :

- Dattes en bouquets ;
- Dattes Dates en branches ;
- en régime.

2.1.8. L'environnement concurrentiel :

La région terroir de la Deglet-Nour est la ville de Tolga, près de Biskra, C'est là que le savoir-faire des paysans locaux a affiné ce fruit de légende pour atteindre la perfection qu'on lui connaît. C'est pourquoi nous avons choisi cet endroit pour implanter notre unité.

Ce produit phare de l'agriculture algérienne est cependant mal exploité en raison de la non-maîtrise du marché d'exploitation des produits agricoles.

C'est là que notre société détient un avantage concurrentiel important à nos yeux, en effet les associés de la SARL « S.T » sont aussi les associés de la SARL S. S implantée en France qui

a axé son activité en l'importation et la commercialisation de la dattes sur le marché international (Europe, Canada, USA, Malaisie, Maroc)

Je précise que cette dernière est le client principal et pratiquement le seul, comme aussi la SARL « S.T » est le fournisseur principal de la SARL S.S Nos deux SARL travaillent en étroite collaboration vue quelles sont des sœurs jumelles, ce qui permet à la SARL « S.T » de se concentrer sur l'approvisionnement en dattes d'une part et de ne pas dépenser trop de budget dans la commercialisation d'autre part, vue que son partenaire français S.S sait le faire.

La SARL « S.T » a su pénétrer les barrières culturelles des paysans locaux de Tolga et a été de tout le temps correct avec eux, ce qui lui a permis d'asseoir sa notoriété et son image qui est un avantage important à ne pas négliger.

2.1.9 Relation banque entreprise :

L'entreprise rentre en relation avec la banque par l'ouverture d'un compte commercial depuis le 23/10/2003 elle a déjà bénéficié des lignes de crédits d'exploitations auprès de la BADR lesquels ont été remboursés à l'échéance convenue ; de ce constat nous constatons que l'entreprise n'a aucun incident de paiement et à honorer tous ces engagements.

Les mouvements confiés au nos guichets par la SRL ST sont représentés dans le tableau ci-après :

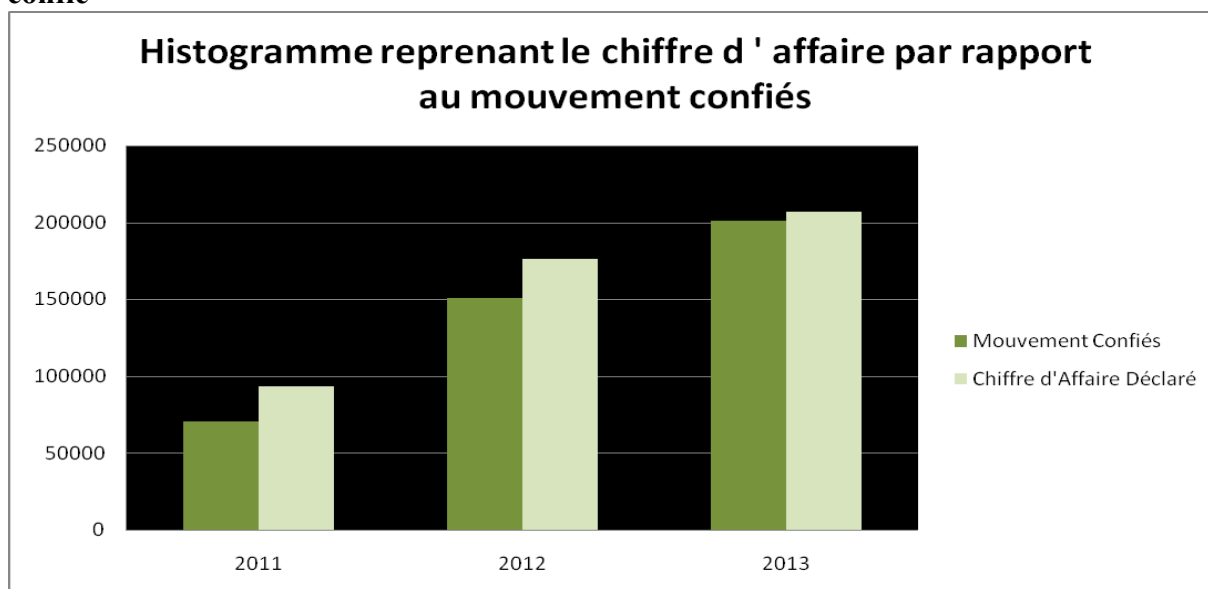
Tableau N°10 : le chiffre d'affaire et le mouvement confiés

Unité : KDA

DESIGNATION	2011	2012	2013
mouvement confiés	70 500	150 738	200 916
chiffre d'affaire déclaré	93 526	175 952	207 130
mouvement confiés/CA	75%	85.67 %	97%

Source : la BADR N°358 d'Akbou

Figure 02 : histogramme reprenant le chiffre d'affaire par rapport au mouvement confié



Source : élaboré par nous même

Commentaire :

Compte tenu des chiffres de tableau ci- dessus nous remarquons une augmentation de chiffre d'affaire pendant les 03 années 2011, 2012 et 2013.

- les mouvements confiés ont connu une évolution en adéquation avec le chiffre d'affaire 2011 par rapport à 2012 et une forte augmentation à l'année 2013.
- On déduit que la majorité du chiffre d'affaire réalisé dans les trois exercices ont été confié à son compte bancaire à la BADR d'Akbou cela indique, indice de bonne relation entre la banque et l'entreprise
- la relation a bénéficié de plusieurs crédits d'exploitation au niveau de la BADR qui ont été remboursé à terme convenue et l'entreprise n'a enregistré aucun incident de paiement

La SARL « S.T » a accordé des crédits suivants :

-Les engagements de la relation et le niveau d'utilisation des crédits.

Tableau n°11 : les engagements et le niveau d'utilisation des crédits

Unité : KDA

TYPE DE CREDIT	Autorisation	Echéance	Utilisation %
Crédit d'exploitation	8 000	31/03/2013	100
Crédit d'exploitation	50 000	31/03/2015	100
Crédit d'exploitation	150 000	31/03/2016	100

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Commentaire :

L'évolution de l'entreprise dans son activité lui a permis d'augmenter le montant des crédits au niveau de la BADR en passant de 8 000 KDA à 150 000 KDA et dont l'entreprise arrive toujours à utiliser la totalité des crédits accordés.

2.2 L'analyse financière de l'entreprise :

Après avoir procédé dans une sous-section à une présentation de notre affaire et cela par une identification de l'entreprise ainsi que la présentation de la relation banque-entreprise, nous arrivons à la deuxième étape de notre étude intitulée l'analyse financière qui va nous aider à avoir une idée sur la santé financière de la relation, en traduisant les chiffres en commentaires

2.2.1 Analyse des documents retraités :

2.2.1.1 Bilan financier : Les bilans financiers suivants ont été élaborés à partir des bilans Comptables consolidés des années 2011, 2012, et 2013 de la SARL «S.T» :

Bilan du l'actif :

Unité : DA

ACTIF	2011	2012	2013	2013	2013
	Net	Net	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENT PROVISION ET PERTES DE VALEURS	Net
ACTIF NON COURANT (immobilises)					
Ecart d'acquisition-goodwill					
Immobilisation incorporelle					
Immobilisation corporelle					
Terrains	75 750	185 750	4 174 155	367 638	3 806 517
Bâtiments					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisation encours					
Immobilisation financière					
Titres mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autre titre immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers Non courants					
Total actif non courant	75 750	185 750	4 174 155	367 638	3 806 517
Actif courant					
Stocks et encours	61 752 216	94 859 255	66 378 032		66 378 032
Créances et emplois assimilés					
Clients	66 487 851	132 661 690	102 187 443		102 187 443
Autres débiteurs	2 631 351	3 352 124	41 793		41 793
Impôt et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilité et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie	24 777 523	5 135 202	11 526 131		11 526 131
Total Actif courant	155 648 941	236 008 271	180 133 400		180 133 400
Total General actif	155 724 691	236 194 021	184 307 555	367 638	183 939 917

Source : document interne de la BADR d'Akbou

• Passif du bilan :

Unité : DA

Passif	2011	2012	2013
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			
primes et réserves- Réserves consolidées (1)			
Ecart de réévaluation	20 000 000	20 000 000	20 000 000
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	686 719	995 138	1 570 091
Autres capitaux propres- Report à nouveau	6 168 386	11 499 054	14 213 609
Part de la société consolidant (1)	3 477 510	8 602 412	19 513 362
Part des minoritaires (1)			
TOTAL I	30 332 615	41 096 604	55 297 062
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions			
Emprunts et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions et produits constatés d'avance			
TOTAL II			
PASSIFS COURANTS			
fournisseurs et comptes rattachés	100 852 831	174 695 707	117 719 000
impôts	5 000	5 000	5 000
Autres dettes	6 576	6 576	153 627
Trésorerie	24 534 245	20 390 143	10 765 228
TOTAL III	125 392 076	195 097 417	128 642 855
TOTAL PASSIF (I+II+III)	155 724 691	236 194 021	183 939 917

Source : document interne de la BADR d'Akbou

2.2.1.2 les bilans condensés :

Sont présentés ci-dessous :

Tableau N°12 : les bilans condensés

Unité : DA

ACTIF	2011	2012	2013	2011%	2012%	2013%
ACTIF IMMOBILISE	75750	185 750	3806517	0,05	0,08	3
1) Valeurs Immobilisées corporelles	75 750	185 750	3 806 517	0,05	0,08	3
ACTIF CIRCULANT	155 648 941	236 008 289	180 133 400	99	99	97
1) Valeurs d'Exploitation	61 752 216	94 859 255	66378032	40	42	37
2) Valeurs Réalisables	69 119 202	136 013 832	102 229 236	44	58	56
a) VR d'Exploitation	69 119 202	136 013 832	102 229 236			
b) VR Hors Exploitation						
3) Valeurs Disponibles	24 777 523	5 135 202	11 526 131	16	3	6
TOTAL ACTIF	155 724 491	236 194 039	183 939 917			

PASSIF	2011	2012	2013	2011%	2012%	2013%
Fonds permanents	30 332 615	41 096 604	55 297 062	20	17	30
1) Fonds Propres	30 332 615	41 096 604	55 297 062			
2) Dettes à Long et Moyen						
DETTES A COURS TERME	125 392 076	195 097 417	128 642 855	80	82	70
1) Dettes d'Exploitations	100 857 831	174 707 283	117 877 627	80	89	92
2) dettes hors exploitation						
3) Dettes financières	24 534 245	20 390 134	10 765 228	19	11	8
Total passif	155 724 691	236 194 021	183 939 917			

Source : BADR d'Akbou

Après une analyse approfondie des bilans financiers et des bilans condensés de l'entreprise « S.T » et ce pendant les années 2011, 2012 et 2013, nous avons relevé les différents points suivants :

Au niveau de l'actif :

- **L'actif immobilisé :**

L'actif immobilisé (AI) qui contient les immobilisations corporelles a connu une augmentation durant les trois exercices allant de 75750 DA en 2011 à 185 750 DA et 3806517 DA en 2012 et 2013

- **L'actif circulant :**

L'actif circulant a connu une augmentation durant l'exercice 2012, cela est dû aux variations qu'a connu des postes constituent à savoir les valeurs d'exploitations représentées par les stocks, et les Valeurs réalisables représentées par les créances clients et les valeurs disponible représenté par la trésorerie

En effet, une augmentation des stocks signifie que l'entreprise n'arrive pas à écouler facilement son produit sur le marché, cela est justifié par l'augmentation des créances clients et la diminution de la trésorerie.

Par contre, la situation en 2013 avait connu une amélioration considérable, soit par la diminution de 30% et 25% des stocks et des créances et une augmentation de 124% de la trésorerie, cela est dû à l'amélioration de la politique commerciale de l'entreprise.

Au niveau du passif :

- **Les fonds permanents :**

A première vue il convient de distinguer une nette augmentation des fonds permanents durant les trois exercices ; par contre, on déduisant une diminution allant de 20% à 17% pour les deux premières années, cette dernière a entraîné une dégradation du fonds de roulement qui reste tout de même positive

- **Dettes à court terme :**

Nous notons une hausse des dettes à court terme pendant les deux premières années qui se justifie impérativement par la croissance des dettes d'exploitations et L'absence des dettes hors exploitation, et on remarque une diminution des dettes financières, autrement dit les avances bancaires, ce qui est bon signe pour l'entreprise.

2.2.2 : Analyse de l'équilibre financier :

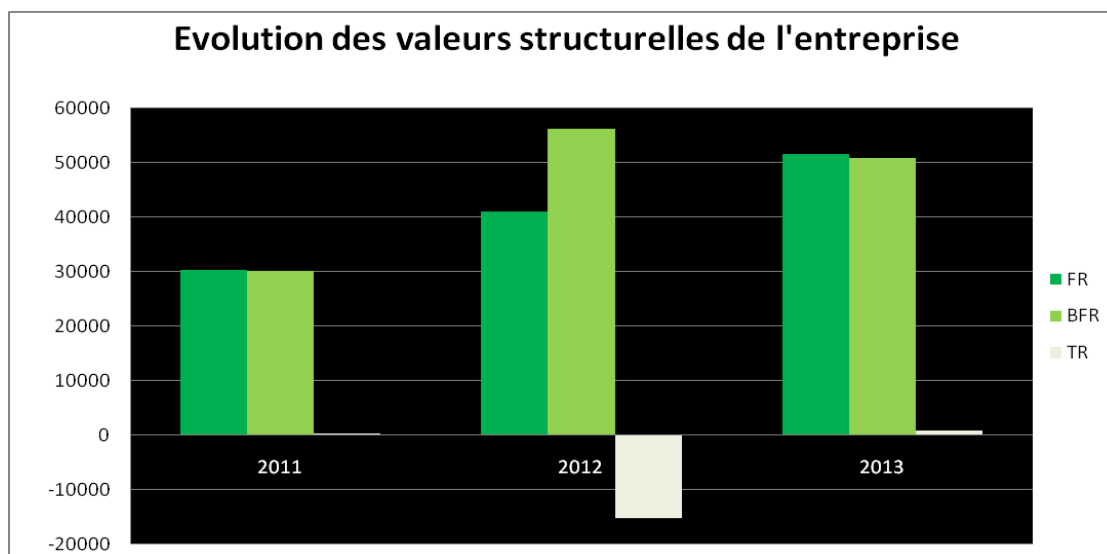
Tableau N°13 : les valeurs structurelles

Unité : KDA

Désignation	2011	2012	2013
capitaux permanent	30 322	41 096	55 297
les immobilisations	78	185	3 806
le FRN	30 244	40 911	51 491
Actif circulant	130 871	230 873	168 608
passif circulant	100 857	174 707	117 877
le BFR	30 014	56 166	50 731
le FRN	30 244	40 911	51 491
le BFR	30 014	56 166	50 731
la trésorerie	230	-15 255	760

Source : élaboré par nous même élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Figure 03 : Evolution des valeurs structurelles de l'entreprise



Source : élaboré par nous même

- **Le fond de roulement (FR):**

L'entreprise dégage un fond de roulement positif qui a connu une évolution croissante pour les 03 exercices, allant du 30 256 KDA en 2011 à 51 490 KDA en 2013 soit une évolution de 41%.

cette évolutions est due à l'augmentation des capitaux permanents qui a connu une croissance allant d'un montant du 30 333 KDA en 2011 à 55 298 KDA en 2013 soit une évolution de 45%, avec une augmentation en parallèle des immobilisations.

De cela, nous constatons que la situation financière de l'entreprise est en bon état dans la totalité de ses immobilisations qui sont couvertes par des financements à long terme avec une marge qui couvrira une partie des besoins dégagés dans le cycle d'exploitation (BFR),

- **Le besoin en fond de roulement (BFR) :**

Il dégage un solde positif pour les 03 exercices, il a connu une évolution à l'exercice 2012 par rapport à l'exercice 2011 passant de 30 013 KDA à 56 165 KDA et une diminution à l'exercice 2013 par rapport à l'exercice 2012 en passant à 50 729 KDA mais qui reste toujours en évolution par rapport a l'exercice 2011 Par un taux d'évolution de 41%.

Nous constatons que les besoins dégagés par le cycle d'exploitation sont majoritairement ou totalement couverts par des financements à long terme dont le taux de couverture FR/BFR représente pour les trois exercices consécutivement : 100%, 72.83% et 101%.

- **La trésorerie:**

La trésorerie affiche un solde positif Pour 2011 et 2013 qui représentent une marge dégagée lors de la couverture de fond de roulement au besoin en fond de roulement. Cependant, pour l'exercice 2012 le FR ne couvre pas la totalité de BFR si bien que la trésorerie est négative dont l'entreprise doit faire recours à des concours bancaires pour combler les besoin de cycle d'exploitation.

2.2.3 Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) et la CAF :

Ces soldes permettent de mieux comprendre la formation du résultat de l'entreprise au cours d'un exercice donné ; de ce fait l'ensemble des soldes intermédiaires de gestion présentés ci- après sont déterminés à partir des TCR consolidés de l'entreprise «S.T» (voir l'annexe)

Tableau N°14 : (SIG) et la CAF

Unité :KDA

Désignation	SIG RETRAITES			Ratios: SIG/CA			Taux d'évolution	
	2011	2012	2013	2011	2012	2013	2011/2012	2012/2013
Chiffre d'affaire	93 526	175 952	207 130	100%	100%	100%	88%	18%
Achat de marchandise vendue	66 893	125 680	147 950					
marge commerciale	26 633	50 272	59 180	24%	24%	26%	88%	24%
autres approvisionnements	3 856	7 349	5 981					
services extérieurs	1 519	5 364	6 732					
autre service	14 149	23 170	34 935					
autre consommation	98	405						
la valeur ajoutée	7 007	13 980	11 528	7%	8%	6%	99%	-18%
charges de personnel	618	222	2 190					
Impôt et taxes	4	1						
Excédent Brut D'exploitation	6 384	13 757	9 338	7%	8%	4%	115%	-32%
Dotations aux amortissements	9	9	344					
Résultat D'exploitation	6 375	13 748	8 994	7%	8%	4%	116%	-34%
produits financiers	978	573	6 978					
charges financiers	1 180	2 818	1 754					
Résultat courant avant impôt	6 173	11 503	14 218	7%	6%	7%	86%	24%
Impôt exigible sur résultats	5	5	5					
Résultat Net de l'exercice	6 168	11 498	14 213	7%	6%	7%	86%	24%
Dotations aux amortissements	9	9	344					
CAF	6 177	11 508	14 557	6%	7%	7%	86%	26%

Source : élaboré par nous même a partir les données de la BADR

Les commentaires :

- **Le chiffre d'affaire :**

L'entreprise dégage un chiffre d'affaire important ; il est en évolution croissante durant les trois exercices en passant de

93 526 en 2011 à 175 952 en 2013 et à 207 130 soit une évolution de 88% pour l'exercice 2012 par rapport à 2011 et de 18% pour l'exercice 2013 par rapport à 2012 et une évolution plus de 100 % de l'exercice 2013 par rapport à 2011

- **La marge commerciale :**

La marge commerciale représente 24% pour les deux premières années ensuite de 26% en dernière année du chiffre d'affaire. Cependant on remarque une évolution de la marge commerciale en valeur de 88% les deux premières années

Cet indicateur est primordial pour les entreprises de négoce, de distribution et de revente en l'état

- **La valeur ajoutée :**

Elle a connu une diminution dans la dernière année suite à une augmentation des coûts liés aux divers services.

- **L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :**

L'EBE a connu une évolution très importante plus de 100% en 2011 à 2012 suivi d'une forte diminution des impôts et des charges du personnel ; et une diminution de 32% en 2013 par rapport à 2012, et l'augmentation des Charges de personnel.

L'EBE qui représente 7% ; 8 % et 4% du chiffre d'affaire respectivement pour les années 2011,2012 et 2013.

- **Résultat d'exploitation :**

Le résultat d'exploitation c'est la base imposable de l'entreprise 7% ,8% et 4% du montant de chiffre d'affaire, il est important d'une année à une autre grâce à son outil de production, mais la diminution qui a été enregistrée en 2013 due aux dotations aux amortissements

- **le résultat courant avant impôt :**

RCAI est la base imposable de l'entreprise qui représente 7% ; 6% et 7% du montant du chiffre d'affaire

-L'évolution réalisée entre 2011 et 2012 est croissante subit de 86% ensuite de 24% en 2012 à 2013

Le RCAI qui permet d'apprécier la rentabilité financière de l'entreprise est jugée importante, nous notons une évolution croissante pendant ces trois années.

- **Le Résultat Net de l'Exercice (RNE) :**

Le Résultat Net de l'Exercice (ou le résultat après impôts), connaît une évolution pendant les trois exercices, signe de bonne santé financière qui donne le choix à l'entreprise dans son utilisation soit en gardant pour l'augmentation de ces capitaux propres soit en procédant au partage des dividendes au profit des actionnaires.

- **La Capacité d'Autofinancement (CAF)**

La CAF est en évolution croissante durant les trois exercices ce qui veut dire que l'entreprise peut s'autofinancer indépendamment des financements externes.

Nous concluons que l'ensemble des SIG ainsi que le chiffre d'affaire montre que la totalité des charges de l'entreprise sont couvertes par les produits réalisés, et dégagent par conséquent un excédent qui se traduit par un résultat net positif et évolutif tout au long des années d'étude.

L'évolution des SIG, comme le montre d'ailleurs le tableau précédent est jugée instable. Cela est essentiellement dû à la variation qu'a subi le chiffre d'affaire pendant les années d'étude qui s'est répercuté sur l'ensemble des SIG.

Globalement, l'évolution du chiffre d'affaire malgré son instabilité prouve tout de même l'ouverture et l'épanouissement de la « S.T » En effet, il s'agit d'une évolution considérable nécessitant un soutien financier, en ce sens que l'anticipation en matière de recouvrement de certaines créances devient nécessaire, La CAF est appréciable et traduit, d'une part, la capacité de l'entreprise à faire face aux crédits contractés et d'autre part une rentabilité de l'activité de l'entreprise.

2.3 La méthode des ratios :

C'est à la méthode traditionnelle d'analyse des ratios que nous nous référerons dans le cadre de cette étude

2.3.1 : Les ratios de structure financière :

La structure financière de l'entreprise, comme le montre d'ailleurs les ratios ci-dessous, est de loin la situation la plus appréciable. En effet, cette dernière a subi une évolution quasiment instable entre 2011, 2012 et 2013.

Tableau N° 15: ratios de structure financière

Unité : KDA

Appellation	Mode de calcul	2011	2012	2013
Ratios de liquidité				
La liquidité générale	Actif circulant / Dettes à Court Terme	155 648/ 125 392= 124%	236 008 / 195 097 = 121%	180 133/ 128 642 = 140%
la liquidité réduite	Actif Circulant- Stocks / DCT	93 896 / 125 392 = 75%	141 149 / 195 097 = 72%	113 755 / 128 642 = 88%
la liquidité immédiate	Disponibilités / DCT	24 777 / 125 392= 19%	5 135 / 195 097 = 02%	11 526 / 128 642 = 08%
Ratios de solvabilité				
Le risque liquidatif	FP / total bilan	30 332 / 155 724 = 19%	41 096 / 236 194 = 17%	55 297/ 183 939 = 30%
Ratios de l'évolution des valeurs structurelles				
Evolution du fonds de roulement	FR *360j / Chiffre d'affaires (HT)	30 256 *360/ 93 526 = 116	40 910 *360/ 175 952 = 84	51 490 *360/ 207130 = 89
Evolution du BFR (en jours)	BFR *360j / Chiffre d'affaires (HT)	30 013 *360/ 93 526 = 115	56 165*360/ 175 952 = 115	50 729 *360 / 207 130 = 88
Evolution de la TR	TR * 360j / Chiffre d'affaires (HT)	243*360/ 93 526 = 9	15 254*360/ 175 952 = -31	760 *360/ 207 130 = 1

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Les commentaires

- **Les ratios de liquidité :**

« Le souci le plus immédiat des dirigeants d'entreprises est d'assurer la liquidité de leur affaire, c'est à dire de se ménager la possibilité de faire face à celles de leurs obligations dont l'échéance est la plus proche »⁶⁰

- Les résultats obtenus de liquidité générale durant les trois exercices sont supérieurs à 100% donc celui-ci traduit un financement partiel de l'actif circulant par des capitaux permanents

- les éléments liquides de l'actif circulant (les valeurs réalisables et les valeurs disponibles) couvrent une énorme partie des dettes à court terme

-Une liquidité immédiate satisfaisante sur toute la période, où les disponibilités représentent 19%, 02% et 08% des dettes exigibles à court terme. Traduit une augmentation de l'activité ou, une bonne gestion de trésorerie.

- **Le ratio liquidatif :**

Ce ratio mesure l'importance considérable des fonds propres par rapport au total des capitaux engagés dans l'entreprise « S.T »

Dans ce cas on déduit que le financement des fonds propres durant les deux premières années (2011,2012) il n'est pas comblé, il est respectivement de 19% et 17% ; par ailleurs le risque liquidatif relève en 2013 est très solvable, il ne présente aucun risque de liquidation (le ratio est supérieur à 25% pendant la 3^{ème} année d'étude), ce qui est la preuve, d'ailleurs le volume des fonds propre est assez constant par rapport aux autres fonds permanents.

Et on trouve dans ce cas l'absence de ratio de la capacité d'endettement et cela revient à l'inexistence des DLMT

- **Le ratio d'évolution structurelle :**

-Evolution du fonds de roulement

Nous démontrons que ce ratio subi une dégradation énorme d'une année à une autre de fond de roulement par rapport aux chiffre d'affaire, ce dernier sert à mesurer le niveau du FR qui constitue l'instrument de financement de BFR par sa stabilité.

-Evolution du BFR

Ce ratio mesure l'importance du besoin de ce fait, on remarque une augmentation et une stabilité de 115 durant les deux premières années. L'entreprise doit s'analyser avec attention puisqu'elle soutient le recours à des crédits supplémentaires et subi une baisse, Toute diminution de ce ratio est un élément favorable pour la trésorerie de l'entreprise.

60 Alain GALESNE « Le Diagnostic bancaire de l'Entreprise », RENNES: Editions on line du Cerefia 1994/2004

-Evolution de la TR

On remarque que la trésorerie déclare un solde négatif en 2012, cela revient au FR qui ne couvre pas la totalité de BFR.

2.3.2 Les ratios de rentabilité :

Le tableau suivant nous recense l'ensemble des ratios les plus importants qui traitent la rentabilité de l'entreprise.

Tableau N° 16: ratios de rentabilité

Unité : KDA

Appellation	Mode de calcul	2011	2012	2013
Rentabilité économique	Résultat net/ Total actif retraité	6 168 / 155 724 = 4%	11 499 / 236 194 = 5%	14 213 / 183939 = 8%
Rentabilité financière	Résultat net/ Fonds propres	6 168 / 30 332 = 20%	11 499 / 41 096 = 28%	14 213 / 55 297 = 26%
Rentabilité commerciale	Résultat net /CAHT	6 168 / 93 526 = 7%	11 499 / 175952 = 7%	14 213 / 207130 = 7%
Rentabilité de l'activité	CAF/CAHT	6 177 / 93 526 = 7%	11 508 / 175 952 = 7%	14 557 / 207 130 = 7%
L'effet de levier	Rentabilité financière - Rentabilité éco	20-4 = 16%	28-5 = 23%	26-8 = 18%

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Les commentaires :

- La rentabilité économique de l'affaire augmente considérablement en 2012 et en 2013 ; ce qui prouve que l'entrée en capital de la SARL « S.T » a un effet bénéfique sur la rentabilité de l'entreprise. La progression des soldes intermédiaires de gestion confirme cette idée.
- La rentabilité financière des deux premières années est très importante (20% et 28%), la raison de l'importance de ce montant est qu'une bonne partie du passif circulant (%) est constitué par dettes d'exploitation, Quant à la rentabilité financière, celle-ci suit le même rythme d'évolution pendant les deux premières années puis elle subit d'une dégradation

- La rentabilité commerciale ainsi que la rentabilité de l'activité suivent toutes les deux le même rythme de 7% pendant les trois années d'études. C'est le résultat de l'importance considérable des dotations aux amortissements.

-En guise de conclusion, nous affirmons que la SARL «S.T» a intérêt à s'endetter puisqu'elle dispose d'un effet de levier positif et ce pendant les trois années d'étude. Ce qui veut dire que l'entreprise aura intérêt à emprunter, tant que la rentabilité de son affaire restera supérieure au coût de rendement des ressources empruntées

2.3.3 Les ratios de gestion :

Le tableau suivant englobe les principaux ratios de gestion qui nous permettent de mieux apprécier la manière avec laquelle les dirigeants de l'entreprise gèrent leur activité

Tableau N°17 : les ratios de gestion

Unité : KDA

Appellation	Mode de calcul	2011	2012	2013
Délai d'écoulement des créances clients	Encours Client *360j / CA (TTC)	66 487 *360 / 109 422 = 218	132 661 *360 / 205 858 = 231	102187*360 / 242 341 = 152
Délai d'écoulement des dettes fournisseurs	En fournisseurs*360 / Achat annuelle	100 852 *360 / 12 027 = 512	174 695 *360 / 133 614 = 471	117 719 *360 / 153 931 = 275
Délai d'écoulement des stocks	Total stock *360 / CA HT	61 752 *360 / 93 526 = 237	94 859 *360 / 175 952 = 194	66378*360 / 207130 = 115

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Commentaire :

La situation de gestion de l'entreprise est appréciable. Cela peut être vérifié en analysant les trois ratios,

On constate les délais accordée aux clients pour le règlement de leur créances sont passé de 218 j à 152j durant les trois exercices, ces délais sont avantageux si on les compare aux délais accordé par les fournisseurs qui sont un peu élevés dans les deux premières années en dépassant une année et qui retrouvant la norme dans la dernière année pour atteindre 275 j

Avant la rotation des stocks, l'entreprise arrive a écouler sa marchandise dans les meilleurs délais possibles, en passant d'un délai de rotation de 237 j en 2011 à 115 j en 2013.

La bonne réputation de la SARL lui a permis de bénéficier de délai fournisseur très importants et de pouvoir ainsi couvrir ses besoins de financement à court terme (les créances clients, les stocks...)

2.3.4 : Ratios d'activité

a) Indicateurs de rentabilité de l'activité :

Tableau N°18 : indicateurs de rentabilité de l'activité

Unité : KDA

DESIGNATION	2011	2012	2013
MARGE COMMERCIALE / C.A.H.T	22 777/ 93 526 = 24%	42 923/ 175 952 = 24%	53 199/ 207 130 = 26%
Résultat net / C.A.H.T	6 168/ 93 526 = 7%	11 498 /175 952 = 7 %	14 213 / 207 130= 7%
C.A.F / C.A.H.T	6 177/ 93 526 = 7%	11 508/ 175 952 = 7%	14 557/ 207 130= 7%

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

b) Ratios de répartition de la marge commerciale :

Tableau N°19 : répartition de la marge commerciale

Unité :KDA

DESIGNATION	2011	2012	2013
Frais de personnel / marge commerciale	618 / 22 777= 2,71%	222/42923 = 0,51%	2 190/ 53 199= 4,11%
Frais financiers / marge commerciale	1 180/ 22 777= 5,18%	2 818/ 42 923= 6,56%	1 754/ 53 199 = 3,3%
Impôts et taxes + I.B.S / marge commerciale	5 / 22 777 = 0,02%	1/ 42 923 = 0,002%	
C.A.F / marge commerciale	6 177/ 22 777 = 27%	11 508 / 42 923 = 27%	14 557/ 53 199 = 27%

Source : élaboré par nous même à partir les données de la BADR

Les commentaires :

Le ratio d'activité exprime une variation de chiffre d'affaire qui indique une progression de l'activité. Les résultats réalisés devront être étudiés

L'entreprise dégage un taux de marge commerciale idéal qui dépasse 20% durant les trois exercices, ce que signifie qu'elle maîtrise la gestion des charges personnelles et financières .Ainsi Ces résultats permettent à l'entreprise de se situer par rapport à ses concurrents.

2.4 Etude de risque :

- l'activité ne présente aucun danger particulier ou potentiel et le créneau est porteur et générateur de fonds
- Compte tenu des besoins exprimés sur le marché mondial et vu la faible concurrence sur ce marché qui réunit multitudes entreprises de renommés au niveau mondial, le risque commercial peut se présenter et par conséquent une difficulté de remboursement de son crédit
- le risque fiscal et parafiscal est à écarter, du fait que la relation paye ses redevances et cotisations régulièrement
- La SARL « S.T » est une ancienne dans le domaine d'exportation des produits agricoles et dont la solvabilité est irréprochable, donc le risque de non remboursement est à écarter, a cet effet, Le résultat réalisé pendant l'exercice précédent laisse présager un avenir prospère pour le projet.

2.5 Décision et avis personnel :

L'introduction de la nouvelle demande de crédit par l'entreprise est pour permettre d'octroyer des achats et stocks en dattes afin de réaliser un chiffre d'affaire plus important.

De notre point de vue nous pouvons dire que l'entreprise est considéré comme un client très important pour la banque, du fait qu'elle est réputée pour sa persévérance dans le travail.

Aussi, d'après notre étude sur la situation financière de l'entreprise durant les trois années ; un financement de ses besoins d'exploitation demeure indispensable pour maintenir l'évolution de l'entreprise et son chiffre d'affaire

De cela, nous confirmons la décision émise par la banque ou accordant un avis favorable à la demande de client sous réserve des garanties suivantes

- **Garanties Proposées à savoir :**

- Hypothèque en 1^{er} rang d'un pavillon situé à Boudjellil-w. Bejaia comptabilisé à 7 792 000 DA
- CSL des associés (caution solidaire des associés).
- Assurance CAGEX (c'est une assurance relative aux exportations).
- LCAC (lettre de cession d'antériorité de créances) + DPAMR (délégation police assurance multi risques).
- l'adoption des nouvelles méthodes de gestion des risques.

Conclusion du chapitre

Après avoir présenté l'organisme d'accueil, il fallait mettre l'accent sur le service crédit à travers ses procédures de gestion des risques

De cela, on arrive à dire qu'avant tout octroi de crédit le banquier procède à une analyse approfondie du risque encouru et ne l'accorde que sous réserve de garanties susceptible de couvrir le crédit sollicité.

Au terme de notre étude, nous avons abouti à la même conclusion que celle de la banque quant à la « solvabilité et rentabilité » de l'affaire nous avons par conséquent partagé le même avis que le chargé du dossier quant à l'octroi du concours sollicité

Cela vu les résultats favorables selon notre étude « analyse financière » qu'on a faite nous sommes d'avis favorable pour accorder au client ce qui suit 150 000 000 DA.

Conclusion générale

Conclusion générale

L'analyse du risque de crédit est très importante pour les banques dans leur traitement des demandes du financement. Afin de maîtriser le risque du crédit, la banque doit cerner tous les aspects susceptibles d'être des causes majeurs de la survenance du risque.

Dans ce travail, nous avons principalement abordé le problème de la gestion du risque de crédit, dans le premier temps en raison de la globalisation et la multiplication des opérations financières, dans le second temps la prise en compte du risque de crédit dans le calcul du nouveau ratio de solvabilité en se basant sur un cas pratique au sein de la BADR-banque en terme d'analyse des bilans bilanciels et d'analyse financière.

Aux termes de ce présent mémoire, nous avons d'abord mis l'accent sur l'identification des banques, crédits et risques, on se basant sur les types, les niveaux et ces conséquences, à travers ses différentes définitions décrites par les théoriciens ; En effet ces dernières constituent pour la démarche de la gestion de ce risque à savoir : les décisions prises par le banquier, le suivi de l'engagement et la gestion contentieuse ; Ainsi nous avons tracé les diverses méthodes d'analyse d'évaluation du risque. Par la suite nous avons cité les moyens de prévention, à savoir : l'application des règles prudentielles, et le recueil des garanties.

Toutefois, le risque de crédit a été bien quantifié et identifié, il nous a fallu indispensable de présenter un dispositif de maîtrise pour que les banques et les établissements financiers puissent atténuer ses effets en terme de pertes financière.

Pour fournir une évaluation de l'entreprise, la banque procède à l'analyse financière qui consiste en un examen approfondi des comptes d'une entreprise et de ses perspectives. Le but de cette analyse est de fournir à partir d'informations d'origine diverses, une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation et qui doit aider le prêteur dans sa prise de décision. Les aspects les plus souvent étudiés sont la rentabilité ; la solvabilité et la liquidité de l'activité. Afin d'appréhender la solidité ou l'endettement de l'entreprise, sa pérennité et ses performances, ou encore ses perspectives de développement.

Bâle II n'est pas simplement un nouveau ratio de solvabilité destiné à donner un coup de jeune au bon vieux ratio Cooke ; il porte un véritable projet stratégique qui est d'inciter les banques à mieux gérer leurs risques par l'usage des meilleures pratiques et des meilleures méthodes existantes ; notation interne, quantification interne des risques, gestion des risques,

Conclusion générale

procédures documentées et contrôle interne. L'ensemble se traduisant par un système interne d'allocation des fonds propres qui est le meilleur indicateur des risques et des performances.

Le dispositif de l'analyse de la structure financière (les soldes intermédiaire de gestion et les ratios) constitue un élément fondamental en matière de maîtrise des risques bancaires, en particulièrement le risque de crédit.

Comme l'a montré l'étude du cas pratique d'après ce qui nous a été expliqué durant notre stage et d'après les résultats obtenus au cours de cette étude, nous confirmons la première hypothèse de travail à savoir les procédures utilisées par la banque permettent de maîtriser le risque crédit.

Notre étude pratique nous amène aussi à confirmer notre deuxième hypothèse de travail à savoir que la banque BADR utilise divers moyens de couverture du risque crédit.

Dans la pratique bancaire en Algérie et plus particulièrement au niveau de la BADR lieu de notre stage pratique toute l'analyse financière et l'étude du risque sont faites sur la base d'un logiciel informatique, et d'autre part y a pas vraiment des personnes spécialisée au terme de mesure du risque de crédit. Nous suggérons d'améliorer les procédures d'analyse des risques des crédits. En attendant dans l'avenir que les banques algériennes d'une manière générale mettent en place et comme d'autres services spécialisés dans la gestion du risque de crédit.

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

Les Ouvrages :

1. AMELON. Jean louis : « L'essentiel à connaître en gestion financière », 3^{ème} Edition maximia, paris, 2002.
2. BALLDA. S et COILLE J.C : « Outils et mécanisme de gestion financière » Edition Maximia, paris, 2000.
3. BENHALIMA. Ammour : « pratique des technique bancaire » références à Alger, Edition DAHLAB, 1997.
4. BESSIS.j : « gestion des risques et gestion actif-passif » Edition Dalloz, Paris, 1995.
5. BOUSQUET. Jean : « l'entreprise et les banques » collection droit et gestion, paris, 1997.
6. BOUYACOUB. Farouk : « l'entreprise et le financement bancaire » Edition Casbah, Alger, 2000.
7. CAUDAMINE.G et MONTIER. j : « Banque et marché financiers » Edition Economica, Paris, 1998.
8. COUSSE.R et GUES (s) : « Gestion de la banque du diagnostic à la stratégie » 3^{ème} Edition du Nord, Paris, 2002
9. GALESNE. Alain : « Le diagnostic bancaire de l'entreprise », Edition online du cerefia, Rennes, 1994/2004, Rennes.
10. HADJ SADOK.T : « Les risques de l'entreprise de l'entreprise et de la banque », Edition Dahlab, M'sila, 2007.
11. HUBERT de la bruslère : « Analyse financière et risque de crédit » Edition Dunod, paris, 1999.
12. LAMARQUE.E et H.Rigoyen : « Management de la banque » 3^{ème} Edition rearson, paris, 2001.
13. MANCHONE : « Analyse bancaire de l'entreprise » 5^{ème} Edition Economica, Paris, 2001.
14. MANSOURI. Mansour : « Système et pratique bancaire en Algérie » Edition Houma, Alger, 2006.
15. NAKAMURA. L.I : «Recherche récente dans la banque commercial, information et prêt » marchés financiers, Edition institution et instrument, Vol2, 1993.
16. PETIT-DUTAILLIS. Charles : « Le risque de crédit bancaire », Edition scientifique Riber, Paris, 1967.
17. PHILLIPE.G et STEPHANIE.P : « La banque : fonctionnement et stratégies », Edition Economica, Paris, 1997.
18. PRUCHAUD. J : « Evolution des techniques bancaire » Edition scientifiques Riber, Paris, 1960.
19. SAMSON. A : « Les banques dans un monde dangereux » Edition R.Laffont, Paris, 1982.
20. SYLVIE de Cousse RGUES : « La banque: structure marché et gestion » 2^{ème} Edition Dalloz, Paris, 1990.
21. VIZZAVONA. Patrice : « Gestion financière » 8^{ème} Edition Bert, Paris, 1993.

Les revues :

1. DIETSCH.M et PETEY.J : « mesure et gestion du risque crédit » revue banque, paris, 2003
2. E.I. ALTMAN : « Analyse discriminante et prédiction de faillite d'entreprise », Journal de la finance, Septembre 1968.
3. MICHAL. Mathieu : « l'exploitation bancaire et le risque de crédit » revue banque éditeur 1995
4. NAULLEAU. Gérard et ROUACH. Michel : « Le contrôle de gestion et financier » revue bancaire, Paris, 1998

Loi et règlements :

1. Code civil Algérien.
2. Code de commerce Algérien.
3. La loi n°90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
4. Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.
5. Règlement banque d'Algérie n°90-01 du 04 juillet 1990 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers.
6. Règlement de la banque d'Algérie n°12-01 du 20 février 2012 portant organisation et fonctionnement de la centrale des risques entreprises et ménages

Les mémoires :

1. AMRAOUI. M A : « principes et modalités d'octroi d'un crédit bancaire » mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2008.
2. AREZKI. S : « Les crédits bancaire et la gestion des risques », mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2006.
3. BELLAL. D : « Caractéristiques et modalités d'octroi des crédits bancaires », mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2006.
4. BEKHOUCHE.S et BOUATTO. S: « La gestion des risques des crédits », mémoire master en science de gestion, université Abderrahmane mira- Bejaia, 2011.
5. BOUZIDI. L: « Etude des conditions d'octroi des crédits aux entreprises », mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2005.
6. DAHMANI.M : « L'octroi du crédit bancaire pour le financement des investissements », mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2003.
7. DJILALI. B A : « Le banquier Algérien et le crédit », mémoire en vue de l'obtention de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2003.
8. HAMDAL. L : « Mesure et gestion de risque de contrepartie interbancaire », mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2003.

9. IZEM. H : « La gestion du risque crédit et rentabilité bancaire » mémoire master en science de gestion, université Abderrahmane mira- Bejaia, 2014.
10. KBIBA.O : « Etude des conditions d'octroi du crédit par les banques » mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur des études bancaire (ESB) Alger, 2007.
11. Loujane.F : « La gestion du risque de crédit bancaire sur le portefeuille et particuliers » mémoire en vue de l'obtention du diplôme supérieur de commerce, Lyon, 2016.

Site internet :

www.droit-algerie.com

Article sur wikipedia.org

***Liste des
tableaux
et schémas***

Liste des tableaux :

Tableau N°1 : les différentes formes des cautions sur le marché public.....	17
Tableau N°2 : les caractéristiques des risques financiers.....	23
Tableau N°3 : les déterminants des risques financiers.....	24
Tableau N°4 : crédit d'équipement.....	65
Tableau N°5 : crédit d'exploitation.....	65
Tableau N°6 : présentation de projet.....	77
Tableau N°7 : évolution du capital social.....	79
Tableau N°8 : listes des immobilisations existantes.....	80
Tableau N°9 : le parc du matériel roulant.....	80
Tableau N°10 : les mouvements confiés par SARL.....	82
Tableau N°11 : les engagements et le niveau d'utilisation des crédits.	83
Tableau N°12 : Bilan condensés.....	87
Tableau N°13 : Les valeurs structurelles.....	89
Tableau N°14 : Les soldes intermédiaire de gestion.....	91
Tableau N°15 : Les ratios de structure financière.....	94
Tableau N°16 : ratios de rentabilité.....	96
Tableau N°17 : ratios de gestion.....	97
Tableau N°18 : ratios d'activité.....	98

Liste des schémas :

Schéma N°1 : organigramme de la banque BADR.....	72
Schéma N°2 : organigramme de l'agence BADR N°358 d'Akbou	73
Schéma N°3 : représentation service crédit	74

Listes des figures :

Figure N°1 : répartition du capital social.....	79
Figure N°2 : Histogramme reprenant le chiffre d'affaire par rapport au mouvement confié..	83
Figure N°3 : Evolution des valeurs structurelles.....	89

Annexes

Le comité de Bâle et ses accords :

Dans les années 1980, les systèmes bancaire et financier internationaux étaient ébranlés : la faillite de Herstatt Bank en 1974 faisant 620 millions de dollars de pertes¹, le krach boursier de 1987, la faillite de plusieurs banques « vedettes ». De plus, la concurrence accrue entre grandes banques dans le monde avait progressivement réduit leurs fonds propres à un niveau dangereusement bas. Or, les banques ont besoin d'un volume de capitaux pour faire face à leurs pertes.

Ces menaces ont conduit les autorités compétentes (le comité de Bâle) à édicter des normes pour fixer un minimum de fonds propres pour absorber les pertes potentielles et éviter ainsi les crises de type systémique très dangereuses pour la stabilité financière nationale et internationale.

1- Naissance du comité Bale :

Le comité de Bâle est un organisme de réflexion et de proposition sur la supervision bancaire créé en 1974. Il est situé à la Banque des Règlements Internationaux (BRI) à Bâle en Suisse d'où son nom « comité Bâle ». Cependant, il ne dépend pas juridiquement de la BRI mais du G-10, et a des relations très étroites avec les banques centrales du G-10. Même si le comité Bâle n'a pas de pouvoir décisionnel, ses recommandations sont reprises par les autorités de tutelle des différents pays industrialisés. Bien sûr il existe de petites différences entre les textes du comité et les textes officiels, mais elles sont généralement mineures.

Voici une brève chronologie des travaux de Bâle de 1988 à 1996 communément appelé

Bâle I :

- 1988 : Le comité a formulé des recommandations visant à établir un lien entre les risques de crédits encourus par les banques et le montant de leurs fonds propres. Cette recommandation est connue sous le nom de "ratio international de solvabilité" ou "ratio Cooke" ;
- 1989 : La Communauté Européenne, se basant sur les recommandations du comité de Bâle, a émis une directive concernant un Ratio de Solvabilité Européen pratiquement identique au ratio Cooke ;

¹ T. Roncalli, « Gestion des risques financiers », Economica, Paris, 2003, p15.

- 1991 : Amendement relatif à l'inclusion des provisions générales ou réserves générales pour créances douteuses ;
- 1992 : Mise en application du ratio Cooke ;
- 1996 : Publication du texte « Amendment to the capital Accord to incorporate market Risk » qui élargit l'assiette des risques du ratio Cooke au risqué de marché.

2-Le comité de Bâle :

Le comité de Bâle ou comité ou de Bâle sur le contrôle bancaire (En anglais Based committee on Banking supervision, BCBS) était initialement appelé « comité Cooke », du nom de M. peter William Cook directeur de la banque d'Angleterre qui avait été l'un de ses premiers présidents.

Le comité se compose des gouverneurs des banques centrales et les hauts représentants des autorités des autorités de contrôle prudentiel sans activités bancaire lorsqu'i ne s'agit pas des banques centrales. Ces pays sont les suivants : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, japon, Pays-Bas, Royaume-Uni, suède et suisse.

En mars 2009, le comité de Bâle a décidé d'ajouter les pays suivantes : Australie, Brésil, la chine, la Corée, Inde, Mexique et Russie. Le 10 Juin 2009, d'autres pays qui rejoint ce comité : Hong Kong et Singapour ainsi que d'autre pays de G20 : Afrique de sud Arabie saoudite, Indonésie et Turquie.

Les missions principales du comité de Bâle sont les suivantes :

- Le renforcement de la sécurité et de la fiabilité du système financier.
- L'établissement de standards minimaux en matière de contrôle prudentiel.
- La diffusion et la promotion des meilleures pratiques bancaires et de surveillance
- La promotion de la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel.

Enfin, les travaux de comité ont pour objectif essentiel de :

- Surveiller l'activité bancaire internationale par la mise en place d'une coopération entre les différentes autorités monétaires internationales.
- Fixer des normes prudentielles afin d'éliminer la source d'inégalité concurrentielle due aux différenciations de normes de fonds propres d'un pays à l'autre.

3-L'accord de Bâle 1 et le ratio Cooke :

Le comité de Bâle a publié en juillet 1988 les premiers « accords de Bâle » qui représentent l'ensemble de recommandations dont l'objet est d'améliorer la stabilité du système bancaire international et la mise en place d'un ratio minimal de fonds propres des banques dans la plupart des pays de l'OCDE en 1992

Ce comité comportait également une innovation importante à savoir l'inclusion de la gestion du risque hors-bilan dans le cadre de la pondération du risque de crédit.

3-1 Présentation du ratio Cooke :

Selon les instructions du comité de Bâle, les établissements financiers doivent adopter un ratio international appelé « ratio Cooke » ou « ratio de solvabilité » ou encore « ratio de couverture du risque », mis en place en juillet 1988 qui a pour objectif essentiel de limiter le risque de défaillance de la contrepartie (de crédit). Comme, il définit les exigences en fonds propres que les banques doivent respecter en fonction des risques pris, elles doivent ainsi disposer un montant de fonds propres égal à 8% de leur actif pondéré c'est-à-dire un total d'actif de 100, la banque doit avoir au moins 8% de fonds propre. Il est calculé de la manière suivante :

$$\text{Ratio Cooke} = \text{Fonds propres nets} / \text{risques pondérés} \dots 8\%$$

- Calcul des fonds propres :

Selon ce ratio, les fonds propres s'obtiennent par l'addition de fonds propre de base « noyau dur » avec les fonds propres des éléments complémentaires, puis par la suppression des éléments à déduire. Sa formule est la suivante :

$$\text{Fonds propres} = \text{Noyau dur} + \text{Fonds propres complémentaires} - \text{Eléments à déduire}$$

-**Le noyau dur** : est constitué du capital social, des réserves consolidés, de report à nouveau (lorsque il est créditeur), des résultats non distribués de l'exercice, des provisions pour risque bancaire généraux et des bénéfices réalisés.

-**les fonds propres complémentaires** : sont constitués par des provisions à caractère générale, des dettes subordonnés à durée indéterminée et à durée déterminée et des écarts de réévaluation.

-Eléments à déduire : sont composés essentiellement des emplois composants des fonds propres comme les résultats négatifs, le report à nouveau lorsque il est débiteur, la part non libéré du capital social, les actifs incorporels ainsi incorporels ainsi que les frais d'établissement.

3-2 Calcul du risque pondéré :

Le risque pondéré se calculé par deux méthodes :

- a) **La première méthode** : cette méthode s'effectue à partir des engagements enregistrés au bilan, en appliquant un coefficient de pondération de risque qui est appelé « quotité du risque ». Ce dernier comprend quatre niveaux 0%, 20%, 50% et 100%, le montant du risque pondéré des engagements au bilan s'obtient de la façon suivante

$$\text{Risque pondéré} = \text{Engagements au bilan} \times \text{quotité du risque}$$

Tableau N°1 : Classification des actifs du bilan

<i>Actifs</i>	<i>Pondération</i>
Les crédits à la clientèle, les crédits aux personnels, les titres de participation et de placement et les immobilisations.	100 %
Les concours des banques installées en étranger : comptes ordinaires, titres de participation des établissements de crédits installés à l'étranger.	20%
Les concours des banques et établissements financiers installés en Algérie : compte ordinaires, titres de participation des établissements de crédits installés en Algérie.	5%
Des dépôts aux banques d'Algérie et les créances de l'état ou assimilé : obligation de l'état, autres titres sur l'état....	0%

Source : Instruction 74-94 du 29/11/1994 (www.Bank-of-algeria.dz)

- b) **La deuxième méthode** :

Cette méthode repose sur l'application d'un facteur de conversion qui conduit à la détermination d'un équivalent en termes de « risque de crédit » auquel est appliquée une quotité de risque. Il est calculé de la manière suivante :

Risque pondéré du crédit= Equivalent risque crédit X quotité du risque

Sachant que :

Equivalent risque crédit= Engagement hors bilan X quotité du risque

Les engagements de hors bilan sont classés selon la transformation d'équivalence de risque :

Tableau N°2 : Classification des engagements du hors bilan

Classement	Pris en compte
Risque élevé	100%
Risque moyen	50%
Risque modéré	20%
Risque faible	Ne sont pas pris en compte

Source : Instruction 74-94 du 29 /11/1994 (www.Bank-of-algeria.dz).

Pour satisfaire la norme minimale de 8% des fonds propres sur les risques pondérés les banques sont obligées d'agir dans deux directions :

-première série action : les banques doivent utiliser des différents moyens pour augmenter leurs fonds propres.

-la deuxième série d'action : qui consiste à agir parallèlement sur les marges de crédit et la sélection des clients.

3-3 Les limites du ratio Cooke :

Avec ce ratio, la réglementation Cooke a obtenu certains résultats, ce dernier a permis de surveiller la solvabilité et la solidité des banques en leur fixant des normes des fonds propres à respecter et la prise en conscience du risque de contrepartie.

Cependant, le dispositif du ratio Cooke représente quelques limites et faiblesses, dans les sens où il utilise des méthodes très simplifier en matière du risque de crédit et des connaissances limités dans l'évaluation de ce risque. De plus, ce ratio se caractérise par

l'absence de la relation entre les normes de fonds propres et les risques réels des crédits accordés à l'économie.

C'est ainsi que le comité de Bâle a proposé en 2004 un nouvel ensemble de recommandations plus connu sous le nom de Bâle II ou ratio « Mac Donough » qui sont destinés à mieux appréhender les risques bancaires, notamment le risque de crédit, et les exigences en fonds propres.

4 L'accord de Bâle II et le ratio Mac Donough :

Dans l'accord de Bâle I, les risques crédit et de marché sont pris en compte, mais les risques

Opérationnels ne sont pas considérés ; alors que plusieurs enquêtes sur les scandales financiers ont soulevé que le risque opérationnel était à l'origine de plusieurs catastrophes financières.

Dans l'objet de renforcer la stabilité du système bancaire international, l'accord de Bâle II a remplacé le précédent accord. Ce premier a été publié en juin 2004, il est entré en application dans l'Union Européen à partir de 1^{er} janvier 2007 et aux Etats-Unis fin de 2006. Les recommandations de Bâle II s'appuient sur trois piliers ayant un support unique qui est le ratio Mac Donough

Le premier pilier (exigence minimale de fonds propres relatifs aux principaux risques : risque de crédit de marché et risque opérationnel. Les trois méthodes proposées sont :

- Approche standards (SA) ;
- Approche notation interne fondation (FIRB)
- Approche notation interne avancée (AIRB) ;

Ce principe est valable pour les risques de marché et opérationnel, autrement dit, approche standard et modèle internes.

Le deuxième pilier (processus de surveillance prudentielle) :

Il vient de compléter et de renforcer le premier pilier, celui-ci établi un processus de surveillance prudentielle ou il encourage le contrôle des banques et la gestion de leurs risques.

Le processus de surveillance prudentielle repose sur quatre principes :

- Les banques doivent pouvoir évaluer l'adéquation de leur fonds propres à leur profil de risque.
- Le rôle de l'autorité de supervision (banque centrale, Commission bancaire) dans l'examen des mécanismes de contrôle interne aux banques est ici essentiel.
- Ainsi l'autorité de supervision est en mesure d'imposer la constitution de fonds propres excédant le minimum requis, selon le profil de risque de chaque banque ; par ailleurs doivent être analysés des risques de liquidités, de concentration, de taux et de réputation.
- Les autorités de contrôle doivent intervenir quant cela est jugé nécessaire.

Le troisième pilier (la discipline de marché) :

Ce pilier repose sur le principe de la discipline de marché avec différentes informations à publier en matière de risque de crédit, de marchés, opérationnels ainsi que sur le montant des fonds propres pour que les autres acteurs du marché puissent surveiller leur situation. Les conséquences de Bâle II au niveau de ce troisième pilier.

Table des matières

Table des matières

REMERCIEMENTS

Dédicace

Dédicace

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale 1

Chapitre I : Notion de base sur les banques, crédits et risques

Introduction du chapitre 4

Section 01 : généralités sur la banque 5

1.1 Définition de la banque 5

1.2 Le rôle économique d'une banque 5

1.2.1. L'intermédiation financière:..... 6

1.2.2. La désintermédiation financière:..... 6

1.3. les types de la banque en Algérie 6

1.3.1. La banque centrale 6

1.3.2. Les banques commerciales..... 7

1.3.2.1. Les banques commerciales publiques sont : 7

Section 2: Notion de crédit bancaire 8

2.1 Les différentes définitions de crédit bancaire 8

2.1.1 Définition étymologique : 8

2.1.2 Définition juridique 8

2.1.3 Définition économique 8

2.2 Les caractéristiques d'un crédit bancaire 9

2.2.1 La confiance 9

2.2.2 Le temps 9

2.2.3 Le risque 10

2.2.3.1. Le risque individuel..... 10

2.2.3.2. Le risque général 10

2.2.3.3. Le risque sectoriel 10

2.2.3.4. Le risque pays ou risque souverain 10

2.2.4. La rémunération et les conditions financières du crédit..... 10

2.3 Rôle économique d'un crédit bancaire:.....	11
2.4 Les typologies de crédit bancaire	11
2.4.1 Le crédit d'exploitation	12
2.4.1.1 Les crédits d'exploitation par caisse	12
2.4.1.2 Les crédits par signature.....	15
2.4.2 Les crédits d'investissement.....	17
2.4.2.1. Les crédits à moyen terme d'investissement.....	18
2.4.2.2 Le crédit à long terme d'investissement.....	19
2.4.3. Le financement de commerce extérieur	20
Section 3 : notion sur le risque de crédit.....	21
3.1 Définition de risque du crédit.....	21
3.2 Les différentes catégories de risques de crédit.....	22
3.2.1 Le risque de non remboursement	22
3.2.1.1 Le risque humain	22
3.2.1.2 Le risque commercial	22
3.2.1.3 Le risque technique	22
3.2.1.4 Le risque financier.....	22
3.2.2 Le risque d'immobilisation	24
3.2.3 Autres risques	25
3.2.3.1. Le risque de taux	25
3.2.3.2. Le risque de change.....	25
3.2.3.3. Le risque d'insolvabilité.....	26
3.3 L'identification du risque avant la décision d'engagement de la banque	26
3.3.1 L'analyse économique.....	27
3.3.1.1 Les informations générales.....	27
3.3.1.2 les informations juridiques et fiscales	27
3.3.1.3 les informations économiques	27
3.3.1.4 les informations sur les hommes et les décisions stratégiques :.....	27
3.3.1.5 Les moyens d'accès aux informations	27
3.3.2 L'analyse financière	27
3.3.2.1 la solidité financière	27
3.3.2.2. la rentabilité de l'entreprise.....	28
3.3.2.3. le risque de solvabilité.....	28

3.2.4 La pérennité de l'entreprise.....	28
3.3 Du diagnostic au pronostic.....	28
3.3.1 Le diagnostic et le jugement.....	28
3.3.2 Le pronostic.....	29
Conclusion du chapitre.....	30
Chapitre II : la démarche de la gestion des risques d'un crédit bancaire	
Introduction du chapitre.....	31
Section 01 : mise en place du crédit et gestion du contentieux.....	32
1.1 La mise en place du crédit.....	32
1.1.1. La prise de décision finale.....	32
1.1.1.1 Au niveau de l'agence :.....	32
1.1.1.2 Au niveau du groupe d'exploitation (la succursale).....	33
1.1.1.4. L'autorisation de crédit.....	33
1.1.2 Mise en place du crédit.....	33
1.1.2.1 Les procédures de mise en place du crédit.....	34
1.1.2.2 Les Types des crédits accordés.....	35
1.2 Le suivi du crédit.....	37
1.2.1 Les conditions du crédit :.....	37
1.2.1.1 Les conditions de mise en force du crédit :.....	37
1.2.1.1 Les conditions d'utilisation du crédit :.....	37
1.2.2 La surveillance des crédits :.....	37
1.2.2.1 La surveillance bancaire :.....	37
1.2.2.2 Le suivi d'un client par son compte bancaire :.....	38
1.3 Gestion de contentieux :.....	38
1.3.1 Phase précontentieuse :.....	39
1.3.1.1 la mise en demeure :.....	39
1.3.1.2 Le commandement de payer :.....	39
1.3.2 La phase contentieuse.....	40
1.3.2.1. La saisie arrêt.....	40
1.3.2.2. La saisie conservatoire.....	41
1.3.2.3. La mise en jeu des garanties.....	41
Section 2 : les méthodes d'analyse et d'évaluation du risque de crédit.....	42
2.1 Méthode classique.....	42

2.1.1 L'analyse financière	42
2.1.1.1 Définition de l'analyse financière :	42
2.1.1.2 Objectif de l'analyse financière :	43
2.1.1.3 Le passage de bilan comptable au bilan financière	43
2.1.1.4. Tableau des comptes des résultats (TCR)	44
2.1.1.5 L'analyse de l'équilibre :	45
2.1.1.6 L'analyse par ratios :	49
2.1.1.7 Analyse de la rentabilité :	51
2.2 La Méthode moderne :	52
2.2.1 Les systèmes experts	52
2.2.1.1 Définition :	52
2.2.1.2. Construction d'un système expert :	52
2.2.1.3 Les limites :	53
2.2.2 La méthode des points des risques :	53
2.2.2.1. Définition :	53
2.2.2.2 L'organisation d'un système de points de risque :	53
2.2.2.3 Les avantages :	54
2.2.3. la méthode RAROC	54
2.2.3.1 Principes de la méthode RAROC :	54
2.2.3.2 Utilisation de la méthode RAROC :	55
2.2.4 : La méthode scoring :	56
2.2.4.1 Définition scoring :	56
2.2.4.2 Les objectifs du crédit-scoring :	56
2.2.4.3 Analyse discriminante :	56
2.2.4.4 : Avantages et limites du crédit scoring :	57
2.2.5 Les autorités régulatrices :	58
2.2.5.1 Le règlement de la banque d'Algérie :	58
2.2.5.2 Rôle des établissements bancaires.....	59
Section 3 : les moyens de couvertures de la gestion du risque bancaire	61
3 .1 Application et respect des règles prudentielles :	61
3.1.1 Ration de couverture des risques (solvabilité) :	61
3.1.2 Ratios de division des risques :	62
3.2 Le recueil des garanties :	62

3.2.1 Les garanties réelles :	62
3.2.1.1 Le nantissement.....	62
3.2.1.2 L'hypothèque :	63
3.2.2 Les garanties personnelles :	64
3.2.2.1. Le cautionnement :	64
3.2.2.2 L'aval :	64
3.3 La mise en place des procédures internes :	64
Conclusion du chapitre.....	66

Chapitre III : étude d'un Etude d'un dossier de crédit d'exploitation au niveau de la BADR banque N 358 d'Akbou

Introduction du chapitre	67
---------------------------------------	-----------

Section01 : présentation de la BADR.....	68
---	-----------

1.1 Présentation de la banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) :.....	68
--	----

1.1.1 Historique et évolution de la BADR :	68
--	----

1.1.2 Objectifs, missions et principales caractéristiques de la BADR :	69
--	----

1.1.2.1 L'objet de la BADR :	69
------------------------------------	----

1.1.2.2. Les missions de la BADR :	70
--	----

1.1.2.3 Les principales caractéristiques de la BADR :	70
---	----

1.1.2. Structure et organisation de la BADR :	70
---	----

1.1.3.1 Les divisions centrales :	71
---	----

1.1.3.2 Les directions centrales et leurs missions :	71
--	----

1.2. Présentation de l'agence BADR N°358 d'Akbou	73
--	----

1.2.1 Présentation et organisation de l'agence	73
--	----

1.2.2 Présentation du service crédit :	74
--	----

1.2.2.1 L'Organisation du service crédit :	74
--	----

1.2.2.2 Relations fonctionnelles et hiérarchiques du service crédit :	75
---	----

Section 02 : Etude pratique d'un dossier de crédit d'exploitation	77
--	-----------

2.1 Présentation générale de l'affaire :	77
--	----

2.1.1 Présentation de l'entreprise	77
--	----

2.1.2 Présentation du projet :	77
--------------------------------------	----

2.1.3 Dossier fourni	78
----------------------------	----

2.1.4 Objet du crédit :	78
-------------------------------	----

2.1.5 Evolution du capital social de l'entreprise :	78
---	----

2.1.6 Les moyens mis en œuvre par l'entreprise :.....	79
2.1.6.1 Les moyens humains :.....	79
2.1.6.2 Les moyens matériels :.....	80
2.1.7 Le cycle d'exploitation de l'entreprise.....	81
2.1.7.1 Le produit.....	81
2.1.8. L'environnement concurrentiel :.....	81
2.1.9 Relation banque entreprise :.....	82
2.2 L'analyse financière de l'entreprise :.....	84
2.2.1 Analyse des documents retraités :.....	84
2.2.1.2 les bilans condensés :.....	87
2.2.2 : Analyse de l'équilibre financier :.....	89
2.2.3 Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) et la CAF :.....	90
2.3 La méthode des ratios :.....	93
2.3.1 : Les ratios de structure financière :.....	93
2.3.2 Les ratios de rentabilité :.....	96
2.3.3 Les ratios de gestion :.....	97
2.3.4 : Ratios d'activité.....	98
2.4 Etude de risque :.....	99
2.5 Décision et avis personnel :.....	99
Conclusion du chapitre.....	100
Conclusion générale.....	101
Bibliographie	
Liste des tableaux et schémas	
Annexes	
Tables des matières	

Résumé :

L'origine du mot banque date de 6^{ème} siècle, à l'époque elle désignait un comptoir autour duquel se dérouler en public le commerce de l'argent entre ceux qui prêtaient et ceux qui en empruntaient de l'argent et ceux qui ont prêté.

Une banque donne des prêts à ses clients sous forme de crédits bancaires contre des intérêts et des garanties, ainsi par nature, accorder un crédit par une banque c'est prendre le risque d'un défaut de paiement par un emprunteur.

Gérer le risque du crédit est basé sur des méthodes à la fois traditionnelles et modernes. Généralement ceux sont les anciennes méthodes qui sont le plus utilisées à savoir : l'analyse financière qui permet de déterminer la santé financière du demandeur de crédit et de ce fait maîtriser le risque

Dans le but de désigner ces risques en question, sur le terrain, nous avons choisi la banque BADR d'Akbou, afin d'y appliquer l'analyse financière, et mieux comprendre la situation pécuniaire à travers des cas pratiques pour mettre en évidence les risques associés.

Abstract :

The origin of the word bank dates from the 6th century, at the time it designed a counter around which takes place in public the money trade between those who lent and those who borrowed money.

A bank gives loan to its clients in the form of bank loans against interest and guarantees. So by nature, granting a credit by a bank is taking the risk of failure to pay by a borrower.

Managing credit risk is based on both traditional and modern methods.

Generally, it's the old methods that are most used, such as: the financial analysis that determines the financial health of the credit applicant and thereby control the risk.

In order to designate these risks in the field, we chose the Akbou BADR Bank to apply the financial analysis and better understand the financial situation through practical cases to highlight the associated risks.